

11 DECEMBRE 2006 - 14 MAI 2007



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

01) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 25 septembre 2006 est approuvé avec **24 VOIX POUR** et **2 ABSTENTIONS**.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

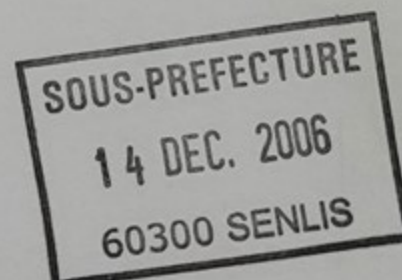
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPEL - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

02) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2006

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 9 octobre 2006 est approuvé **24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS**.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

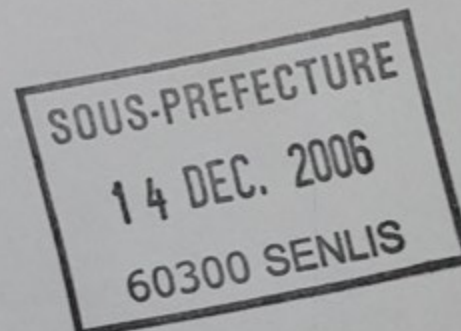
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

03) CCAC - RAPPORT D'ACTIVITES 2005

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 40,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-39,

Vu le rapport d'activité annuel 2005 présenté par le président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et soumis au conseil de la communauté le 29 juin 2006,

Considérant que ce rapport doit être présenté par Le Maire à son Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2005 de la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1952).

Le Maire
JP BOSINO

SOUS-PREFECTURE

18 DEC. 2006

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

04) OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - Gestion de la commune de 1998 à 2003

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'ouverture d'une procédure d'examen de la gestion de la commune pour la période de 1998 à 2003 par la Chambre Régionale des Comptes de Picardie en date du 26 janvier 2005 conformément aux termes de l'article R 41-2 du Code des Juridictions Financières,

Vu l'entretien préalable prévu à l'article L 241-7 du Code des Juridictions Financières du 21 septembre 2005 entre Monsieur le Maire et le magistrat - rapporteur de la Chambre Régionale des Comptes,

Vu le rapport d'observations provisoires de la Chambre Régionale des Comptes en date du 10 février 2006

Vu la réponse du Maire au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Picardie sur la gestion de la commune en date du 27 septembre 2006,

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes en date du 5 octobre 2006,

Considérant que ces documents doivent être présentés par le Maire au conseil municipal,

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale de Picardie concernant la gestion de la commune pour la période de 1998 à 2003.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

--*

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

--*

05) CONTRAT EDUCATIF LOCAL - Reversement de subventions à diverses associations

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

QUE la DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) a versé à la Ville de Montataire, la somme de 5.500 € dans le cadre du Contrat Educatif Local,

QU'une partie de cette somme doit être redistribuée aux associations ayant organisé des actions ponctuelles dans le cadre du contrat de ville,

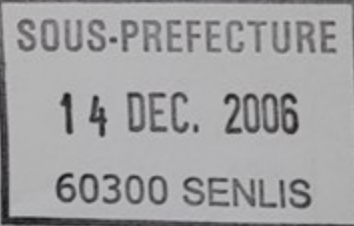
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE de reverser la somme de 4.500 € comme indiqué ci-après :

↳ 1.500 € à l'A.M.E.M. pour l'action « instruments pour tous »,

↳ 1.200 € à J.A.D.E. pour les actions de prévention au Collège Anatole France,

↳ 1.800 € à l'O.M.S. pour l'action « les vacances des Razmokets ».



Les crédits sont inscrits au :

- Chapitre 657 subventions
- Article 6574 subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé du budget 2006 - décision modificative n°2

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....14.12.2006.....

Publié ou notifié le

.....15.12.2006.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du15.12.2006.....

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Yann Aubry, the Director General.

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

06) REGIE COMMUNALE DU CABLE ET D'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Approbation des comptes financiers 2005

M. le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil d'Administration de la Régie Communale du Câble et de l'Electricité s'est réuni le 19 octobre 2006 afin d'examiner et d'approuver les comptes financiers de l'année 2005. Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

ELECTRICITE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2005	Résultats de Clôture
<u>Section d'Investissement</u>	- 128 897,39		172 154,36	43 256,97
<u>Section d'Exploitation</u>	1 302 010,79	369 000,00	469 721,15	1 402 731,94
+ résultat 2004 distribué		61 000,00	61 000,00	
Résultat 2005 réel	1 302 010,79	430 000,00	530 721,15	1 402 731,94
TOTAL	1 173 113,40	430 000,00	702 875,51	1 445 988,91

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'Investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2005	Résultats de clôture
Section d'Investissement	- 60 169,78		- 8 774,58	- 68 944,36
Section d'Exploitation	- 24 225,33		35 240,68	11 015,35
TOTAL ...	- 84 395,11		26 466,10	- 57 929,01

(*) ou réservée à la collectivité de rattachement

Il vous est proposé de prendre acte de ces résultats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de ces résultats.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



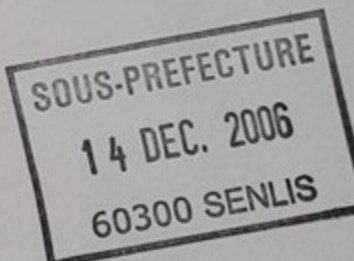
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006
Publié ou notifié le :

15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006.
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

07) REGIE COMMUNALE DU CABLE & DE L'ELECTRICITE de MONTATAIRE - Encaissement du produit excédentaire de l'activité « électricité » et versement d'une subvention d'équilibre pour l'activité du « réseau câblé »

Sur le rapport de M. Le Maire, exposant :

Vu les comptes présentés par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité :

ELECTRICITE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2005	Résultats de Clôture
Section d'Investissement	- 128 897,39		172 154,36	43 256,97
Section d'Exploitation	1 302 010,79	369 000,00	469 721,15	1 402 731,94
+ résultat 2004 distribué		61 000,00	61 000,00	
Résultat 2005 réel	1 302 010,79	430 000,00	530 721,15	1 402 731,94
TOTAL	1 173 113,40	430 000,00	702 875,51	1 445 988,91

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

CABLE	Clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement (*)	Résultats de l'Exercice 2005	Résultats de clôture
Section d'Investissement	- 60 169,78		- 8 774,58	- 68 944,36
Section d'Exploitation	- 24 225,33		35 240,68	11 015,35
TOTAL ...	- 84 395,11		26 466,10	- 57 929,01

(*) ou réservée à la collectivité de rattachement

Considérant que l'avenant n°2 du 15 novembre 2000 à la convention du 8 août 1994, relative à la création et à l'exploitation d'un réseau de distribution par câble à Montataire, précise :
« La Ville de Montataire versera, chaque année, à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité, une subvention d'équilibre pour le financement des investissements réalisés par elle »,

Considérant que parallèlement, la Régie Communale du Câble et de l'Electricité nous versera une partie de son excédent provenant de son activité « Electricité », à concurrence de la subvention versée par la Ville pour le financement du réseau câblé,

Vu la demande présentée par la Régie Communale du Câble et de l'Electricité de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE, concernant l'exercice 2005 :

de verser à la Régie Communale du Câble et de l'Electricité une subvention de 58 000 € « article budgétaire 204164 – subvention d'équipement versée aux établissements à caractère industriel et commercial »

d'encaisser une partie de son excédent, soit 58 000 € « article budgétaire 7562 – excédent reversé par les régies à caractère industriel ou commercial et dotées de la personnalité morale ».

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2006 – décision modificative N° 2.



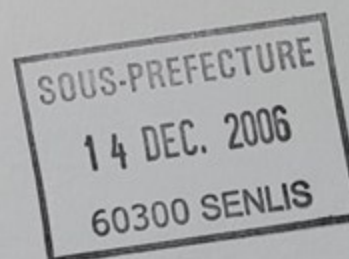
Pour extrait certifié conforme,

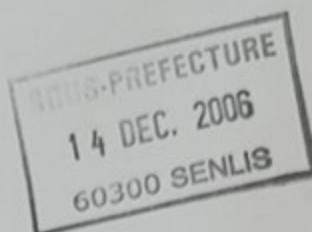
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
Publié ou notifié le : 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1962).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

08) ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Madame la Trésorière principale de Creil nous a transmis un état des produits irrécouvrables. Ces impayés représentent la somme de 87 060,56 € (quatre vingt sept mille soixante euros et cinquante six centimes). Le recouvrement de ces titres, émis pendant les années 1999 à 2004 n'a pu aboutir, en raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition. Les poursuites par voie de commandement, saisie vente mobilier, saisie sur salaires ou des comptes bancaires n'ont pas permis de les solder.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la non valeur de ces produits,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 23 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS de mettre en non valeur ces produits pour un montant de **87 060,56 €** (quatre vingt sept mille soixante euros et cinquante six centimes).

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2006 :

- ↳ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- ↳ Article 654 – Pertes sur créances irrécouvrables
- ↳ Fonction 01 – Dépenses non ventilables

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
Publié ou notifié le : 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006.
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

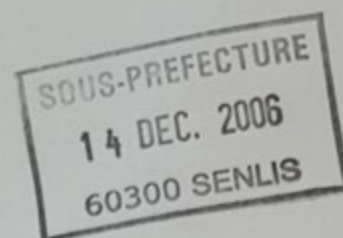
SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•••••
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

09) BUDGET PRIMITIF 2007 – versement d'acomptes sur subventions aux associations

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que les subventions accordées aux associations et établissements publics locaux seront attribuées après le vote du Budget Primitif 2007,

Que l'activité de certaines associations nécessite un fonds de trésorerie,

Qu'il est nécessaire de verser un acompte à ces organismes sur leur subvention 2007, dont le montant sera examiné lors de la préparation du Budget Primitif 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer, aux organismes ci-dessous, des acomptes sur la base des subventions inscrites au Budget Primitif 2006,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

FONCTION	LIBELLE	MONTANT
311/6574	Association Municipale pour l'Enseignement et l'Education Musicale	65.000 €
520/657362	Centre Communal d'Action Sociale	33.000 €
022/6574	Comité d'Action Sociale	15.000 €
024/6574	Comité des Fêtes	5.000 €
422/6574	J.A.D.E	100.000 €
212/6574	ASSOCIATION des MAGHREBINS à Montataire	1.000 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2007.

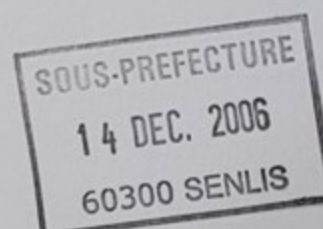
Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

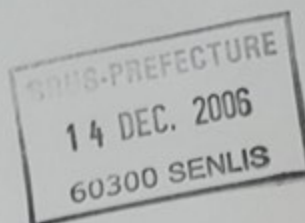
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
14/12/2006
Publié ou notifié le :
15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGO (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGO (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

10) LIGNE DE TRESORERIE – Prorogation d'une ligne auprès de Dexia CLF Banque

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Ville de Montataire procède à l'ouverture d'un crédit de trésorerie afin de faire face à ses besoins ponctuels de trésorerie,

Vu l'offre « Trésoria mono » faite par Dexia CLF Banque,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

ARTICLE 1^{er} : de contracter, auprès de DEXIA CLF BANQUE, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, une ouverture de crédit d'un montant de 914.000,00 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 914.000,00 €
- Durée : 12 mois à compter du 26/12/2006
- Index : EONIA
- Taux d'Intérêt : index + marge 0,05 %
- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle
- Commission de réservation : 200 euros (cette commission sera prélevée par débit d'office, via le réseau du Trésor dès le 20 du mois M + 1 suivant la mise en place du contrat)

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de DEXIA CLF BANQUE.

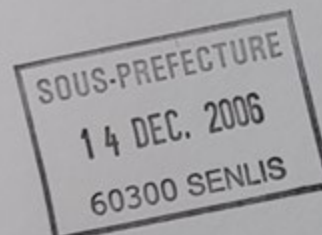
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

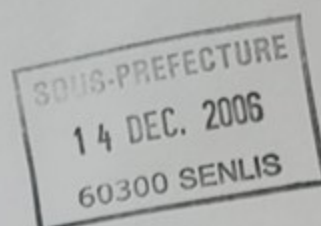


Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
Publié ou notifié le : 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•••••
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

11) BUDGET PRIMITIF 2007 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2006, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette communale,

Que ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2007, lors de son adoption par le Conseil Municipal,

Que le montant de cette autorisation s'élève à 362.400,00 € (trois cent soixante deux mille quatre cent euros) réparti comme suit :

- opération 9011 * Parc urbain « Le Prieuré » 40 000 €
- opération 9042 * PRUS –aménagement des Tours du 19 mars 40 000 €
- opération 9058 * PRUS – espaces publics (aire de jeux l'Argilière) ... 40 000 €
- opération 9059 * PRUS – traitement des voiries des Martinets... 10 000 €

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 21 – Acquisitions 202 400 €
- 23 – Construction – maintenance du patrimoine 30 000 €

Conformément à la loi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE A L'UNANIMITE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces crédits avant le vote du Budget Primitif 2007.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 15/12/2006
 Publié ou notifié le :
 15/12/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 15/12/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

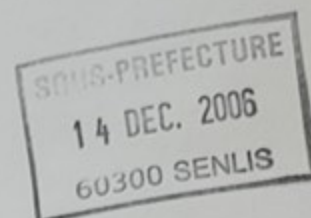
SOUS-PREFECTURE
 14 DEC. 2006
 60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••

12) BUDGET 2006 – Décision modificative N° 2

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, exposant :

Que l'exécution du Budget 2006 nécessite certains réajustements, tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDERANT que ceux-ci portent notamment sur :

1- en Recettes

- a) L'encaissement d'une partie de l'excédent du budget « Electricité » de la RCCEM,
- b) Le versement d'une redevance par France Télécom pour les chantiers : rue Armand Desnosse – sente des chères vignes – rue Salvador Allendé concernant l'enfouissement des réseaux,
- c) Le remboursement par les sociétés d'assurance suite à des dégâts sur des véhicules ainsi qu'à un vol,
- d) L'encaissement de subventions : contrat éducatif local et contrat de ville,
- e) La régularisation sur exercices antérieurs (avoirs France Télécom),
- f) L'annulation de divers mandats en instance depuis 1999 (apurement des comptes),
- g) Les subventions attribuées en cours d'année par le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales participant au financement du Parc Urbain et de la Halte Jeux.

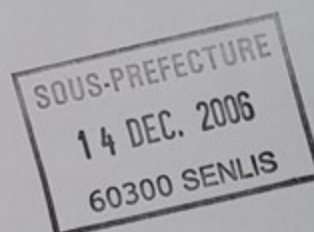
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

2- en Dépenses

- a) Le versement d'une subvention à la RCCEM pour financer l'activité « câble »,
- b) Le versement d'une subvention à l'Association des commerçants et artisans de Montataire pour l'aide à la promotion du commerce local, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- c) Le reversement des subventions Contrat Educatif Local aux associations ayant porté les projets subventionnés,
- d) Le transfert de crédits à l'intérieur de la section d'investissement concernant l'informatique,
- e) L'admission en non valeur de produits irrécouvrables,
- f) Des annulations de titres sur exercices antérieurs,
- g) Des crédits complémentaires concernant la hausse du chauffage.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION de procéder à la Décision Budgétaire Modificative suivante :



IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
		1 600	
DRP2/00 /94 6574	FETES & CEREMONIES Subvention de fonctionnement (GCAM)		58 000
DSF2.18 /816 7562	SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT Excédent reversé par les régies à caractère industriel et commercial		11 250
DST2.07 /821 70323	VOIRIE - ENTRETIEN & REPARATION Redevance occupation domaine public (France télécom)		12 040
DST2.08 /020 758	PARC AUTOMOBILE Produits de gestion courante (remboursement assurances)		1 500
DSP2.06 /311 74718 6574	ECOLE DE MUSIQUE Subvention de la DDJS C.E.L. "instruments pour tous" Subvention (reversement à l'AMEM)	1 500	5 000
DSP2.08 /321 74718	LECTURE PUBLIQUE Subvention "Mémoires de Jules"		2 700
DSP2.15 /213 74718	ENSEIGNEMENT 1er DEGRE Subvention "sécurité routière"		1 000
DSP2.18 /251 74718	RESTAURANTS SCOLAIRES Subvention de la D.D.J.S. C.E.L (activités autour du temps du repas)		
DSF2.09 /01 673 022 773 /020 654	OPERATIONS NON VENTILABLES Titres annulés sur exercices antérieurs Dépenses imprévues Mandats annulés sur exercices antérieurs (avoirs France télécom) Pertes sur créances irrécouvrables (admissions en non valeur)	3 000 - 55 767 88 000	10 722
DSP2.21 /422 74718 6574	JEUNESSE Subvention de fonctionnement C.E.L (reversement à J.A.D.E.) Subvention de fonctionnement (J.A.D.E. actions de prévention au collège du contrat de ville versée par la DDJS)	1 200	1 200
DSP2.23 /411 6574 74718	SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS Subvention de fonctionnement (reversement à l'O.M.S.) Subvention de fonctionnement de la DDJS (O.M.S.action contrat de ville C.E.L "les vacances des Razmokets")	1 800	1 800
DST2.01 /020 60613	BATIMENTS DIVERS Chauffage	55 000	
	<i>Total opérations réelles</i>	96 333	105 212
DSF2.09 /01 023	Opérations non ventilables Virement à la section d'investissement	8 879	
	<i>Total opérations d'ordre</i>	8 879	-
	TOTAL	105 212	105 212

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

IMPUTATION	II - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
00030 /213 2313	Ecole M. et Lucie BAMBIER Constructions (annulation mandats année 2000)		9 060
00103 /822 2315	MARQUAGE - CADRE DE VIE Installation matériel et outillage (annulation mandats 1999)		10 135
DSF2.18 /816 204164	SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT Subvention à la R.C.C.E.M. activité "câble"	58 000	
DSF1.01 /020 2183 205	SERVICE INFORMATIQUE Acquisition de matériel informatique Acquisition de logiciels	- 3 600 3 600	
9011 /833 1323	PARC URBAIN "LE PRIEUR" Subvention Conseil général		16 970
9043 /024 2313	ESPACE DE RENCONTRES Constructions (remboursement d'une partie de l'avance forfaitaire)		3 900
9048 /64 1323 1328	HALTE JEUX Subvention du Conseil général Subvention de la CAF		7 320 1 736
	<i>Total opérations réelles</i>	58 000	49 121
DSF1.09 /01 021	Opérations non ventilables Virement de la section de fonctionnement		8 879
	<i>Total opérations d'ordre</i>	-	8 879
	TOTAL	58 000	58 000

Pour extrait certifié conforme,



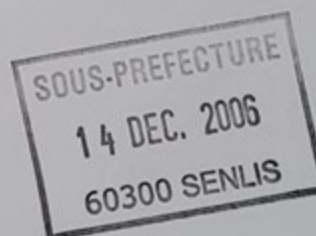
Le Maire

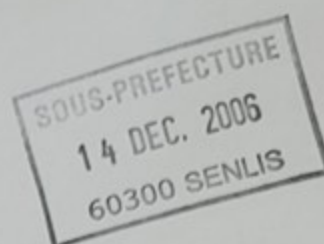
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Préfecture le : 14.12.2006
 Publié ou notifié le : 15.12.2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 15.12.2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY





L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

13) ASSOCIATION "GROUPEMENT DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE MONTATAIRE ET THIVERNY" - Versement d'une subvention exceptionnelle

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Ville de Montataire, exposant :

Que la Ville de Montataire souhaite apporter son soutien financier et logistique à l'association « Groupement des commerçants et artisans de Montataire et Thiverny » pour l'animation et la promotion du commerce local, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année,

Considérant la demande de subvention d'un montant de 1.600 € (mille six cents) déposée par cette association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention de 1.600 € (mille six cents) à l'association « Groupement des commerçants et artisans de Montataire et Thiverny ».

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits sont prévus au Budget 2006 – Décision Modificative N° 2

- article 657 : subvention de fonctionnement aux associations de droit privé
- sous-fonction 94 : aides au commerce et aux services marchands

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

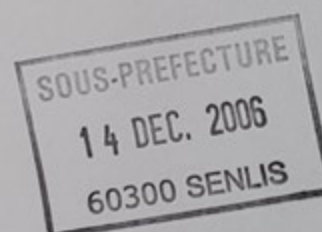
Jean-Pierre BOSINO

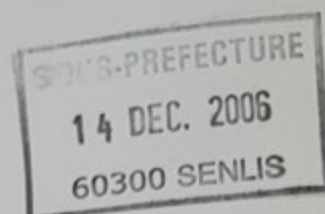


Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 14/12/2006
Publié ou notifié le :
..... 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

14) ESPACE DE RENCONTRES - Avenant de prise en compte, suite à la prolongation du délai d'exécution de 8 mois, de la révision propre à chaque lot (excepté les lots 2, 3 et 4) et des travaux supplémentaires nécessités par le retard d'exécution du lot n°3

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 octobre 2006 a autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir avec les titulaires des différents lots et l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre prolongeant le délai de livraison de l'espace de rencontres jusqu'au 30 juin 2007.

Cette décision faisait suite à une pose non conforme des panneaux du complexe de couverture formant plafond.

Après plusieurs mois de discussion, la société titulaire du lot n° 3 acceptait de démonter les ouvrages en cause et de reprendre les travaux à compter de septembre 2006.

La prolongation du délai global de l'opération n'avait évidemment pas pour effet d'exonérer la société Normacadre (titulaire du lot n° 3) de sa responsabilité dans le retard du chantier.

Ainsi, le maître d'œuvre devait établir un rapport fixant :

- les pénalités de retard de l'entreprise titulaire du lot n° 3 (Normacadre)
- les implications financières de cette prolongation de délais pour les autres lots

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ce sont ces dernières qui font l'objet de la présente délibération.

Bien que les marchés passés avec chaque société étaient conclus à prix fermes et non révisables, la situation exceptionnelle, provoquée par des malfaçons dues au titulaire du lot n° 3, nécessite que les révisions soient appliquées aux entreprises (excepté pour NORMACADRE titulaire des lots 2, 3 et 4 et responsable du retard).

Il est donc proposé d'appliquer les révisions de prix sur les montants des travaux restants à exécuter à partir de la date de livraison de l'ouvrage dans son ensemble prévue initialement, et sur laquelle les prix étaient considérés fermes et non révisables, soit le 31 octobre 2006. La formule de révision sera la suivante et appliquée aux lots suivants : lots n° 1,5,6,7,8,9,10,11,12 et 13B

$$P1 = P0 [0.15 + 0.85 \frac{BT}{BT0}]$$

P1 = prix révisé

P0 = prix de l'acte d'engagement (jusqu'au 31/10/2006)

BT = indice du lot connu à la date de réalisation des travaux

BT 0 = indice du lot connu à la date du 31/10/2006

Il est proposé également, de prendre en compte les honoraires du pilote, du maître d'œuvre et du coordonnateur SPS, pour leur intervention sur le chantier pendant 7 mois supplémentaires (mois d'août neutralisé à cause de l'arrêt du chantier dû à la société NORMACADRE).

Ces incidences sont arrêtées à la somme de :

Pilote OPC – A.I.P	16.100,00 € H.T
Coordonnateurs SPS	2.756,00 € H.T
Maître d'oeuvre Charpin/Perron	23.831,92 € H.T

De la même façon, la prise en compte des travaux supplémentaires liés à ce retard (installation de chantier pendant 8 mois supplémentaires, chauffage du chantier pendant 3 mois, reprise percement plateaux pour câblerie...) doivent être pris en compte.

Ils sont arrêtés pour le lot

- n° 1 – PSB à 6.456,78 € HT

- n° 11 - FORCLUM à 21.972,17 € H.T.

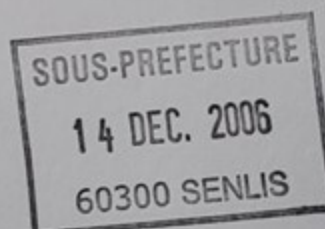
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Approuve la prise en compte de ces modifications,

Autorise Monsieur le maire à signer les avenants à intervenir avec les titulaires des lots n° 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13b, intégrant notamment la possibilité de réviser les prix à compter du 31 octobre 2006, sur le montant des travaux restants à réaliser et comprenant les travaux supplémentaires pour les entreprises titulaires des lots 1 et 11 respectivement à hauteur de :

- 6.456,78 € pour le lot 1 et,
- 21.972,17€ pour le lot 11



Autorise Monsieur le maire à signer les avenants à intervenir avec le pilote, le coordonnateur, l'équipe de maîtrise d'œuvre Charpin-Perron pour les montants précités, soit respectivement :

Pilote : 16.100,00 € HT,
Coordonnateur : 2.756,00 € HT
Equipe de maîtrise d'œuvre Charpin-Perron : 23.831,92 € HT.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

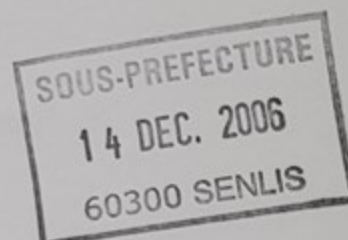
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire, et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

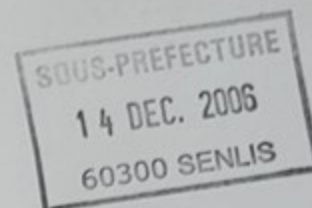




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

15) ESPACE DE RENCONTRES – pénalités à appliquer au titulaire du lot n° 3 NORMACADRE pour le retard provoqué par ses malfaçons sur le chantier et travaux supplémentaires engendrés par ce retard

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Le conseil municipal, dans sa séance du 9 octobre 2006 a autorisé Monsieur le maire à signer l'avenant à intervenir avec les titulaires des différents lots et l'ensemble de l'équipe de maîtrise d'œuvre, prolongeant le délai de livraison de l'espace de rencontres jusqu'au 30 juin 2007.

Cette décision faisait suite à une pose non conforme des panneaux du complexe de couverture formant plafond.

Après plusieurs mois de discussion, la société titulaire du lot n° 3 acceptait de démonter les ouvrages en cause et de reprendre les travaux à compter de septembre 2006.

La prolongation du délai global de l'opération n'avait évidemment pas pour effet d'exonérer la société Normacadre (titulaire du lot n° 3) de sa responsabilité dans le retard du chantier.

Ainsi, le maître d'œuvre devait établir un rapport fixant :

- les pénalités de retard de l'entreprise titulaire du lot n° 3 (Normacadre)
- les implications financières (révisions, actualisation et suppléments divers) de cette prolongation de délais pour les autres lots

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ce rapport fait apparaître les pénalités applicables à la société NORMACADRE, pour le lot n°3

- les pénalités de droit provoquées par le retard conformément à l'article 4.3.3 du CCAP soit 1/1000^{ème} du montant TTC du marché, par jour calendaire de retard.

Ce décompte se fera à compter de la date de livraison des travaux du lot n° 3 fixé au planning d'exécution initial soit le 16 juillet 2006.

- Les incidences financières relatives aux révisions et travaux supplémentaires dus par la ville de Montataire aux entreprises titulaires des lots n° 1, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13B, ainsi que le pilote OPC, le coordonnateur SPS et l'équipe de maîtrise d'œuvre Charpin-Perron.

Elles seront chiffrées à l'issue des travaux pour ce qui concerne les révisions de prix et sont arrêtées aux montants ci-après pour les travaux supplémentaires :

Lot n° 1 – PSB : 6.456,78 € HT

Pour le maintien pendant 8 mois supplémentaires des installations de chantier sur place

Lot n° 11 – FORCLUM 21.972,17 € HT

Pour l'installation de chauffage provisoire pendant 3 mois supplémentaires, reprise percement plateaux pour câblerie ...

Pilote OPC – AIP :	16.100,00 € HT	} Prise en compte de la surveillance du chantier pendant 7 mois supplémentaires
Coordonnateur SPS :	2.756,00 € HT	
Maître d'œuvre Charpin-Perron	23.831,92 € HT	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

Approuve ces dispositions,

Autorise Monsieur le maire à appliquer au titulaire du lot n° 3, les pénalités de retard prévues au CCAP

Autorise Monsieur le maire à négocier avec le titulaire du lot n° 3, la prise en charge par l'entreprise, des frais supplémentaires engendrés par les révisions et travaux supplémentaires versées aux entreprises et maître d'œuvre, pilote et coordonnateur suite au retard d'exécution du lot n° 3 attribué à Normacadre,

Et à actionner si besoin est, la garantie à première demande.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

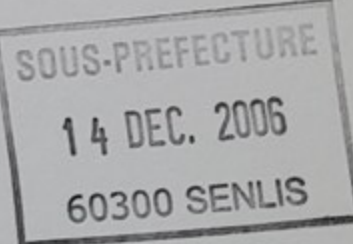
Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

16) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – Rapport d'activité de la commune de Montataire – Année 2005

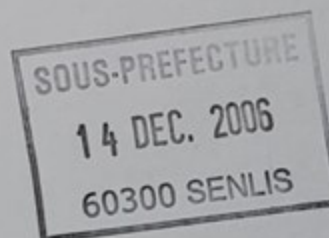
Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le décret 2000-404 du 11 mai 2000 faisant obligation à toutes les collectivités détentrice de la compétence « collecte » de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-5,

Vu la demande de la Préfecture de l'Oise,

Considérant qu'un rapport d'activité concernant la collecte des ordures ménagères doit être présenté par Monsieur le Maire au conseil municipal, sont exposés les éléments suivants :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La collecte en porte à porte et en apport volontaire :

Désignation du produit	Année 2004 en tonne	Année 2005 en tonne	Coût de la prestation 2004	Coût de la prestation 2005
Ordures ménagères	4.921	4.667	318.200 € *	345.156 € *
Déchets verts	147	137		
Emballages	163	166	68.882 €	
Papiers	162	189		
Encombrants	520	541	43.543 €	42.600 €
Verres usagés	267	224	8.877 €	7.565 €

* Collecte effectuée en régie

La périodicité du ramassage :

- ordures ménagères : collecte bi-hebdomadaire selon 2 secteurs
- collecte sélective : collecte hebdomadaire
- collecte des encombrants : collecte mensuelle
- collecte du verre : environ tous les 15 jours avec ordre de service à l'entreprise
- collecte des déchets verts : collecte hebdomadaire d'avril à novembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte ce rapport à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

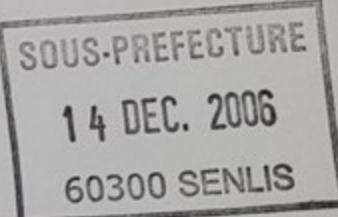
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

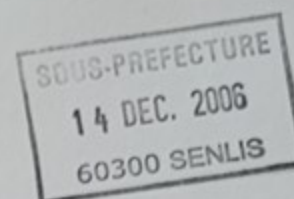
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

17) POLITIQUE FONCIERE – bilan 2005

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un bilan de la politique foncière pour l'année 2005, sont exposés les éléments suivants :

La ville de Montataire a réalisé, dans le courant de l'année 2005, 4 cessions :

- Parcelle AK 618 vendue à M. BOYER
- Parcelle AL 228 vendue à la SCI Marijo
- Parcelles AE 549/550/553/554 vendues à Mme Hurez
- Parcelle AN 567 vendue à la SA HLM « Le Nouveau Logis Picard »

Deux acquisitions ont été réalisées :

- dans le cadre des réserves foncières de la zone 2Na : parcelle ZD 79, acheté à M. Tribalat;
- dans le cadre de la réalisation de l'espace de rencontre: parcelle AX 607 appartenant à la société PATHE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Approuve ce dossier à l'unanimité

ACQUISITIONS 2005			Date de signature de l'acte
Nom du dossier	Section cadastrale	Prix d'acquisition	
TRIBALAT	ZD 79	915 €	12 et 25 août 2005
Société PATHE	AX 607	112 000 €	20 décembre 2005

CESSIONS 2005			Date de signature de l'acte notarié
Nom du dossier	Section Cadastrale	Prix de vente	
BOYER	AK 618	2 675 €	4 mars 2005
SCI MARIJO	AL 228	120 437 €	21 avril 2005
HUREZ	AE 549/550/553/554	7 540 €	31 août 2005
SA HLM « Le Nouveau Logis Picard »	AN 567	184 826 €	13 et 17 octobre 2005

Pour extrait certifié conforme,

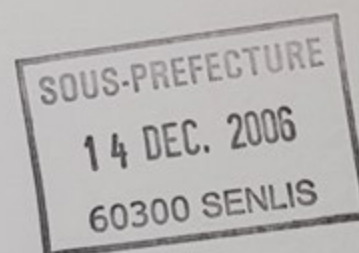
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
 Publié ou notifié le : 15/12/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du : 15/12/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

18) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE - Extension d'atelier et augmentation de la capacité d'activités « photocures » à Villers St Paul à la demande de la société CRAY VALLEY

Sur le rapport de Monsieur BOYER, Conseiller Municipal Délégué à l'environnement, exposant :

Vu le dossier d'enquête publique relatif à la demande de la société CRAY VALLEY en vue d'obtenir l'autorisation d'étendre ses ateliers et d'augmenter la capacité de son activité « photocure » à Villers St Paul;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 18 septembre 2006, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par la société CRAY VALLEY ne soulève pas d'observation particulière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Emet à l'unanimité un avis favorable sous réserve de l'avis de la DIRE concernant la demande de la société CRAY VALLEY.

Pour extrait certifié conforme,

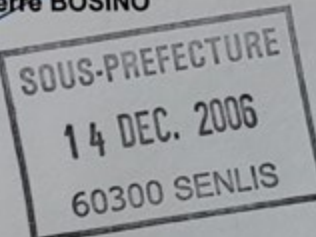
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
 Publié ou notifié le : 15/12/2006
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du : 15/12/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délévation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••••
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD
•••••

19) RETRAITES - Atelier chant - Tarifs 2007

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

La commission « retraités » a validé la mise en place d'une participation financière des usagers pour les ateliers en direction des retraités.

Il est prévu le démarrage d'un atelier de chant à partir du 01/01/2007.

Le montant de la participation financière est fixé à 20 € pour une période de 6 mois allant de janvier à juin 2007.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE A L'UNANIMITE le tarif forfaitaire de 20 € pour 6 mois à compter du 01/01/2007 pour l'atelier de chant pour les retraités.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

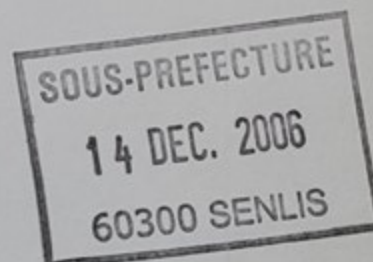
(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

20) RETRAITES - CONVENTION CADRE - MODALITES DE COOPERATION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER GENERAL DE CREIL ET LA RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Sur le rapport de Monsieur BOSINO, Maire, exposant :

Dans le cadre du plan bleu initié par le gouvernement pour les établissements qui accueillent des personnes âgées, il est prévu de passer un contrat avec le centre hospitalier général de Creil pour l'instauration de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts en milieu hospitalier des résidents de la Résidence des Personnes Agées Maurice Mignon.

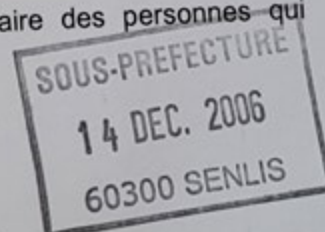
Conformément au décret n° 2005-768 du 07/07/2005, la Résidence Maurice Mignon a mis en place un plan détaillant les modalités d'organisation à mettre en œuvre en cas de crise sanitaire ou climatique.

L'arrêté ministériel du 7 juillet 2005 précise que le plan bleu doit comporter :

- la désignation d'un référent-directeur, responsable en situation de crise
- la mise en place d'une convention avec un établissement de santé proche
- les recommandations de bonnes pratiques préventives à destination des personnels
- un protocole sur les modalités d'organisation de l'établissement en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Concernant la mise en place d'une convention avec un établissement de santé proche, il paraît logique de solliciter le Centre Hospitalier Général de Creil pour élaborer ce contrat.

Celui-ci a pour objectif d'améliorer la qualité de prise en charge sanitaire des personnes qui nécessiteraient un transfert d'une structure à l'autre.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Il définit les modalités de coopération et les modalités d'échange sur les bonnes pratiques susceptibles de prévenir les hospitalisations ainsi que les règles de transfert en milieu hospitalier lorsqu'ils s'avèrent indispensables.

Vu l'avis de la commission retraités,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

AUTORISE A L' UNANIMITE le Maire à signer la convention cadre relative aux modalités de coopération entre le centre hospitalier général de Creil et la Résidence pour Personnes Agées Maurice Mignon et à l'instauration de bonnes pratiques pour prévenir les hospitalisations et accompagner les transferts en milieu hospitalier.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

21) PERISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACCUEIL - ECOLE DE GOURNAY A CREIL

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires,

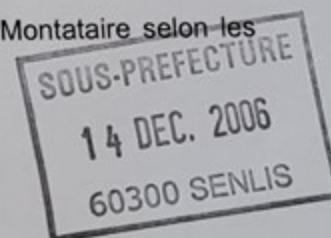
Les familles qui résident à MONTATAIRE sur le périmètre suivant : 114 à 119 rue Louis BLANC et rue Louis BLANC prolongée scolarisent leurs enfants à CREIL à l'école de GOURNAY en raison de la proximité immédiate de l'école et d'un accord entre l'Education Nationale et les villes de CREIL et MONTATAIRE.

QUE certains enfants bénéficient donc de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la ville de CREIL.

Le tarif appliqué étant logiquement le tarif extérieur, les familles concernées ont sollicité la ville de MONTATAIRE pour pouvoir bénéficier comme les autres familles montatairiennes du tarif calculé en fonction du quotient familial pour la restauration et l'accueil périscolaire.

Il est donc convenu avec la ville de CREIL l'organisation suivante :

- Facturation au tarif extérieur par la ville de CREIL à la ville de MONTATAIRE du nombre de repas consommés ET du nombre de jours fréquentés à la périscolaire mensuellement par les enfants domiciliés à Montataire
- Paiement direct de la facture par la ville de MONTATAIRE
- Facturation par la ville de MONTATAIRE aux familles au tarif en vigueur à Montataire selon les fréquentations sur les 2 structures.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

La différence entre le tarif montatairien et le tarif extérieur de la ville de CREIL est à la charge de la ville de MONTATAIRE. Ceci dans un souci d'égalité devant le service public pour ces familles affectées d'office dans une école extérieure à la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe d'une convention entre la ville de CREIL et la ville de MONTATAIRE concernant les frais de restauration et les frais de périscolaire pour les enfants de Montataire scolarisés à l'école de GOURNAY à CREIL.

AUTORISE le maire à signer la convention.



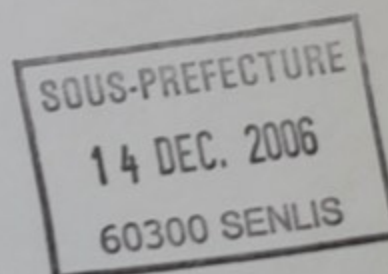
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....14.12.2006.....
Publié ou notifié le :
.....15.12.2006.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du15.12.2006.....
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

22) CLASSES DE DECOUVERTE DES ENFANTS SCOLARISES SUR D'AUTRES COMMUNES - Participation de la ville

Sur le rapport de Madame Deschamps, Adjointe au Maire Chargée des Affaires Scolaires exposant :

QUE chaque année la Ville de Montataire est sollicitée par les familles habitant MONTATAIRE dont les enfants sont scolarisés à l'extérieur pour participer aux séjours en classes de découverte.

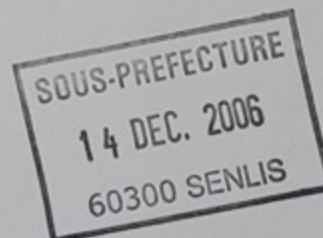
QUE depuis plusieurs années cette participation est calculée sur la base suivante :

➤ Calcul du tarif de la famille selon le mode de calcul du quotient familial applicable à la ville de Montataire.

➤ Prise en compte du tarif appliqué par la commune d'accueil pour un enfant extérieur.

La différence entre le tarif de Montataire et le tarif extérieur correspond à la participation financière de la commune de MONTATAIRE. Cette participation est versée à la commune d'accueil par mandat administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

APPROUVE A L'UNANIMITE le principe d'une prise en charge des frais liés aux séjours « classes de découverte » pour toutes les communes à la condition que la ville de MONTATAIRE ne paie pas de frais de scolarité pour l'enfant concerné à la commune d'accueil pour la scolarisation .

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

23) CONTRAT ENFANCE - JEUNESSE AVEC LA CAF DE CREIL - Années 2006 à 2009

Sur le rapport de Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire,

La modification du dispositif de contractualisation initié par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales à destination des secteurs enfance et des secteurs jeunesse, implique une nouvelle réflexion entre la CAF de Creil et la Municipalité pour le développement de nos activités en direction des enfants et des jeunes jusqu'à 18 ans.

Le cadre réglementaire du nouveau contrat Enfance-Jeunesse est fixé comme suit :

- le contrat Enfance arrivé à expiration le 31/12/2005 est repris dans le contrat Enfance-Jeunesse
 - le contrat Temps Libre sera intégré à son terme qui est fixé au 31/12/2006, dans le contrat Enfance-Jeunesse
 - les actions des anciens contrats qui assurent une **fonction d'accueil** seront après évaluation de leur pertinence maintenues ou pas dans le nouveau contrat.
 - les actions nouvelles doivent concerner prioritairement les quartiers les moins bien couverts en matière de structures d'accueil et **obligatoirement assurer une amélioration de la fonction d'accueil.**
- La fonction d'accueil s'entend par le nombre de places offertes au public et les activités proposées par les structures.
- les conditions de financement sont différentes selon que les actions sont reconduites ou bien nouvelles :

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

• actions des anciens contrats

Pour les actions dont la reconduction est prévue, il est appliqué un mécanisme de dégressivité de 3 points maximum par an pour aboutir progressivement à terme à un cofinancement unique de 55% d'un reste à charge plafonné. De plus 85% doivent concerner la fonction accueil et 15% la fonction pilotage. Pour rappel le taux de cofinancement de la commune de Montataire était en 2005 de 67,90% (70% X 97% d'allocataires du Régime Général).

Le reste à charge plafonné (et non plus la charge nette nouvelle communale) est obtenu après application des taux d'occupation (70% pour un équipement d'accueil du jeune enfant) ou de fréquentation (60% pour un CLSH) cibles et des prix de revient cibles (7,22€ / heure pour un équipement collectif d'accueil du jeune enfant et 4 € / heure pour les CLSH).

En ce qui concerne les actions de l'ancien contrat, ces cibles doivent être atteintes au plus tard la dernière année du contrat.

• actions nouvelles

Elles doivent obligatoirement être éligibles (exclusivement fonction accueil) et engendrer la création de places et / ou d'amplitude d'ouverture.

Elles sont financées dans le cadre d'une enveloppe financière limitative. Le taux de cofinancement pour ces actions nouvelles est de 55% (y compris le régime général). Le montant de la prestation inscrit au contrat pour chaque année constitue le maximum de l'intervention financière de la CAF. Il peut être réajusté au moment de la liquidation au vu des résultats de l'exercice (maintien des actions...). Les cibles, en terme de taux d'occupation et de prix de revient, doivent être atteintes au terme d'une année pleine de fonctionnement.

Les éléments communs aux actions déclinées dans le futur contrat sont les suivantes :

- un financement unique de 55 % du budget restant à charge plafonné
- un prix de revient plafonné des équipements (7,22 €/heure pour un équipement collectif d'accueil du jeune enfant et 4 €/heure pour les CLSH)
- un taux d'occupation de 70 % pour les équipements petite enfance – et un taux de fréquentation de 60 % pour les centres de loisirs

En dressant ce tableau plutôt négatif des termes du nouveau dispositif de contrat, la Municipalité est confrontée à plusieurs problèmes :

- la suppression même progressive de la prise en charge de certaines activités de l'ancien contrat enfance : les actions de coordination et de pilotage seront limitées à 15 % maximum du montant de la prestation
- la réactivité nécessaire en terme de nombre d'enfants accueillis si nous voulons répondre au taux d'occupation – le taux actuel de nos structures est inférieur aux taux annoncés.
- la réduction du champ possible en matière de développements de projets en s'imposant de raisonner en actions éligibles c'est à dire qui améliorent toujours la fonction d'accueil.
- La confrontation avec un prix de revient plafonné : le prix de revient actuel de nos structures est supérieur aux prix plafonnés annoncés.

Sur un plan général, l'application de ce nouveau contrat implique :

- une remise en question de la qualité d'accueil des enfants et des familles
- le risque de disparition pour certaines communes, de structures d'accueil, en raison de l'impossibilité de les faire financer.
- un affaiblissement des actions de prévention en direction des enfants et des adolescents.

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

Ces répercussions vont à l'inverse de la politique souhaitable en matière d'enfance et de jeunesse.

Toutefois, il n'est pas envisageable dans le cadre de nos réalités sociales et économiques de se priver de toutes possibilités de maintien et de développement de nos structures.

L'engagement dans un nouveau contrat Enfance-Jeunesse devra nous permettre :

1. de garantir un accueil de qualité
2. de pouvoir continuer le travail partenarial avec la CAF de Creil afin si possible d'influer sur ses orientations et ses choix
3. d'améliorer nos capacités d'accueil tant au niveau qualitatif que quantitatif

Le schéma de développement du volet Enfance au 01/01/2006 comprend :

- l'augmentation de 2 places sur le multi-accueil Louise MICHEL
- le maintien des activités en matière de formation des personnels du secteur Petite Enfance
- le maintien du projet musique sur les 4 structures
- l'amélioration des conditions d'accueil au centre de loisirs maternel avec l'intervention de personnel qualifié et le développement des activités
- le maintien du niveau du service périscolaire sur 2 écoles maternelles
- le maintien des actions de pilotage, et de coordination

Le volet jeunesse sera retravaillé sur la base du Contrat Temps Libres actuel dès 2007.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à contractualiser avec la CAF de Creil un nouveau contrat « Enfance-Jeunesse »

AUTORISE le Maire à signer le dit-contrat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

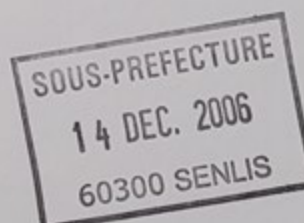
15/12/2006

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

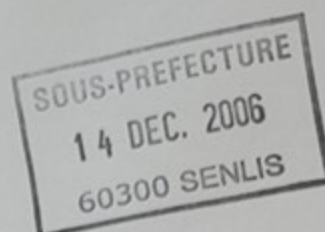




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•-•-•
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

24) PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAF DE CREIL – Contrat d'objectifs de passage – Crèche et halte jeux LOUISE MICHEL

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, adjointe au Maire, exposant :

Vue la convention de prestation de service unique signée avec la CAF de Creil le 12/7/2005, avec effet au 01/01/2005, pour la crèche Louise MICHEL et la halte-jeux Louise MICHEL,

Vu la baisse de recettes concernant la participation financière de la CAF « prestation de service » d'un montant de 24.698,94 € occasionnée par la mise en œuvre de cette convention,

Vu l'engagement contractuel de la CAF de compenser cette baisse,

Il est convenu que cette compensation correspond à 6880 heures qui vont nous être versées sous la forme de prestation de service unique.

Le contrat d'objectifs de passage à la prestation de service unique est conclu pour les 3 premières années d'exercice de mise en œuvre de la PSU.

Pendant ces 3 années, chaque année, le nombre d'heures compensant la baisse de recettes sera recalculé en fonction des recettes de l'exercice.

La signature du contrat d'objectifs de passage implique la constitution d'un comité local de suivi.

Celui-ci est chargé de mettre en œuvre des objectifs réalistes concernant l'occupation des structures, la mixité sociale et l'assouplissement du fonctionnement de chaque établissement.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ces 3 éléments constitutifs du contrat d'objectifs seront évalués au minimum une fois dans l'année.

Des indicateurs précis sont mentionnés dans le contrat :

- amélioration du taux d'occupation

	Taux d'occupation réel 2005	Taux à atteindre en 2007
CRECHE	53,09	70
HALTE-JEUX	54,28	70

- amélioration de la mixité sociale : analyse de la composition du territoire d'implantation et du public accueilli
- assouplissement du fonctionnement : nombre moyen d'enfants accueillis pour 1 place agréée

	2005	2007
CRECHE	8	8
HALTE-JEUX	1,5	2

Le contrat à signer prend effet au 01/01/2005 (1^{ère} année de la PSU et 1^{ère} année de la baisse de recettes) et se terminera donc le 31/12/2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

VALIDE le principe d'un contrat d'objectifs de passage à la prestation de service unique

AUTORISE le Maire à signer ce contrat avec la CAF de Creil

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

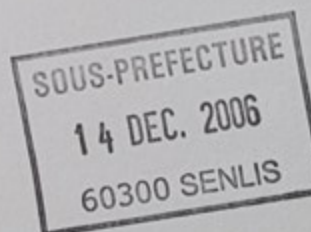
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

25) PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT 2007

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Il est convenu de reconduire la convention initiale signée le 12 mars 2003 dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi de l'agglomération creilloise.

La collaboration entre la ville de Montataire et le PLIE porte sur la mise en place de parcours d'insertion sociale et professionnelle avec un objectif de suivi de 80 personnes pour l'année 2007 dont au minimum 40 nouvelles intégrations.

Pour assurer cette mission, la ville de Montataire a recruté un agent à temps complet en qualité de conseiller en insertion sociale et professionnelle.

L'action consiste à accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans leurs démarches socio-professionnelles.

Le suivi comprend l'accueil, l'écoute, l'établissement d'un diagnostic, et la définition d'une stratégie d'insertion à long terme.

Cet accompagnement permet aux publics peu ou pas qualifiés d'acquérir des capacités ou de mettre en œuvre des qualités personnelles qui facilitent l'insertion sociale et dans le monde du travail.

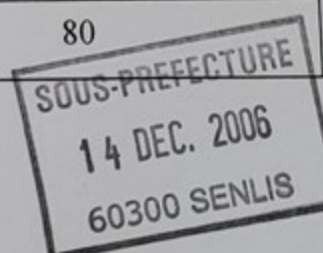
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

**BUDGET PREVISIONNEL 2007
ACTION P.L.I.E./OPERATEUR**

CLASSE	INTITULE	TOTAL
60	Achats : - Matière d'œuvre - Vêtements de travail - Autres (à préciser) fournitures administratives	700 €
61	Services extérieurs : frais de formation du référent A préciser	1.000 €
62	Autres services extérieurs : - Formation des bénéficiaires - Transport des bénéficiaires (formation) - Aides aux bénéficiaires - Autres (à préciser)	
63	Impôts et taxes	
64	Charges de personnel : - Encadrement technique 10 % - Accompagnement professionnel 20 % - Accompagnement social (réfèrent) - Rémunération des bénéficiaires - Administratif - Suivi à l'emploi	4.600 € 5.400 € 33.700 €
65	Autres charges de gestion (à préciser) locaux et fluides	1.000 €
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations amortissement et provisions	
TOTAL CHARGES		46.400 €
70	Ventes	
74	Financements : - Ville - Conseil Général - Conseil Régional - Etat - Autres - F.S.E.	11.000 € 35.400 €
TOTAL PRODUITS		46.400 €

Nombre de bénéficiaires

80



La demande de financement porte sur la rémunération et la formation du référent prévue à hauteur de 35.400 € pour l'année 2007.

La ville participe en direct à hauteur de 11.000 € en matière de mise à disposition de locaux et de matériel, d'accompagnement professionnel et d'encadrement technique du référent.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

AUTORISE la reconduction du dispositif,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le PLIE

AUTORISE le Maire à encaisser la subvention pour l'année 2007.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

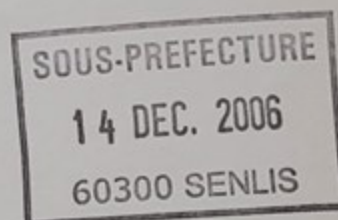
Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

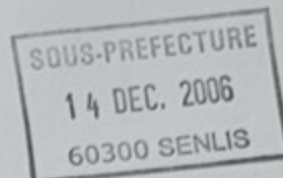
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

26) UNION REGIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE PICARDIE – Convention - Année 2006/2007

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, adjoint au Maire, exposant :

Considérant le bilan du dispositif reconduit depuis plusieurs années avec l'Union Régionale Léo Lagrange dont les grandes lignes sont les suivantes pour l'année 2005/2006 :

BREVETS SPORTIFS POPULAIRES

Ateliers mis en place sur le temps périscolaire permettant de valider un diplôme appelé « Brevet sportif populaire » qui donne accès à 2 séances d'essai en club :

- 108 participants de 6 à 11 ans
- 38 brevets validés sur 88 soit 43 %

PERMIS DE CONDUITE SPORTIVE

Atelier proposé sur le temps extra-scolaire (jeudis de 18 H 00 à 19 H 30) permettant la pratique de sports collectifs avec la possibilité d'intégrer le club local de basket ou de football à l'occasion de 2 journées portes ouvertes.

L'action consiste à une auto-évaluation de l'enfant sur des valeurs relatives à l'esprit sportif, aux règles d'hygiène alimentaire, et à l'hygiène physique.

- 105 participants de 10 à 16 ans avec une variation de fréquentation hebdomadaire de 10 à 42 jeunes par séance

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

TOURNOIS DE FUTSAL

4 tournois ont été organisés avec 70 jeunes à chaque fois venus des communes de Creil, Liancourt et Laon.

Compte tenu des aspects positifs du bilan et de la collaboration fructueuse avec L'Union Régionale Sportive Léo Lagrange, il est proposé pour 2006/2007 les objectifs suivants :

- dépasser la simple consommation d'activités physiques et sportives en développant les objectifs propres aux normes spécifiques du domaine de l'éducation et de l'insertion par le sport.
- Organiser un dispositif composé d'ateliers sportifs et de cycles sportifs thématiques

3 fonctions seront développées :

- la fonction éducative
- la fonction de développement des capacités et aptitudes physiques
- la formation des jeunes et des encadrants

La convention de partenariat fixe la participation financière de la Ville de Montataire à hauteur de 3.000 € pour l'année sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du dispositif

AUTORISE le Maire à signer la convention

DECIDE le versement d'une subvention de 3.000 € à L'Union Régionale Sportive Léo Lagrange

Les crédits sont inscrits au budget – DSP 2.23-411/6574

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous-Prefecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

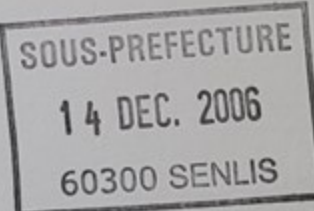
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

27) DISPOSITIF VILLE-VIE-VACANCES – Formation des encadrants – Année 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Il est proposé

- de continuer la formation des encadrants spécifiques réalisée de 2004 à 2006
- d'améliorer l'utilisation du dispositif VVV et la visée éducative des projets
- d'établir une base de connaissances communes à tous les encadrants
- de former des encadrants en capacité de repérer les jeunes en situation de fragilité, de proposer des actions de prévention et de mettre en place des projets concertés avec les partenaires locaux potentiels

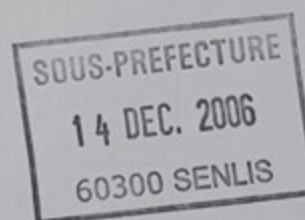
Au total : 5 journées de formation en direction des encadrants étalées sur les années 2006 et 2007.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports coordonne les actions et les interventions auprès d'un public rassemblant divers encadrants des projets VVV.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du projet et le plan de financement suivant :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

BUDGET TOTAL	6.685,00
VILLE	1.685,00
VVV	5.000,00

Pour extrait certifié conforme,

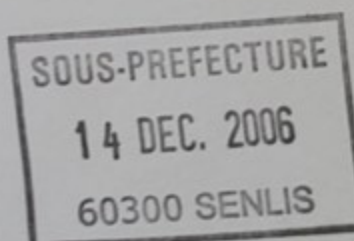
Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
 Publié ou notifié le : 15/12/2006
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 15/12/2006
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY

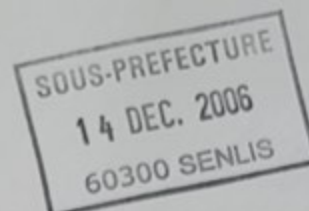




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•-•-•
L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•
28) DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES - VACANCES DE LA TOUSSAINT ET NOËL 2006

Sur le rapport de Monsieur DETRAUX, adjoint au Maire, exposant :

Comme chaque année, il est proposé aux enfants de 10 à 13 ans et aux jeunes de 14 à 18 ans, par le service des sports, 2 formules d'accès aux sports pendant les petits congés scolaires :

- accès libre aux sports collectifs
- tournois Futsal

Au total 17 journées d'activités sont programmées – encadrées par les 5 éducateurs sportifs municipaux.

L'estimation des participations est prévue comme suit :

	FILLES	GARCONS	TOTAL
11/12 ans	10	50	60
13/15 ans	10	40	50
16/18 ans	02	10	12
TOTAL	22	100	122

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les sessions seront clôturées par une sortie à une compétition de haut niveau pour les plus assidus et les plus motivés sur les 2 formules.

Vu l'avis favorable de la commission sports,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu des projets et le plan de financement suivant :

BUDGET TOTAL	1.650,00
VILLE	950,00
VVV	700,00

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

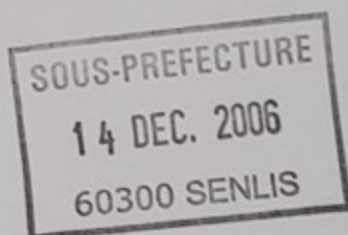
Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
Publié ou notifié le : 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

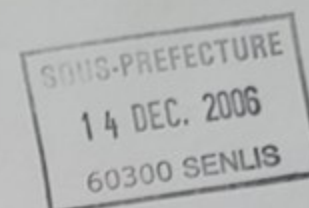




Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX – Mme WALLET – Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ – M. FORTUNATO – M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

29) TRANSPORTS SCOLAIRES – Convention avec la CCAC – Prise en charge des dépenses de transports scolaires

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, exposant :

La compétence transports urbains de la communauté de communes de l'agglomération creilloise comprend le transport scolaire.

Dans le cadre de la définition de l'intérêt communautaire, il a été intégré la nécessité que la CCAC assure la mission de transport scolaire pour les communes qui la composent.

Compte tenu de l'organisation en cours sur chaque commune du système de ramassage scolaire inhérent qui plus est au code des marchés publics, il a été décidé pour cette année scolaire que la CCAC remplisse sa mission sous la forme de conventionnement avec les collectivités aboutissant à un remboursement des frais engagés.

Vu la délibération du Conseil de la CCAC du 28/9/2006 qui approuve et met en œuvre cette mesure,

Il vous est proposé de valider la convention relative au transport scolaire à signer avec le président de la CCAC dans les conditions suivantes :

1. l'objet est la prise en charge des transports scolaires effectués par la Ville de Montataire en régie et en application du marché à procédure adaptée en cours d'exécution
2. la période concernée est l'année scolaire 2006/2007
3. la prise en charge concerne uniquement le ramassage quasi-quotidien entre le domicile et l'école et vice-versa pour les élèves du 1^{er} degré.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

4. la CCAC ne prendra pas en charge les frais de rémunération des accompagnateurs
5. la Ville de Montataire se charge de la totalité des prestations nécessaires à l'exécution de ce service, en supporte les coûts qui feront l'objet d'un remboursement par la CCAC pour l'année scolaire 2006/2007 d'un montant de 72.000 € sur présentation d'un titre de recettes en juin 2007.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer la convention relative au transport scolaire avec la CCAC

AUTORISE l'émission par la Ville de Montataire d'un titre de recettes en juin 2007 à l'encontre de la CCAC.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 14/12/2006

Publié ou notifié le :

..... 15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

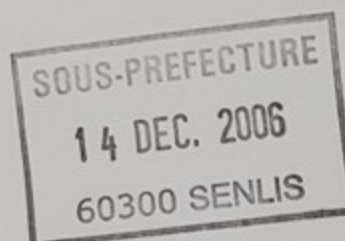
Date du 15/12/2006

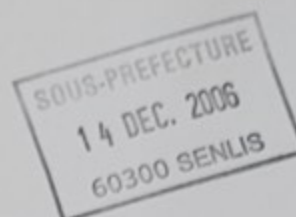
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

30) TABLEAU DES EFFECTIFS N° 14

(Arrêté au 2 novembre 2006, sous réserve d'éléments prévisionnels inclus dans le Titre II)

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité, en plus de l'autorisation budgétaire, de disposer d'un outil performant de gestion du personnel, sous la forme d'un tableau des effectifs détaillé et régulièrement réactualisé,

Le Comité Technique Paritaire ayant été entendu pour avis le 7 novembre 2006,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité:

ARTICLE 1 - Le tableau des effectifs n°14 remplace le tableau des effectifs n°13 adopté par la délibération n°42 du 12 décembre 2005 et complétée par les délibérations n° 3 du 6 février 2006; n° 35 et 36 du 19 mai 2006, et n° 38 du 26 juin 2006.

Le tableau des effectifs n°14 est arrêté au 2 novembre 2006, sous réserve des éléments prévisionnels inclus dans le titre II mentionné ci après. Toute modification postérieure à cette date sera prise en compte dans le prochain tableau des effectifs ; le cas échéant et en fonction des nécessités légales, des délibérations "intermédiaires" (dans l'attente du futur tableau des effectifs n°15) compléteront le présent tableau des effectifs n°14.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ARTICLE 2 - Le tableau des effectifs n°14 est adopté selon la présentation et les modalités suivantes :

- un **Titre I** pour le tableau des effectifs proprement dit (détaillant l'ensemble des emplois statutaires permanents ainsi que les postes emplois ville et emplois jeunes),
- un **Titre II** exposant les modifications statutaires, incluses dans le titre I, apportées par le présent tableau des effectifs au précédent tableau des effectifs, ainsi que des éléments prévisionnels.

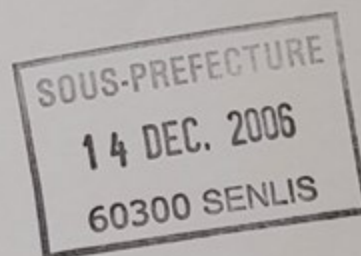
Pour extrait certifié conforme,

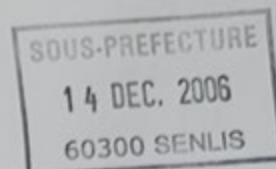


Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 14/12/2006
Publié ou notifié le :
..... 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006

•-•-•

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•-•-•

31) MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRES D'ASSOCIATIONS - Actualisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu le décret 85-1081 du 8 octobre 1985 relatif aux modalités d'application de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations :

n°17 du 27 mars 1997 relative à la mise à disposition de certains personnels de l'Office Municipal des Sports,

n°14 du 27 septembre 2004 relative à la mise à disposition de certains personnels du Football Club, du Basket Ball et de l'Amicale de tennis de table de Montataire,

n° 15 du 6 décembre 2004 relative à la mise à disposition de certains personnels du Centre Communal d'Action Sociale,

n° 20 du 21 mars 2005 relative à la mise à disposition de certains personnels de l'Association des clubs péri-éducatifs

n° 23 du 27 juin 2005 relative à la mise à disposition de certains personnels du Centre Communal d'Action Sociale,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Nom	Prénom	GRADE	Temps	STRUCTURES
Poste vacant BERNARD LEROUX	(Martin) LAURENT CAROLE	Agent Technique Principal Agent Administratif qualifié	10% 20% 10%	Comité d'action sociale Comité d'action sociale Comité d'action sociale
DUCLOS	BERNADETTE	Adjoint Administratif	76 H / Mois	Coordination syndicale départementale CGT de l'Oise
RIVIERE	JEAN LUC	Rédacteur territorial	28 H / Mois	Coordination syndicale départementale CGT de l'Oise
SALOMON	DIMITRI	Educateur des APS 2ème cl.	12 H / semaine	Football club de Montataire
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Agent d'animation qualifié	9 H / semaine	Basket ball de Montataire
MPEMBA-OUENABIO	REGINALD	Agent d'animation qualifié	1 H 30 / semaine	ABSS
DEPUYDT	THIERRY	Educateur des APS 2ème cl.	3 H / semaine	Amicale de tennis de table de Montataire
GREGOIRE	ETIENNE	Agent d'animation qualifié	1 H 30 / semaine	Association des clubs périscolaires
GREGOIRE	ETIENNE	Agent d'animation qualifié	1 H 30 / semaine	ABSS
CHOUIPPE MARCOUX	MAGUY DANIELLE	Agent Administratif qualifié Rédacteur Chef	20% 10%	Office Municipal des Sports Office Municipal des Sports
VERDEBOUT	CECILE	Conseiller territorial socio éducatif	Temps plein	Centre communal d'action sociale
Poste vacant	(Bourgeon)	Rédacteur Territorial	Temps plein	Centre communal d'action sociale
DEPRET	CLAUDIE	Adjoint Administratif	Temps plein	Centre communal d'action sociale
KLEPAC	VERONIQUE	Adjoint Administratif	Temps plein	Centre communal d'action sociale
HENQUINEZ	MURIELLE	Adjoint Administratif	Temps plein	Centre communal d'action sociale
CALDAS	NATHALIE	Agent Administratif qualifié	Temps plein	Centre communal d'action sociale
SALUZZO	FLORA	Agent Administratif qualifié	Temps plein	Centre communal d'action sociale
BRAUN	MICHELE	Adjoint Administratif	20%	Centre communal d'action sociale
HENWOOD	CLAUDINE	Agent Administratif qualifié	20%	Centre communal d'action sociale
COUFFRANT	CLAUDINE	Agent Administratif qualifié	20%	Centre communal d'action sociale
FANCHON	CLAUDINE	Adjt Adm, Ppal 1ère Cl,	20%	Centre communal d'action sociale
BAYART	MAGALI	Agent Administratif qualifié	20%	Centre communal d'action sociale
GERARD	ANGELIQUE	Rédacteur territorial	Temps plein	Centre communal d'action sociale
HASNI	LATIFA	Attaché territorial	1 H 30 / semaine	Association JADE

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

n°24 du 27 juin 2005 relative à la mise à disposition de certains personnels du Centre Communal d'Action Sociale,

et n° 47 du 12 décembre 2005 relative à la mise à disposition de certains personnels de l'Association JADE

Considérant que la ville s'est toujours mobilisée en faveur de l'activité associative de Montataire,

Considérant la nécessité de mettre à disposition du personnel qualifié au service des différentes associations,

Considérant la nécessité d'actualiser les délibérations ci-dessus référencées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : De passer des conventions avec les différentes associations montatairiennes pour la mise à disposition de différents personnels municipaux :

- Football club de Montataire
- Basket Ball de Montataire
- ABSS
- Amicale de tennis de table de Montataire
- Association des clubs péri éducatifs
- Office Municipal des Sports
- Centre communal d'action sociale
- Association JADE

Article 2^{ème} : D'autoriser le Maire à signer les dites conventions

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

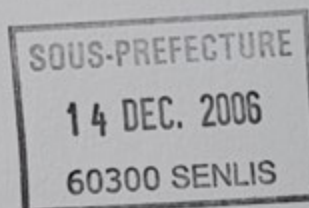
Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



•••••

L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) – Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL – Mme LEHOUX – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

•••••

32) VACATAIRES EMPLOYES PAR LA VILLE – Indexation des rémunérations sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° 26 du 12 décembre 1996 relative à la nature et au nombre de postes de vacataire et aux modalités de paiement : pédiatre de la crèche,

Vu la délibération n° 13 du 27 mars 1997 relative à la rémunération des vacataires (complément à la délibération adoptée le 12 décembre 1996),

Vu la délibération n° 36 du 17 octobre 2005 relative à l'atelier d'arts plastiques : création d'un deuxième poste d'animateur vacataire,

Vu la délibération n° 33 du 19 mai 2006 relative à son titre original,

Considérant qu'il y a lieu d'indexer la rémunération des agents vacataires sur la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Article 1^{er} : L'Article 1 de la délibération n°33 du 19 mai 2006 susvisée est complété comme suit : « Les agents non titulaires vacataires sont rémunérés par référence à un indice variable en fonction des missions exercées » :

Nature des fonctions	Niveau de rémunération	Nombre d'heures
Surveillance de la restauration scolaire	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 280	2 heures à 3 heures hebdomadaires hors périodes de vacances scolaires
Animation d'ateliers pédagogiques et éducatifs ne demandant pas de qualification particulière	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 280	2 heures à 4 heures hebdomadaires en fonction de l'atelier
Surveillance d'expositions, distribution de tracts et collages d'affiches	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 280	En fonction des manifestations culturelles
Accompagnement de séjours scolaires organisés par la ville	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{er} <u>IM</u> : 280	En fonction des séjours
Pédiatre	<u>Grade</u> : Médecin hors classe <u>Echelon</u> : 3 ^{ème} <u>IM</u> : 821	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Halte-Jeux
Psychologue	<u>Grade</u> : Psychologue hors classe <u>Echelon</u> : 7 ^{ème} <u>IM</u> : 782	En fonction des besoins de la Crèche Municipale et Halte-Jeux
Gardien remplaçant de la Résidence pour Personnes Agées « Maurice MIGNON »	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{ER} <u>IM</u> : 280	En fonction des remplacements du gardien titulaire
Accompagnement de Transport Scolaire	<u>Grade</u> : Agent Administratif Qualifié <u>Echelon</u> : 1 ^{ER} <u>IM</u> : 280	En fonction des besoins du service Scolaire/ATSEM
Enseignement : ▪ <u>Informatique</u> : animation des ateliers bureautiques et nouvelles technologies, pour le personnel communal et pour les Montatairiens ▪ <u>Autres thèmes</u> : préparation aux concours, formation continue...	<u>Grade</u> : Attaché Territorial <u>Echelon</u> : 12 ^{ème} <u>IM</u> : 641	En fonction des besoins de formation

Article 2 : La rémunération est établie en divisant le traitement mensuel correspondant à l'indice de référence par 151,66 heures.

Article 3 : Cette rémunération est fixée par référence à un indice et un échelon. Par conséquent, elle évolue en cas de revalorisation du traitement de la Fonction Publique Territoriale et/ou de la grille indiciaire.

SOUS-PREFECTURE
14 DEC. 2006
60300 SENLIS

Article 4 : Outre la rémunération, une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % des vacances brutes payées est versée mensuellement ou à la fin du contrat.

Article 5 : Les dispositions sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2007

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

14/12/2006

Publié ou notifié le :

15/12/2006

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 15/12/2006

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

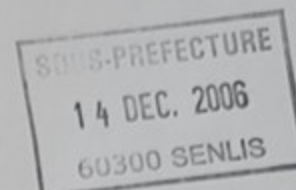
14 DEC. 2006

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2006



L'an Deux Mil Six le lundi 11 décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 4 décembre Deux Mil Six, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY (jusqu'à la délibération n°4) - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n° 4) - Mme BAILLEUX - Mme WALLET - Mme HEAULME (jusqu'à la délibération n° 27) - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU (à compter de la délibération n° 4), Mme DACHEUX représentée par M. BOYER - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BELFQUIH (à compter de la délibération n°5) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. BIONNE représenté par M. DETRAUX.

ETAIENT ABSENTS : Melle BORDEZ - M. FORTUNATO - M. TUIL - Mme LEHOUX - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Stéphane GODARD

33) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Convention de formation avec Burotec	Convention avec Burotec concernant une action de formation informatique « word » le 26 juin pour les élus pour un montant de 514,28 €	28/06/2006	02/08/2006
2	Convention de formation avec Burotec	Convention avec Burotec concernant une action de formation informatique « excel » le 6 juillet pour les élus pour un montant de 514,28 €	28/06/2006	02/08/2006
3	Convention de formation avec Burotec	Convention avec Burotec concernant une action de formation « internet » le 10 juillet pour les élus pour un montant de 514,28 €	28/06/2006	02/08/2006
4	Fourniture et pose d'un rideau d'avant scène motorisé	La fourniture et pose d'un rideau d'avant scène motorisé sont confiées à l'entreprise AMG FECHOZ pour un montant de 24.996,40 € TTC	04/07/2006	07/07/2006

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Fourniture de panneaux d'affichage	La fourniture de panneaux d'affichage libre est confiée au prestataire SIGNATURE SA pour un montant de 5.635,07 € TTC	06/07/2006	09/07/2006
6	Mobilier de bureau	Un marché à bons de commande est passé avec - pour le lot 1 (tables, armoires, étagères ...) : société MFR Mobilier pour un montant compris entre 14.000 et 40.000 € TTC - pour le lot 2 (fauteuils et autres sièges) : CAMIF pour un montant compris entre 5.000 et 20.000 € TTC	06/07/2006	10/07/2006
7	Informatisation de la bibliothèque P.Eluard et mise en réseau avec Elsa Triolet	Un marché concernant l'acquisition, l'installation, le paramétrage et la mise en réseau d'un logiciel a été confié au prestataire AID COMPUTERS pour un montant TTC de 17.031,04 € (y compris une formation de 3 jours)	06/07/2006	10/07/2006
8	Spectacles réseau CHAINON	Réservation et prise en charge des frais de tournées de spectacles proposés par le Réseau CHAINON pour la saison 2006/2007. Le montant de la commission de services est estimé à 308.09 €	07/07/2006	10/07/2006
9	Tribunes mobiles – accueil du public – équipements sportifs	Un marché pour l'achat de tribunes mobiles non démontables destinées à accueillir du public dans les différents lieux sportifs municipaux a été confié à ALCOR Equipements pour un montant compris entre 15.000 et 20.000 € TTC	07/07/2006	10/07/2006
10	Les tréteaux de France - Kasko	Représentation théâtrale de « Kasko » par les tréteaux de France le mardi 30 janvier 2007 au Palace pour un montant de 3.537 € TTC	10/07/2006	10/07/2006
11	Avenant n° 1 au contrat de location lié à l'exercice d'une fonction du 30/10/2001	A compter du 1 ^{er} juin 2006, le montant du loyer mensuel du logement de M. AUBRY est porté à 341,60 € et la fourniture des fluides d'un montant rapporté au mois de 260 €	10/07/2006	10/07/2006
12	Avenant n° 1 au contrat de location lié à l'exercice d'une fonction du 15/01/1997	En application de la délibération du 19 mai 2006, il est concédé à madame CAPET, un logement de fonction à titre gratuit avec gratuité des fluides à compter du 1 ^{er} juin 2006	10/07/2006	10/07/2006
13	Avenant n° 1 au contrat de location lié à l'exercice d'une fonction du 02/12/1996	En application de la délibération du 19 mai 2006, il est concédé à monsieur BORDAIS, un logement de fonction à titre gratuit avec gratuité des fluides à compter du 1 ^{er} juin 2006	10/07/2006	10/07/2006
14	Reprise et aménagement d'une berge – parc urbain	Il est confié à l'entreprise sarl FUDALI Yves la reprise et l'aménagement d'une berge au parc urbain pour un montant de 7.800 € TTC	10/07/2006	10/07/2006
15	Création de fosses de plantations	La création de fosses de plantations est confiée au prestataire HIE PAYSAGE pour un montant de 4.844,99 € TTC	10/07/2006	10/07/2006
16	Préparation de sol et engazonnement	Il est confié à l'entreprise LOISELEUR la fourniture, la mise en œuvre de terre végétale, la préparation de sol et l'engazonnement pour un montant de 7.654,40 € TTC	10/07/2006	10/07/2006
17	Contrat de séjour – résidence M.Mignon	Un contrat de séjour est établi à compter du 1/7/2006 à Mme ODINOT Jeanne pour la location d'un logement type F1 dont le prix du loyer est de 198 € (+ avance sur charges de 33 € et 8,14 € d'assurance)	12/07/2006	13/07/2006
18	Distributeurs de boissons chaudes	Signature d'un contrat avec la société IDF/DDA pour l'installation de 2 distributeurs de boissons chaudes en dépôt gratuit pour les services municipaux. La tarification d'une boisson est de 0.20 € TTC (sur une estimation de prestation annuelle de 40.000 gobelets)	13/07/2006	17/07/2006

19	Mise en place d'une tête d'aqueduc et création d'un fossé	La fourniture et la mise en place d'un enrochement sont confiées à l'entreprise PIRES pour un montant TTC de 11.842,19 €	13/07/2006	13/07/2006
20	Convention formation	Convention passée avec le CIDEF pour une formation « quelle politique locale pour le 3 ^{ème} âge ? » pour un montant de 195,00 €	01/08/2006	07/08/2006
21	Mise à disposition d'adresses	Etablissement d'une convention de mise à disposition d'adresses avec La Poste pour un montant annuel TTC de 119 €	11/08/2006	18/08/2006
22	Concession de terrain	Accord à Mme Simone THERY de fonder une concession temporaire à titre d'achat à compter du 1 ^{er} août 2006	16/08/2006	24/08/2006
23	Renouvellement concession funéraire	Accord à Mme FERREIRA Térésa pour le renouvellement de la concession pour une durée de 30 ans accordée le 05/05/1976	16/08/2006	24/08/2006
24	Convention formation	Convention de formation avec COLDEFY pour une action « formation au permis de conduire de catégorie C » pour un montant de 2.093 €	16/08/2006	24/08/2006
25	Mobilier « petite enfance »	Un contrat d'acquisition de mobilier pour les établissements multi accueils a été confié au prestataire MATHOU pour un montant compris entre 14.000 et 20.000 € TTC	17/08/2006	18/08/2006
26	Aménagement des allées et végétalisation du parc urbain	L'aménagement des allées (lot 1) et la végétalisation du parc urbain (lot 2) sont confiés à l'entreprise SEVOISE pour un montant TTC de 17.415,55 € pour le lot 1 et de 3.444,48 € pour le lot 2	17/08/2006	18/08/2006
27	Produits chimiques pour le service voirie	Le contrat d'approvisionnement et de livraison de produits chimiques pour le service voirie a été confié au prestataire MCL pour un montant TTC compris entre 2.500 et 10.000 €	17/08/2006	18/08/2006
28	Fête des centres de loisirs	Location de structures gonflables auprès de CLC Diffusion pour le dimanche 27 août, fête des centres de loisirs, pour un montant de 2.500 € TTC	17/08/2006	18/08/2006
29	Avenant n°2 – convention pour une mission d'animation culturelle	L'avenant n°2 à la convention triennale pour une mission d'animation culturelle et de la jeunesse de la ville a pour objet la prise en charge par la ville d'une indemnité de fonction de 150 €/mois à compter du 1/09/2006 à l'attention de Mme HOUART pour la mission qu'elle mène.	17/08/2006	18/08/2006
30	Mise à disposition de la salle du Palace	Il est convenu la mise à disposition de la salle du Palace à l'association Oise Arts de Creil, à titre gracieux	17/08/2006	18/08/2006
31	Concession de terrain	Accord à Melle Virginie BEHLOUL pour fonder une concession trentenaire à compter du 14/08/2006, à titre d'achat de concession	18/08/2006	24/08/2006
32	Location de matériel festif « fête des centres de loisirs »	Location de 2 barbecues et d'un appareil à « barbes à papa » pour la fête des centres de loisirs pour un montant de 304 € auprès de KILOUTOU	24/08/2006	24/08/2006
33	Location d'un manège enfantin – « fête des centres de loisirs »	Etablissement d'un contrat avec M. Alain HETRUS pour l'installation et l'exploitation d'un manège dans le cadre de la fête des centres de loisirs pour un montant 950 €	24/08/2006	24/08/2006
34	Spectacle et animations – « fête des centres de loisirs »	Animation du public et représentation d'un spectacle par l'association « FIRBALL » pour un montant de 300 €	24/08/2006	24/08/2006
35	Convention formation	Convention avec ELSEVIER pour une action de formation « structures d'accueil » le 17 novembre pour un montant de 345 €	28/08/2006	28/08/2006
36	Fourniture et pose de 2 passerelles	Contrat de fourniture et pose de deux passerelles confié à l'entreprise HYDROMEND pour un montant TTC de 51.870,52 €	31/08/2006	01/09/2006

37	Nettoyage du mobilier urbain	Le contrat de nettoyage du mobilier urbain est confié au prestataire ENET 60. Le montant de la prestation est indexé sur la base d'un bordereau de prix unitaire	31/08/2006	01/09/2006
38	Fourniture et pose de réflecteurs aux entrées d'immeubles, avenue A. France	La fourniture et pose de réflecteurs aux entrées d'immeubles avenue A. France sont confiées au prestataire MOREL Fils pour un montant de 17.437,68 € TTC	31/08/2006	01/09/2006
39	Convention formation	Convention avec l'organisme ELSEVIER concernant une action de formation « le décret d'août 2002 – PSU » pour un montant de 195 €	01/09/2006	05/09/2006
40	Convention formation	Convention avec l'organisme COMUNDI concernant une action de formation « obtenir un financement européen » pour un montant de 1.967,42 €	06/09/2006	08/09/2006
41	Convention formation	Convention avec l'organisme MB Formation concernant une action de formation « la publicité et l'affichage » pour un montant de 2.152,80 €	06/09/2006	08/09/2006
42	Concession de terrain	Accord à Mme MC SISSOKO née WINTER de fonder, à titre d'achat, une concession temporaire à compter du 29/08/06	06/09/2006	08/09/2006
43	Informatisation de la bibliothèque P.Eluard	Contrat d'abonnement avec la société France TELECOM pour la mise en place d'une connexion Internet OLEANE SDSL 500 K. Le montant mensuel de l'abonnement est de 242,19 € TTC et les frais de mise en service, de 328,19 € TTC	04/09/2006	12/09/2006
44	Renouvellement de concession funéraire	Accord à Mme Angelina CIAMPA pour le renouvellement de la concession à compter du 21/09/2006 pour 15 ans	08/09/2006	12/09/2006
45	Levé topographique – état des lieux zone Na cavée des Aiguillons	L'état des lieux de la zone Na – cavée des Aiguillons est confié au prestataire AEBY pour un montant de 3.552,12 € TTC	11/09/2006	12/09/2006
46	Tarifs – manifestations de la « semaine bleue »	Dans le cadre de la semaine bleue, une sortie au théâtre le vendredi 20 octobre est proposée au tarif de 16 € et le samedi 21 octobre est proposé pour 3 € un film suivi d'un débat	13/09/2006	20/09/2006
47	Atelier Equilibre - CPAM	Contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Creil concernant l'atelier Equilibre pour les retraités du 28/09 au 14/12 dont le montant est de 670 €	13/09/2006	20/09/2006
48	Théâtre du Mantois – « Madame »	Le contrat du 15 mai 2006 est annulé et remplacé. Le nouveau contrat concerne une présentation du spectacle « madame » le mardi 3 octobre 2006 au Palace pour un montant de 1.488,10 € TTC	14/09/2006	15/09/2006
49	Convention de formation	Convention avec l'Association Recherche Formation Périnatalité concernant une action de formation « colloque international de périnatalité » pour un montant de 390 €	14/09/2006	03/10/2006
50	Convention de formation	Convention avec le prestataire BUROTEC concernant une formation « Microsoft SQL Server Administration » (5 jours) destinée au responsable informatique pour un montant de 3.887 €	14/09/2006	03/10/2006
51	Concession de terrain	Accord à Melle Angélique BEAUVAIS de fonder à titre d'achat une concession temporaire à compter du 18/09/06	20/09/2006	22/09/2006
52	Exposition « 1936 et le Front Populaire »	Location auprès de la CGT Oise d'une exposition « 1936 et le Front Populaire » du 12 au 29 octobre pour un montant TTC de 225 €	21/09/2006	22/09/2006
53	Avenant transfert – marché de fourniture de pains et pâtisseries	Suite au changement de propriété du local commercial du prestataire, les activités exercées par la boulangerie POILLY sont reprises par la boulangerie DUCROCQ	21/09/2006	22/09/2006
54	Eclairage public – Parc Marcel Cachin	Les travaux d'éclairage public du parc Marcel CACHIN sont confiés à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant de 9.058,50 € TTC	21/09/2006	22/09/2006

55	Concession de terrain	Accord à Melle Corinne SELVA de fonder à titre d'achat une concession temporaire	22/09/2006	26/09/2006
56	Alliage Théâtre – « l'amour des mots »	Représentation de « l'Amour des mots » par la compagnie Alliage Théâtre le 23 janvier 2007 pour un montant de 2.979,66 € TTC	22/09/2006	26/09/2006
57	Exposition Stéphanie Maï Hanus	Présentation d'une exposition à l'église Notre Dame du 21 octobre au 11 novembre 2006, par S. Maï Hanus pour un montant de 120 €	25/09/2006	26/09/2006
58	Acquisition par voie de préemption	Acquisition par voie de préemption des parcelles au 83 bis rue Jean Jaurès cadastrées AL 815 et 176 appartenant aux conjoints Rouzier ; la préemption est effectuée au prix fixé par la déclaration d'intention d'aliéner, à savoir 184.000 €	26/09/2006	26/09/2006
59	Théâtre Inutile – « Le Sas »	Présentation du spectacle « Le Sas » par la compagnie Théâtre Inutile, le mardi 7 novembre 2006 au Palace pour un montant de 1.000 € TTC	28/09/2006	29/09/2006
60	Association Naïade – « Mastana »	Présentation du spectacle « Mastana » par l'association Naïade le vendredi 10 novembre et animation d'un atelier de percussions indiennes le 9 novembre pour un montant de 4.510,13 € TTC	28/09/2006	29/09/2006
61	Fleurs bisannuelles pour l'année 2006	Contrat de fourniture et livraison de fleurs bisannuelles pour l'année 2006 confié à FLEURON d'Anjou pour un montant de 5.202,65 € TTC	28/09/2006	29/09/2006
62	Avenant transfert – fourniture de matériel didactique	Suite au changement de propriété du local commercial des établissements CELDA, les activités exercées sont reprises par PIERRON EDUCATION	28/09/2006	29/09/2006
63	Placement trésorerie	Placement de trésorerie d'une somme de 95.000 €, provenant de cessions de parcelles, sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois.	28/09/2006	03/10/2006
64	Convention formation	Convention avec l'organisme IRDSU concernant une formation « préparation des CUCS : une opportunité pour relancer des projets de développement solidaire des territoires » pour un montant de 35 €	28/09/2006	03/10/2006

Pour extrait certifié conforme,

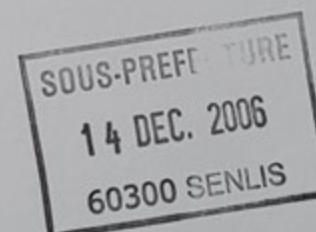


Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 14/12/2006
Publié ou notifié le : 15/12/2006
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du : 15/12/2006
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2006

J.P. BOSINO



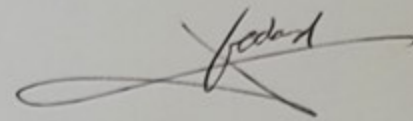
C. COUALLIER



J. DESCHAMPS



S. GODARD



MP BUZIN



F. BORDAIS



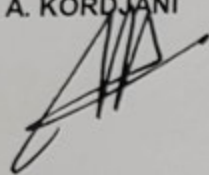
J. CAPET



G. DETRAUX



A. KORDJANI



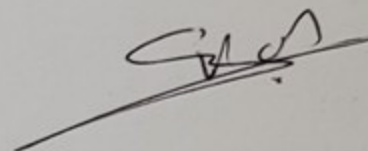
M. ZANETTI



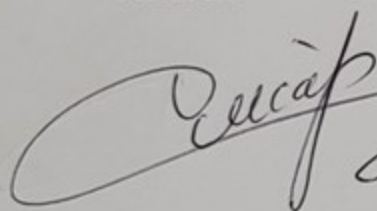
D. BENOUMER



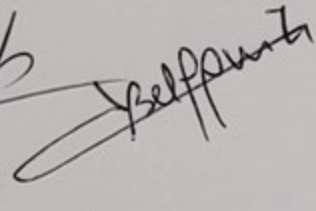
H. SALES



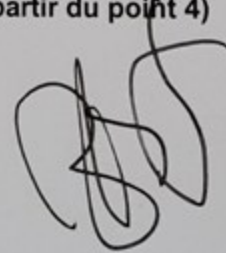
P. D'INCA



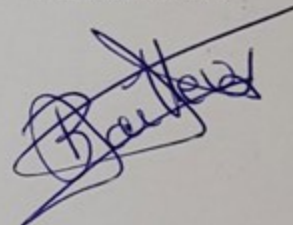
F. BELFQUIH



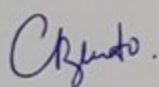
M. WALLET



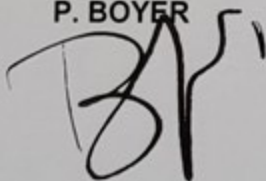
F. BAILLEUX



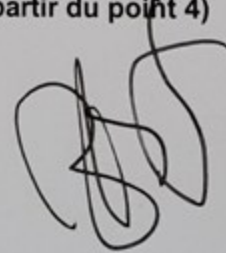
C. BURATO



P. BOYER



MF BISSANGOU
(à partir du point 4)



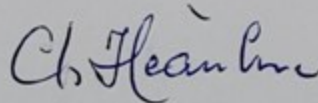
A. GRUNY
(jusqu'au point 4)



JP MERCIER



C. HEAULME
(jusqu'au point 27)





DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2006

Montataire
VILLE DE L'OISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du **conseil municipal de la ville du 11 décembre 2006**, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : **du 15 décembre 2006 au 23 février 2007.**

DIRECTION GENERALE

POINT D'INFORMATION - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE – Intervention de Monsieur le Maire

- 01) CONSEIL MUNICIPAL - approbation du procès verbal de la séance du 25 septembre 2006
- 02) CONSEIL MUNICIPAL - approbation du procès verbal de la séance du 9 octobre 2006
- 03) CCAC – Rapport d'activités 2005 (rapport disponible **pour chaque président de groupe** à la direction générale des services)
- 04) OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Gestion de la commune de 1998 à 2003

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 05) CONTRAT EDUCATIF LOCAL – Reversement de subventions à diverses associations
- 06) RCCEM – Approbation des comptes financiers 2005
- 07) RCCEM – Encaissement du produit excédentaire de l'activité « électricité » et versement d'une subvention d'équilibre pour l'activité « réseau câblé »
- 08) ADMISSION EN NON VALEUR
- 09) BUDGET PRIMITIF 2007 – Versement d'acomptes sur subventions aux associations
- 10) LIGNE DE TRESORERIE – Prorogation d'une ligne auprès de Dexia CLF Banque
- 11) BUDGET PRIMITIF 2007 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote
- 12) BUDGET 2006 – Décision modificative n° 2
- 13) ASSOCIATION GCAM –T – Versement d'une subvention exceptionnelle

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 14) ESPACE DE RENCONTRES – prolongation des délais des marchés – prise en compte des plus values
- 15) ESPACES DE RENCONTRES – pénalités pour retard dans l'exécution des travaux et pour malfaçons – entreprise NORMACADRE
- 16) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – Rapport d'activité 2005
- 17) POLITIQUE FONCIERE – Bilan 2005
- 18) AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE – Extension d'atelier et augmentation de la capacité d'activités « photocures » à Villers Saint Paul à la demande de la société CRAY VALLEY

DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 19) RETRAITES – Atelier chant - Tarif 2007
- 20) RETRAITES - Convention cadre relative aux modalités de coopération entre le centre hospitalier général de Creil et la Résidence pour Personnes Agées.
- 21) PERISCOLAIRE – prise en charge des frais d'accueil - Ecole de Gournay à Creil
- 22) CLASSES DE DECOUVERTE DES ENFANTS DE MONTATAIRE SCOLARISES SUR D'AUTRES COMMUNES – participation de la ville
- 23) CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE AVEC LA CAF DE CREIL – Années 2007 à 2010
- 24) PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAF DE CREIL – Contrat d'objectifs de passage - Crèche et halte jeux Louise MICHEL
- 25) PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE) – Convention d'objectifs et de partenariat 2007
- 26) UNION REGIONALE SPORTIVE LEO LAGRANGE PICARDIE – convention - Année 2006/2007
- 27) DISPOSITIF VILLE – VIE – VACANCES – Formation des encadrants – année 2006.
- 28) DISPOSITIF VILLE / VIE / VACANCES – Activités physiques et sportives – vacances de la Toussaint et Noël 2006
- 29) TRANSPORTS SCOLAIRES – Convention avec la CCAC – prise en charge des dépenses de transports scolaires

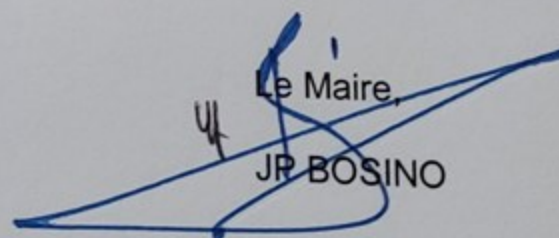
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 30) TABLEAU DES EMPLOIS N° 14
- 31) MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRES D'ASSOCIATIONS – Actualisation
- 32) VACATAIRES EMPLOYES PAR LA VILLE – Indexation des rémunérations sur la grille indiciaire de la fonction publique

DIRECTION GENERALE

- 33) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – compte rendu
- 34) Questions orales

Montataire, le 12 mars 2007


Le Maire,
JP BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2007

•-•-•

L'an Deux Mil Sept le lundi 19 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 février Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme GRUNY - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BURATO - M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme BELFQUIH représentée Mme BUZIN - M. D'INCA représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT EXCUSES : Mme WALLET - M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•

01) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Monsieur Le Maire :

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes pour leur participation.

Monsieur Le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires, procédure obligatoire, est l'avant dernière étape avant le vote du budget primitif prévu le 26 mars prochain. Mais pour la municipalité qui a fait le choix de la démocratie participative, il s'agit d'un moment privilégié où sont définies les grandes lignes du budget à partir de l'écoute, de l'échange avec la population, les différents partenaires de la ville et le personnel communal.

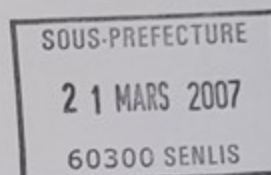
Le dossier remis aux conseillers contenait un nombre d'informations permettant ce débat :

- le rapport de la commission Finances du 18 janvier 2007
- le compte rendu de la commission Finances réunie le 18 janvier 2007
- les grandes lignes de ce que pourrait être le budget primitif 2007 : synthèse générale (présentation par services gestionnaires)
- note générale concernant le débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire souligne le succès de la réunion publique organisée le vendredi 16 février dernier concernant le sujet « l'intercommunalité, quel avenir pour l'agglomération creilloise ? » qui a réuni entre 160 et 180 participants et la richesse des échanges même s'il n'est pas simple d'intervenir sur cette question. D'ailleurs des discussions satisfaisantes ont eu lieu dimanche matin, sur le marché. Ce sujet sera de nouveau évoqué avec le personnel communal courant mars (deux réunions sont prévues) mais aussi avec les habitants de

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire. Il serait souhaitable que d'autres réunions ou initiatives se développent sur toute l'agglomération creilloise.

Avant de céder la parole à monsieur Stéphane GODARD, adjoint aux finances pour une présentation du diaporama des grandes lignes budgétaires et avant l'interruption de séance, Monsieur le Maire souhaite évoquer plusieurs sujets.

Dans un premier temps, monsieur le Maire indique que les différentes réunions budgétaires ont encore réuni 500 personnes entre les réunions de quartiers, les réunions avec les jeunes, les associations, les enseignants, les commerçants et le personnel communal. Bien que cette participation soit satisfaisante dans l'ensemble, il est constaté un « essoufflement » compte tenu du fait que 6 groupes de travail avec les habitants se réunissent en parallèle depuis plusieurs mois sur différents sujets. Il faut réfléchir à de nouvelles formes de participation qui seront proposées aux habitants. Monsieur le Maire les incite d'ailleurs à exprimer leurs opinions ou propositions.

Dans un second temps, Monsieur le Maire insiste sur la situation nouvelle d'Arcelor (même si elle sera évoquée lors de l'intervention de monsieur GODARD) créée par la baisse des bases de taxe professionnelle de près de 15 millions d'euros, plus celles du foncier bâti et ce, en dehors de toute explication logique. « Nous avons prévu une diminution de nos recettes fiscales suite à la fermeture du « laminoir » mais elle n'aurait pas dû intervenir dès 2007. Aujourd'hui, c'est une situation inattendue ! La municipalité et le président de la communauté de communes de l'agglomération creilloise sont intervenus auprès des services fiscaux pour obtenir des explications. Mais il va certainement falloir « hausser le ton » pour que la ville de Montataire ne soit pas spoliée par une entreprise à laquelle elle tient évidemment mais qui a réalisé de faramineux bénéfices en 2006 ! »

La parole est donnée à Stéphane GODARD :

Monsieur Stéphane GODARD commente le diaporama présentant dans une première partie la rétrospective 2001-2006 :

- quel constat ?
- la dette communale : la dette par habitant a chuté de moitié et il n'y a pas eu d'emprunt ni en 2005 ni en 2006
- la maîtrise des dépenses qui a permis d'améliorer l'autofinancement, de constituer une provision de 800.000 € puis de 500.000 € (pour perte prévisionnelle de taxe professionnelle), de continuer à nous désendetter (l'excédent 2005 a permis de rembourser un emprunt à hauteur de 304.000 €)
- les investissements 2001-2006 : 22,6 millions d'euros dont 14,6 millions pour les opérations nouvelles d'investissement et 8 millions pour la maintenance du patrimoine et divers équipements

et dans une deuxième partie, les conditions de préparation du budget pour l'année 2007 :

- continuer à maîtriser la fiscalité (volonté de ne pas augmenter les taux des impôts locaux)
- continuer à maîtriser la dette
- continuer à maîtriser l'évolution des dépenses
- prendre en compte la Loi de Finances 2007 (stabilité des mesures concernant les dotations de l'Etat aux collectivités)
- prendre en compte la situation économique locale qui reste préoccupante : annonce d'une perte de 14 millions d'euros de bases de TP et de 1,4 millions de foncier bâti. Cette perte de produit serait de 2.055.500 € pour la taxe professionnelle et de 455.220 € pour la taxe foncière

21 MARS 2007

60300 SENLIS

- prendre en compte d'autres recettes qui changent : la mise en place des nouveaux quotients qui va entraîner une baisse des produits et la modification de la taxation de la publicité qui devrait compenser un peu cette perte.
- Investissements 2007 : 4.800.000 € de travaux sont prévus dont 900.000 € pour la maintenance du patrimoine.

Monsieur Le Maire s'adresse aux membres du conseil afin de voter une interruption de séance : celle-ci est votée à l'unanimité. **La séance est levée.**

Une habitante prend la parole afin de dénoncer les coupures d'électricité effectuées par la RCCEM. Les frais de remise en service facturés ne font qu'augmenter ses difficultés de paiement.

Monsieur le Maire indique que le CCAS est à la disposition des personnes en difficulté pour aider à ce que la RCCEM établisse notamment des échéanciers de paiement et éviter ainsi des coupures d'électricité ou d'eau. Ces personnes doivent donc réagir dès qu'elles se rendent compte de leurs difficultés et ne pas attendre les coupures.

Madame MP Buzin, adjointe au Maire confirme que le CCAS est en relation avec la RCCEM pour éviter ces situations. Mais il faut être conscient qu'augmenter les aides du CCAS reviendrait à augmenter son budget.

La même personne : « je gagne 1000 € par mois, je paie 500 € de loyer et on me répond que je gagne de trop pour avoir des aides ! »

Monsieur le Maire répond que certaines situations particulières peuvent être examinées.

Monsieur Francis Deschamps, habitant de Montataire et président d'une association souhaite comprendre la problématique concernant la société ARCELOR.

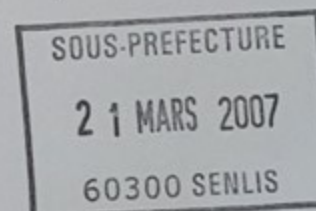
Monsieur le Maire indique qu'il faut d'abord comprendre pourquoi la base de ces taxes a diminué car même les services fiscaux ne peuvent répondre à cette question. Il y aurait deux hypothèses.

« La première hypothèse proviendrait de la bataille boursière entre Arcelor et Mital : 27 milliards d'euros pour l'achat d'Arcelor ! Un acte notarié a peut-être pu rendre possible une baisse des bases de taxe professionnelle
La deuxième hypothèse serait l'existence d'une filiale d'Arcelor qui aurait repris des activités d'Arcelor suite à la fermeture du « laminoir ». Une société nouvelle est exonérée de taxe professionnelle pendant deux ans ... »

L'enquête des services fiscaux devrait nous communiquer les réponses mais les redressements fiscaux dans ce sens sont assez rares car tout est fait pour favoriser les grandes entreprises qui réalisent d'énormes bénéfices !

Monsieur Claude Couallier, adjoint au Maire, exprime le fait qu'il faut avoir le courage politique de dénoncer ce qui se passe actuellement par rapport à tous les gens en difficulté et de dire qu'il est possible de taxer les grands « bénéficiaires » ! Le site de Montataire semble favorable aux activités d'Arcelor pour l'entreprise qui dégage des profits très importants !

Monsieur Stéphane GODARD, adjoint au Maire pense qu'il serait bien que les collectivités puissent avoir les mêmes moyens que les grandes entreprises.



Monsieur Zanetti, conseiller municipal ajoute que la compensation de l'Etat n'est versée que sur trois années de manière dégressive : la 1^{ère} année, la compensation est de 90 % de la perte de produit enregistrée, la 2^{ème} année et 3^{ème} années 75 % et 50 % respectivement de l'attribution reçue la 1^{ère} année. Le résultat est loin d'être identique !

Aucune autre personne ne désirant prendre la parole, la fin de l'interruption de séance est donc prononcée par le maire.

Le conseil municipal prend actes des orientations budgétaires proposées par Monsieur Le Maire.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 21 mars 2007 ...
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 MARS 2007

60300 SENLIS



--*

L'an Deux Mil Sept le lundi 19 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 février Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme GRUNY - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BURATO - M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme BELFQUIH représentée par Mme BUZIN - M. D'INCA représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT EXCUSES : Mme WALLET - M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

02) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2006

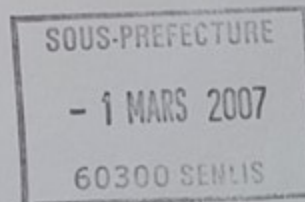
Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 11 décembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 11/03/2007
Publié ou notifié le : 11/03/2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11/03/2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 19 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 février Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme GRUNY – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BURATO – M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – Mme BELFQUIH représentée Mme BUZIN – M. D'INCA représenté par M. COUALLIER – Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU – M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT EXCUSES : Mme WALLET – M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

03) REGIE DE QUARTIER : Versement d'une subvention à la Régie de Quartier "Martinets Services"

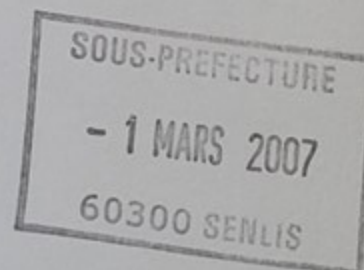
Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

La préparation de l'ouverture de la Régie de Quartier nécessite de permettre à l'association « Martinets Services » de se doter de quelques équipements matériels (micro-ordinateurs, périphériques, logiciels, etc ...).

Il est donc proposé de lui verser une subvention de 5.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer une subvention d'un montant de 5.000 € (cinq mille euros) qui sera versée à l'association « Martinets Services »



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2007

- | | |
|----------------|--|
| - Fonction 025 | Aide aux Associations |
| - Chapitre 657 | Subventions |
| - Article 6574 | Subvention de fonctionnement aux associations et autres
Organismes de droit privé |

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

 Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 1/03/2007

Publié ou notifié le :

..... 1/03/2007

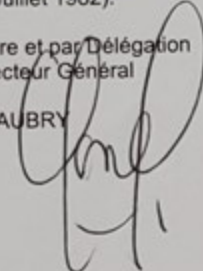
Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 1/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY 

SOUS-PREFECTURE

- 1 MARS 2007

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Sept le lundi 19 février à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 7 février Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme GRUNY - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par Mme BURATO - M. DETRAUX représenté par Mme BAILLEUX - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - Mme BELFQUIH représentée Mme BUZIN - M. D'INCA représenté par M. COUALLIER - Melle CORTES représentée par Mme BISSANGOU - M. MERCIER représenté par Mme HEAULME.

ETAIENT EXCUSES : Mme WALLET - M. TUIL

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PREFECTURE

- 1 MARS 2007

60300 SENLIS

04) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Convention formation	Convention passée avec le GRETA concernant une action de formation de remise à niveau pour le personnel communal. Le coût de cette formation s'élève à 12.750 €	3/10/2006	6/10/2006
2	Convention avec la CAF	Convention établie avec la CAF de Creil concernant l'accueil de femmes seules dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle.	3/10/2006	6/10/2006
3	Convention formation	Convention passée avec Burotec concernant une action de formation Word perfectionnement pour le personnel communal. Le coût de cette formation s'élève à 1.028,56 €	05/10/2006	06/10/2006
4	Teatro Di Fabio	Représentation du spectacle « Touche » par le Teatro Di Fabio les 17 et 24 octobre 2006 pour un montant de 3.240,96 € TTC	05/10/2006	06/10/2006

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

5	Association Pincas Amusettes	Présentation d'un concert « Iders Row » par l'association Pincas Amusettes le 7 octobre 2006 au Palace pour 900 €	05/10/2006	06/10/2006
6	Réparation des décors lumineux de Noël	Le marché concernant les réparations des décors de Noël est confié au prestataire Claude PINEL pour un montant de 7.507,77 € TTC	05/10/2006	06/10/2006
7	Renouvellement de concession funéraire	Le renouvellement de la concession est accordé à madame Danielle MARICE née JALLOIS pour une durée de 15 ans à compter du 5 mars 2006	05/10/2006	06/10/2006
8	Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion	La livraison d'un véhicule utilitaire d'occasion pour les services municipaux est confiée à SOCREC. Le montant de cette acquisition s'élève à 21.288,80 € TTC	09/10/2006	10/10/2006
9	Régie du service des sports	Achat de 100 places pour le match amical de football entre la France et la Grèce au stade de France, le 15 novembre 2006 dont le montant s'élève à 1.808,35 € ; 83 places seront revendues au public au prix de 15 € et 17 places seront offertes aux jeunes participant aux animations sportives	9/10/2006	13/10/2006
10	Abrogation décision 2006-36	Annulation de la participation de cadres de direction à une formation	09/10/2006	16/10/2006
11	Concession de terrain	Accord à madame Corinne SELVA pour fonder une concession temporaire de 15 ans à titre d'achat à compter du 20 septembre 2006	10/10/2006	13/10/2006
12	Concession de terrain	Accord à monsieur Claude JOUANNE de fonder une concession cinquantenaire, à titre d'achat, à compter du 4 octobre 2006	10/10/2006	13/10/2006
13	Concession de terrain	Accord à madame Angélique BEAUVAIS pour fonder une concession temporaire de 15 ans, à titre d'achat, à compter du 18 septembre 2006	10/10/2006	13/10/2006
14	Montage et démontage des illuminations	Le montage et le démontage des illuminations sont confiés à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant TTC de 37.853,40 €	12/10/2006	13/10/2006
15	Compagnie Appel d'Air – « Hors Champ »	Présentation d'un spectacle de danse « Hors Champ » par la compagnie Appel d'Air, proposé par la ville de Gauchy, les 23 et 24 novembre 2006 au Palace pour un montant de 4.500 € TTC	12/10/2006	13/10/2006
16	Levé topographique – abords des tours du 19 Mars 1962	La réalisation d'un levé topographique – état des lieux aux abords des tours du 19 mars 1962 est confiée à Pascal JEANSON pour un montant de 6.697,60 € TTC	16/10/2006	17/10/2006
17	Amélioration éclairage – aire de stationnement rues Ginisti/Moquet	Les travaux d'amélioration de l'éclairage public de l'aire de stationnement Ginisti/Moquet sont confiés à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant de 9.942,35 € TTC	16/10/2006	17/10/2006
18	Cie Art Tout Chaud – « Don Jugal »	Présentation par la compagnie Art Tout Chaud d'un spectacle jeune public, proposé par la ville de Gauchy, intitulé Don Jugal pour un montant de 3.200 € TTC	16/10/2006	17/10/2006
19	Convention de formation	Convention avec le centre de formation professionnel aux techniques du spectacle concernant une action de formation Accroche et Levage du 27/11 au 01/12/2006 pour un montant de 1052,48 euros	16/10/2006	20/10/2006
20	Convention de formation	Convention passée avec Innovapresse et Communication SAS concernant une action de formation « 6 ^{ème} forum des projets urbains » le 13/11/06 pour un montant de 448,50 € pour madame ARENS	16/10/2006	20/10/2006
21	Convention de formation	Convention passée avec Innovapresse et Communication SAS concernant une action de formation « 6 ^{ème} forum des projets urbains » le 13/11/06 pour un montant de 293,02 € pour M. Bordais	16/10/2006	20/10/2006
22	Convention de formation	Convention passée avec le Centre Social Rural concernant une action de formation « Animation de groupe de parents » pour un agent du service social. Le coût est de 200,00 €	16/10/2006	20/10/2006

SOUS-PREFECTURE

- 1 MARS 2007

60300 SENLIS

23	Centre historique minier de Lewarde	Un contrat a été passé avec le centre historique minier de Lewarde pour un montant de 7.098,80 € concernant la sortie des retraités le 27 juin 2006	19/10/2006	20/10/2006
24	Contrat de location	Le logement type F4 dans l'enceinte de l'école Léveillé est attribué à Melle MARIE pour un loyer dont le montant mensuel s'élève à 443,87 €	25/10/2006	31/10/2006
25	Contrat de location	Le logement type F3 dans l'enceinte de l'école J. Curie est attribué à Melle MONTEIRO pour un loyer dont le montant mensuel s'élève à 352,70 €	25/10/2006	31/10/2006
26	Concession de terrain	Accord à madame Jeannine RUFFIN de fonder une concession cinquantenaire à compter du 13/10/2006 à titre d'achat	25/10/2006	31/10/2006
27	Concession de terrain	Accord à monsieur Lucien ADAM de fonder une concession cinquantenaire à compter du 18/10/2006 à titre d'achat	26/10/2006	31/10/2006
28	Association La Puce à l'Oreille	Présentation d'un spectacle jeune public « tékimoi ? » par La Puce à l'Oreille les 6, 7 et 8 décembre 2006 au Palace pour un montant de 3.440,67 € TTC	30/10/2006	31/10/2006
29	Mise à disposition du local de l'ancienne bibliothèque Triolet	Mise à disposition du local de l'ancienne bibliothèque Elsa Triolet à l'association GAMER chaque vendredi de 22 heures à 2 heures du matin et chaque dimanche de 14 h à 22 h durant l'année scolaire	26/10/2006	03/11/2006
30	Acquisition et installation de logiciels	Acquisition de 2 licences auprès de la société Teamnet-Tegelog pour la crèche et la halte jeux concernant la mise en place de la prestation de service unique. Le coût y compris l'installation s'élève à 4.066,40 € TTC	30/10/2006	03/11/2006
31	Renouvellement du placement de trésorerie	Reconduction du placement de la somme de 400.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois	30/10/2006	03/11/2006
32	Remboursement emprunt	Remboursement de l'emprunt n° MIN 175066 EUR003 – capital restant dû : 304.000 € à Dexia Crédit Local. Une indemnité de sortie de 6.080 € leur sera versée	30/10/2006	03/11/2006
33	Mise à disposition de planimètres	La mise à disposition de planimètres est confiée au prestataire CLEAR CHANEL France à titre gratuit. En contre partie, une surface sera exploitée à titre commercial par la société	30/10/2006	03/11/2006
34	Habillage isolant de la façade du bâtiment des services techniques	La réalisation de l'habillage de la façade du bâtiment des services techniques est confiée à l'entreprise FABER pour un montant de 88.460,88 € TTC	30/10/2006	03/11/2006
35	Parution annonce recrutement	Convention avec l'agence COMEDIANCE pour la parution de l'annonce d'un recrutement dans 2 supports La gazette des communes pour un montant de 3.255,51 € et « ASH » pour un montant de 5.535,09 € TTC	02/11/2006	06/11/2006
36	Contrat de location local à usage personnel	La cave sise 41-43 rue Abel Lancelot est louée à monsieur Brochet à compter du 1 ^{er} novembre 2006 pour un loyer trimestriel de 32,26 €	06/10/2006	10/11/2006
37	Organisation de séjours classes de neige	L'organisation des séjours classes de neige 2006/2007 est confiée à l'association Vacances Voyages Loisirs.	07/11/2006	10/11/2006
38	Convention formation	Convention passée avec Philippe UNWIN concernant une action de formation « Analyse des pratiques professionnelles » pour le personnel du service médiation. Le coût de cette formation de 3 jours s'élève à 2.400 €	14/11/2006	20/11/2006
39	« l'autobus à vapeur » - Cie Aventure Musicale	Contrat avec la ville de Gauchy pour trois représentations du spectacle « l'autobus à vapeur » par la compagnie Aventure Musicale les 16 et 17 janvier 2007 pour un montant TTC de 5.100 €	16/11/2006	20/11/2006

SOUS-PREFECTURE
- 1 MARS 2007
60300 SENLIS

40	Compagnie l'Echappée	Contrat avec la compagnie l'Echappée pour une représentation d'un spectacle « putain de vie » le 12/12/2006 au Palace pour un montant de 1.582,50 € TTC	16/11/2006	20/11/2006
41	La compagnie « la tête des autres »	Présentation d'un spectacle théâtral « la tête des autres » le 2/12/06 au Palace. La participation financière sera égale au montant des recettes reçues	16/11/2006	20/11/2006
42	Tour de champs – édition automne 2006	Dans le cadre du dispositif « Tour de champs » organisé par le conseil général, un concert de chansons françaises aura lieu au Palace le dimanche 19 novembre 2006	16/11/2006	17/11/2006
43	Tarif exceptionnel – Tour de champs	Le tarif de ce tour de champs est de 5 € pour le tarif normal et de 2,50 € pour le tarif réduit	16/11/2006	17/11/2006
44	Aménagement d'allées piétonnes et abattage d'arbres	Les travaux d'aménagement d'allées piétonnes et d'abattage d'arbres sur la commune sont confiés à l'entreprise RENEZ pour un montant de 52.933,29 € TTC	20/11/2006	21/11/2006
45	Location et maintenance d'un sanitaire public	Un contrat de location et maintenance d'un sanitaire public est confié au prestataire SEMUP pour un montant annuel de 12.558 € TTC	20/11/2006	21/11/2006
46	Convention formation	Convention passée avec le CNEPT Inet concernant une action de formation « les entretiens territoriaux de Strasbourg » les 6 et 7 décembre 2006 pour un montant de 780,00 €	20/11/2006	24/11/2006
47	Convention formation	Convention passée avec Burotec concernant une formation Word perfectionnement les 4 et 5/10/2006 pour le personnel communal. Le coût est de 1.028,56 euros	20/11/2006	24/11/2006
48	Contrat de location - garage	Contrat de location pour le garage n°12 sis rue J.Duclos avec monsieur Claude STALIN pour un loyer de 43 €/mois	20/11/2006	24/11/2006
49	Convention assistance conseil – affaire Sobeca	Il est demandé au cabinet Teissonnière de représenter la commune dans l'affaire Sobeca (aménagement de l'axe Lénine Jaurès République)	27/11/2006	28/11/2006
50	Convention formation	Convention avec Accidents Secours concernant une « formation Recyclage premiers secours à enfant » le 27/11/2006 pour le personnel de la crèche municipale. Le coût est de 411 € TTC	23/11/2006	28/11/2006
51	Convention formation	Convention avec Accidents Secours concernant une « formation Recyclage premiers secours à enfant » le 4 décembre 2006 pour le personnel de la crèche. Le coût est de 411 € TTC	23/11/2006	28/11/2006
52	Convention formation	Convention avec Accidents Secours concernant une « formation Recyclage premiers secours à enfant » les 11 et 12 décembre 2006 pour le personnel de la crèche. Le coût est de 822 € TTC	23/11/2006	28/11/2006
53	Convention formation	Convention avec le GRETA concernant une formation de remise à niveau du 19/09/06 au 28/02/2007 concernant le personnel communal. Le coût de la formation est de 8.160 €	27/11/2006	01/12/2006
54	Mission d'assistance pour l'élaboration et la mise en place du recouvrement des sommes liées à la gestion des espaces d'information	Etablissement d'un marché avec la SAS GPAC (gestion de parc d'affichage des communes) pour un montant de 14.870,00 € HT la 1 ^{ère} année. Le coût annuel du suivi et de la mise à jour des nouvelles implantations de panneaux est établi à 12 % du montant des recettes fiscales liées à la taxe frappant les affiches	28/11/2006	01/12/2006
55	Régie de recette RPA – repas de Noël	Le tarif du repas de fin d'année du personnel communal, le 13/12/06 à la RPA, est de 6,30 € pour les employés communaux et de 11 € pour les invités	28/11/2006	01/12/2006
56	Concession de terrain	Accord à madame Laurence SOUDANNE de fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 11 octobre 2006 à titre d'achat	28/11/2006	01/12/2006

SOUS-PREFECTURE

- 1 MARS 2007

60300 SENLIS

57	Eclairage entrées d'immeubles – avenue A. France	La fourniture et pose de l'éclairage aux entrées d'immeubles de l'avenue A. France sont confiées à l'entreprise SEG du Val d'Oise pour un montant de 8.165,09 € TTC	30/11/2006	01/12/2006
58	Eclairages piétons avenues de la Libération et A. France	Les travaux d'éclairage pour piétons avenues de la Libération et A. France sont confiés à l'entreprise FORCLUM pour un montant de 6.438,39 € TTC	04/12/2006	05/12/2006
59	Collecte et transport du verre issu de l'apport volontaire	Le contrat relatif à la collecte et au transport du verre issu de l'apport volontaire est confié au prestataire PATE pour un montant de 37,03 € TTC/ tonne collectée	04/12/2006	05/12/2006

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

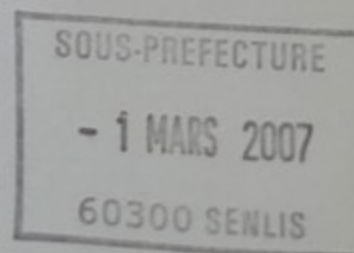
Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

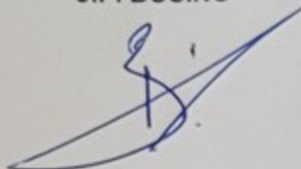
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

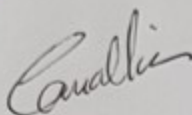


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2007

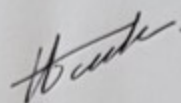
J.P. BOSINO



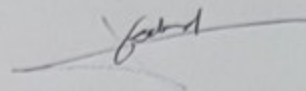
C. COUALLIER



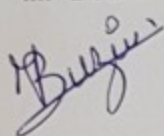
J. DESCHAMPS



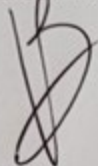
S. GODARD



MP BUZIN



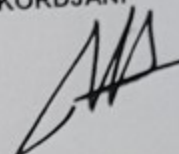
F. BORDAIS



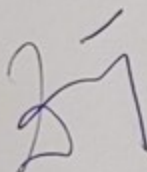
J. CAPET



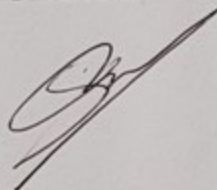
A. KORDJANI



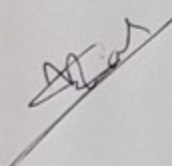
M. ZANETTI



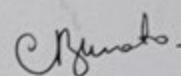
D. BENOUMER



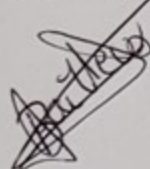
H. SALES



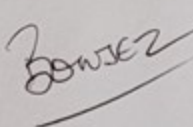
C. BURATO



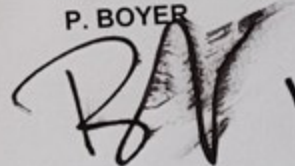
F. BAILLEUX



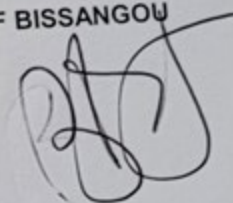
J. BORDEZ



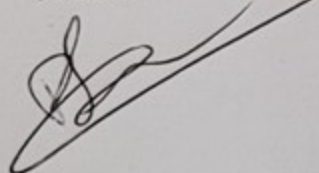
P. BOYER



MF BISSANGOU



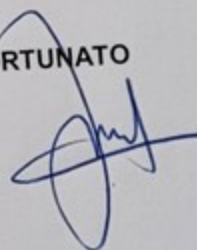
P. CLAUSTRE



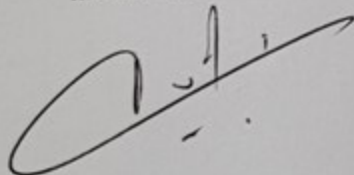
A. GRUNY



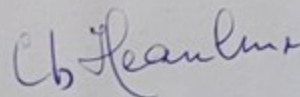
J. FORTUNATO



M. DACHEUX



C. HEAULME



DIRECTION GENERALE
YA/NQ/2007



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 19 février 2007, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 7 mars au 25 mai 2007 (pour les délibérations n° 2,3,4 et 5) et du 21 mars au 25 mai 2007 pour la délibération n° 1.

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

01) Débat d'orientations budgétaires

DIRECTION GENERALE

02) Conseil Municipal - Approbation du procès verbal de la séance du 11 décembre 2006

03) Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise – Approbation et signature de la convention cadre pour la période 2007-2009 avec l'ETAT et les autres partenaires du contrat.

04) Régie de quartier - versement d'une subvention

05) Décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu

06) Questions orales

Montataire, le 29 mai 2007

Le Maire,

JP BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2007

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 19 février 2007 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
http://www.mairie-montataire.fr

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

**02) FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - SARL PICARDIE
DEPANNAGE - COMPTE RENDU D'ACTIVITE - ANNEE 2006**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal le compte rendu établi par la sarl Picardie Dépannage concernant l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules sur le territoire de Montataire pour l'année 2006

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce rapport

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29.03.2007
Publié ou notifié le : 4.04.2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 4.04.2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

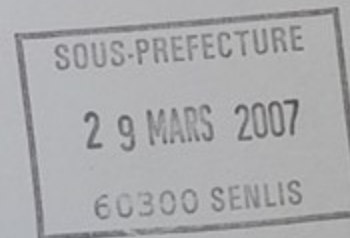
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire .

Jean-Pierre BOSINO



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGO – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••

03) FISCALITE LOCALE 2007 – Vote des taux

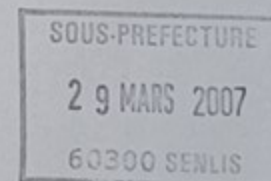
Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint au Maire, exposant :

Que pour la 3^{ème} année consécutive et comme il a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 19/02/07, la municipalité de Montataire souhaite ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2007.

Ceux-ci seront portés au cadre II de l'état de notification des taux d'imposition de 2007 des 4 taxes locales comme suit :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Désignation des 4 taxes locales	Pour Mémoire Taux 2006	Taux 2007	Bases notifiées 2007	Produit voté
Taxe d'Habitation	7,63 %	7,63 %	7.041.000	537.228
Taxe Foncier Bâti	32,40 %	32,40 %	9.995.000	3.238.380
Taxe Foncier Non Bâti	77,42 %	77,42 %	43.200	33.445
Taxe Professionnelle	15,44 %	15,44 %	50.360.000	7.775.584
Total				11.584.637 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



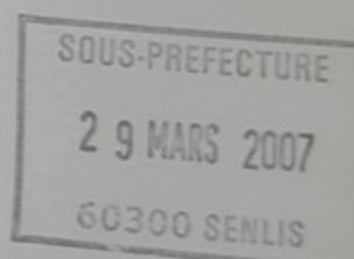
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ALBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

04) BUDGET PRIMITIF 2007 – Approbation

Vu le rapport de M. Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Le projet de Budget 2007 qui vous est proposé aujourd'hui a été élaboré comme chaque année avec pour objectifs :

- la maîtrise des dépenses publiques, afin de limiter l'effort demandé aux contribuables, en matière d'impôts locaux,
- de répondre à l'attente des habitants, afin d'améliorer les services publics.

Ces propositions ont été préalablement examinées en commission finances et présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 19 février 2007.

Cependant, il est important de souligner que ce budget est préparé dans un contexte économique particulièrement difficile, puisque nous perdons 2.233.000 € de produit de taxe professionnelle et 455.000 € de produit de foncier bâti. Cette perte fait suite au dépôt par la Société Arcelor-Mittal d'un rectificatif en fin d'année 2006.

Ceci contribue dès cette année à une baisse de notre autofinancement de 522.000 € par rapport à 2006, ceci malgré la compensation de l'Etat (puisque celle-ci ne couvre que la perte de taxe professionnelle mais pas celle du foncier bâti), et la reprise, à hauteur de 400.000 €, de la provision pour risques qui avait été constituée pour perte de taxe professionnelle.

De plus, cette compensation n'étant versée que sur trois années de manière dégressive (la 1^{ère} année la compensation est de 90 % de la perte de produit enregistrée, la 2^{ème} et 3^{ème} années 75 % et 50 % respectivement de l'attribution reçue la 1^{ère} année), il nous faudra trouver des marges nouvelles de manœuvre d'ici 2010.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

Cependant, ce projet de budget intervient dans de nombreux domaines afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants.

Introduction

Le Budget Primitif 2007 s'élève globalement à **29.510.477 €**.

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
Mouvements réels	18.722.708 €	21.871.677 €
Mouvements d'ordre	3.398.969 €	250.000 €
Total	22.121.677 €	22.121.677 €
Investissement		
Mouvements réels	3.989.831 €	7.138.800 €
Mouvements d'ordre	3.398.969 €	250.000 €
Total	7.388.800 €	7.388.800 €

Il respecte le cadrage du Débat d'Orientations Budgétaires, dont il convient de rappeler les axes principaux :

- le maintien des taux des impôts communaux pour la 3^{ème} année consécutive
- la maîtrise du niveau d'endettement
- la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- la poursuite de notre politique d'investissement

I - LES DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à **18.722.708 €**. Hors charge de la dette (intérêts) elles ont été évaluées à 18.472.508 €, soit en hausse de 2,99 %, par rapport aux prévisions 2006.

a) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Elles s'élèvent à **11.108.165 €** et représentent 59 % des dépenses réelles de fonctionnement.

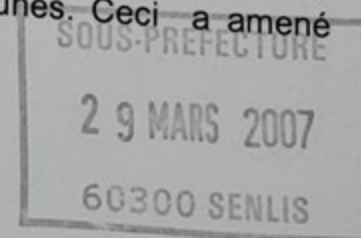
Les efforts de maîtrise de ce budget se poursuivent. Le budget 2006 a été réalisé avec une hausse de 1,4 %, par rapport à 2005.

En 2007, une augmentation de 2,7 % est prévue, par rapport au budget prévisionnel 2006.

b) Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le montant de ces dépenses s'élève à **2.127.872 €**. Il représente 11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les crédits dédiés à ce chapitre sont en hausse de 4,95 % par rapport au BP 2006. Ils comprennent essentiellement les subventions aux associations et au C.C.A.S., ainsi que les participations versées aux syndicats intercommunaux. Concernant ces derniers, le montant des participations reste pratiquement identique.

Cette augmentation est due aux décisions que nous avons prises d'une part de revoir les tarifs des services municipaux à la baisse et d'autre part d'ouvrir un local pour les jeunes. Ceci a amené l'A.M.E.M. et J.A.D.E. à présenter des budgets à la hausse :



- L'A.M.E.M. sollicite une subvention de 300.147 €, pour compenser la perte de recettes qu'elle va subir, soit + 37.000 €.
- J.A.D.E. demande une subvention en hausse de + 44.977 €, par rapport au prévu, pour l'ouverture d'un local pour les jeunes, ce qui correspond au paiement de deux animateurs chaque soir.

En ce qui concerne :

- Le C.C.A.S. le nouveau règlement sur les aides risque également de porter à la hausse le montant de la subvention communale. Cependant le budget présenté est identique à celui de 2006, l'impact de ces décisions n'étant pas connu à ce jour.
- En ce qui concerne les propositions de subventions aux autres associations, une délibération vous est soumise ce soir, comme chaque année, qui en détaille les montants.

c) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Le montant de ces charges s'élève à **5.069.636 €**. Il représente 27 % des dépenses réelles de fonctionnement. Certaines de ces dépenses sont présentées à la hausse pour les raisons suivantes :

- Contrat pour la mise en place d'une taxe sur la publicité : 16.000 €,
- Numérisation des fiches de paie, pour permettre la reconstitution des carrières des agents, notamment lors de leur départ à la retraite. En effet, le système informatique actuel ne permet pas d'archiver ces données. Le coût estimé est de : 30.000 €,
- Hausse du contrat de chauffe concernant les bâtiments communaux,
- Prévision d'un crédit de 24.000 € pour la réalisation d'une étude énergétique. Celle-ci pourra être subventionnée entre 50 et 80 % par l'ADEME.
- Augmentation du crédit concernant les vêtements de travail : +10.000 €,
- Augmentation du contrat « éclairage public », considérant la révision du prix de la main d'œuvre et l'augmentation des points lumineux : nous sommes passés de 1.800 à 2.200 points lumineux,
- Prévision d'un crédit complémentaire pour le versement des bourses aux étudiants de 7.000 €, ce qui correspond au dépassement de ce crédit en 2006.

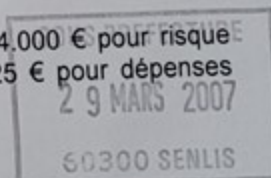
d) Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Ils s'élèvent à **250.200 €** et représentent 1,3 % des dépenses réelles de fonctionnement. Bien que la tendance des taux d'intérêts soit à la hausse, une baisse de 15 % est enregistrée par rapport au réalisé 2006. Quant à l'annuité, celle-ci chute de 2,48 %, passant ainsi de 1.927.000 € à 1.879.200 €.

Le montant de l'encours (montant total des emprunts restant à rembourser) est passé de 8.400.000 € en 2006 à 6.473.000 € en 2007, après remboursement de l'annuité 2006 et d'une partie de la dette par anticipation, lors de la reprise de l'excédent 2005, aucun autre emprunt n'étant venu gonfler le stock existant depuis deux ans. Notre ratio dette par habitant est aujourd'hui de 530 €, contre 887 € au niveau des communes de la même strate au niveau national.

e) Autres dépenses de fonctionnement (chapitres 67-68-022)

Elles s'élèvent à **166.835 €**. Elles comprennent notamment une provision de 34.000 € pour risque d'impayés (la nomenclature M14 nous l'impose) ainsi qu'une somme de 29.925 € pour dépenses imprévues.



II - LES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à 7.138.800 €.

a) Les travaux de Maintenance du Patrimoine

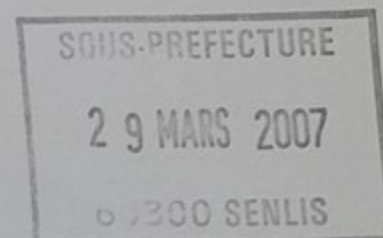
Après examen des demandes présentées par les diverses commissions, la commission « maintenance du patrimoine » a retenu les travaux figurant sur le tableau ci-après, pour un montant de 935.800 €.

Afin de répondre aux demandes et aux besoins de la population, de nombreux travaux et aménagements sont prévus : travaux d'amélioration de la voirie, de l'éclairage public, des équipements sportifs, des divers bâtiments : scolaires, sociaux...

TRAVAUX DE MAINTENANCE DU PATRIMOINE	DEPENSES	RECETTES
Mairie - Bâtiments administratifs	2 350	
Résidence des Personnes Agées	128 950	
Divers bâtiments administratifs	125 450	
Groupe Scolaire Ed. LEVEILLE	9 600	
Groupe scolaire Jean JAURES	4 200	
Groupe Scolaire Joliot CURIE	5 500	
Groupe scolaire Lucie et Maurice BAMBIER	2 900	
Centre de Loisirs P.Legrand	49 600	
Equipement sanitaire et social - crèche	4 950	
Gymnase Armand BELLARD	11 000	
Equipement sportif - Salle M. BOUCHOUX	110 800	
Sous total Maintenance "Patrimoine Bâti"	455 300	
Voirie - stationnement - cadre de Vie	98 000	24 000
Voirie - marquage au sol	25 000	
Eclairage public - cadre de vie	79 500	
Plantations	21 000	
Travaux de clôture	45 900	
Travaux divers - Cadre de Vie	146 400	
Aire de jeux	64 700	
Sous total Maintenance "Domaine Public"	480 500	24 000
Total Général	935 800	24 000

b) Les travaux relatifs aux « Opérations nouvelles d'investissement »

Ces dépenses s'élèvent à 4.031.200 €.



N°	OPERATIONS NOUVELLES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
9005	PRUS - Quartier des Tertres		
9006	Urbanisation citée Bessemer	530 000	357 000
9009	Espaces Naturels sensibles	230 000	57 700
9010	Eglise NOTRE DAME	30 500	
9011	Parc urbain du prieuré	20 000	8 360
9014	Centre Ville OUEST	40 000	21 660
9015	Cimetière	40 000	
9027	Mise en Œuvre du Plan Lumière	82 500	
9028	Pôle culturel	60 000	
9029	PRUS Reconstruction de la Cité Jules Uhry	10 000	
9030	Locaux administratifs et Techniques	462 000	70 000
9062	Hôtel de Ville	115 000	
9042	PRUS Aménagement abords Tours du 19 mars 1962	20 000	
9043	Espaces de rencontres	581 000	325 430
9044	Aire de jeux Ado	300 000	706 780
9045	Sente des Chères Vignes	63 000	
9054	Stade Marcel COENE	25 000	
9057	Voirie dans diverses rues	25 000	
9058	PRUS - Aménagement d'espaces publics	666 000	292 320
9059	PRUS - Traitement des voiries	502 000	197 590
9060	Travaux rénovation courts tennis	70 000	
9061	Travaux de signalisation	100 000	24 250
		59 200	15 410
	Total	4 031 200	2 076 500

c) Besoins des services en équipements divers

Une somme de **450.300 €** est destinée à couvrir les besoins d'équipement des divers services municipaux en matériel, mobilier et mobilier urbain.

d) Echange parcelle appartenant aux consorts GODARD

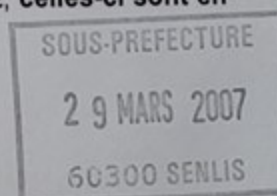
Cette opération nécessitant une inscription budgétaire tant en dépenses qu'en recettes, une somme de **77.500 €** est inscrite au budget.

e) Remboursement du capital de la dette

Le montant relatif au remboursement du capital de la dette (1.629.000 €), majoré de l'annuité en capital d'Oise Habitat prise en charge par la ville, concernant la réalisation du centre commercial des martinets en 2002 (15.000 €), s'élève à **1.644.000 €**.

III - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont estimées à **21.871.677 €**. Hors reprise de la provision, soit 21.471.677 €, **celles-ci sont en baisse de 1,98 %** par rapport au budget prévisionnel 2006



a) Le produit des impositions directes

Le produit global des 4 taxes locales est estimé à **11.584.637 €, à taux constants**, conformément aux bases qui nous ont été notifiées par les services fiscaux. Nous perdons donc près de 19 % de produit fiscal, soit 2.233.087 € de taxe professionnelle et 455.220 € de taxe foncière sur les propriétés bâties, correspondant à la baisse d'activité d'Arcelor (fermeture d'unités de production).

Libellés	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Bases							
Taxe d'habitation	6 049 177	6 259 000	6 388 724	6 504 000	6 652 000	6 899 000	7 041 000
Taxe sur le foncier bâti	9 986 935	9 377 000	9 793 960	9 828 000	11 083 000	11 400 000	9 995 000
Taxe sur le foncier non bâti	64 486	58 000	54 409	54 200	51 400	43 600	43 200
Taxe professionnelle	70 526 452	68 903 000	61 429 205	62 079 000	64 344 000	64 823 000	50 360 000
Taux							
Taxe d'habitation	7,25%	7,40%	7,55%	7,63%	7,63%	7,63%	7,63%
Taxe sur le foncier bâti	30,82%	31,44%	32,08%	32,40%	32,40%	32,40%	32,40%
Taxe sur le foncier non bâti	73,65%	75,13%	76,65%	77,42%	77,42%	77,42%	77,42%
Taxe professionnelle	14,47%	14,76%	15,21%	15,44%	15,44%	15,44%	15,44%
Produits assurés							
Taxe d'habitation	438 565	463 166	482 349	496 255	507 548	526 394	537 228
Taxe sur le foncier bâti	3 077 973	2 948 129	3 141 902	3 184 272	3 590 892	3 693 600	3 238 380
Taxe sur le foncier non bâti	47 494	43 575	41 704	41 962	39 794	33 755	33 445
Taxe professionnelle	10 205 178	10 170 083	9 343 382	9 584 998	9 934 714	10 008 671	7 775 584
Total	13 769 210	13 624 953	13 009 338	13 307 487	14 072 947	14 262 420	11 584 637
rôles supplémentaires	341 957	79 684	79 216	867 495	137 682		
	14 111 167	13 704 637	13 088 554	14 174 982	14 210 629		
		-2,88%	-4,50%	8,30%	0,25%	0,36%	-18,78%

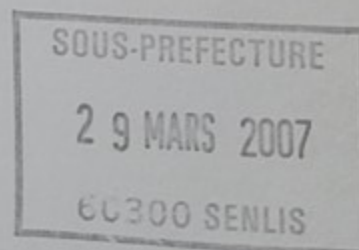
b) Les Dotations de l'Etat

b1) Les Allocations compensatrices

Elles s'élèvent à **3.204.296 €**. Le contrat de croissance et de solidarité, initialement prévu de 1999 à 2001 est à nouveau reconduit. Cependant, les allocations versées par l'Etat, suite à des allègements successifs, dont certaines servent de variable d'ajustement, seront encore en baisse cette année.

De plus, les bases de foncier récupérées sur les établissements en fin d'exonération ne sont plus compensées par l'Etat.

Nous retrouvons également ici la compensation pour perte de taxe professionnelle que nous subissons cette année, pour la somme de 2.008.880 €.



LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Prévision 2007
FNCTP SOLLAC	263 541	175 694					
FNCTP ARCELOR "compens. pour perte de TAXE PRO"							2 008 880
FNCTP 2ème part 2nde fraction "pertes DCTP"	175 790	175 790	175 790				
Compensation suppression part salaires	337 252	759 667	2 260 096				
FDCTP Fonds Prioritaire (écrêtement Sollac)		13 897	13 206	3 193	3 193	1 879	1 879
FDCTP répartition (écrêtement Sollac)			32 676	-	13 138	14 152	14 152
Compensation DCTP salaires	123 070	118 578	115 199	111 342	105 447	92 132	81 732
		-3,65%	-2,85%	-3,35%	-5,29%	-12,63%	-11,29%
Compensation DCTP 16 %	998 734	995 435	939 827	899 691	792 855	725 948	641 589
		-0,33%	-5,59%	-4,27%	-11,87%	-8,44%	-11,62%
Compensation TP ZRU	46 307	68 301	88 627	83 063	75 493	79 228	80 124
		47,49%	29,76%	-6,28%	-9,11%	4,95%	1,13%
Compensation TP REI création d'établissements	3 406	27 214	4 093	24 887	1 756	6 686	67 662
Compensation Réduction des recettes LF 2003			4 683	9 879	20 409	20 966	21 490
Rappel REI rôles supplémentaires d 1998 à 2000		473	947	0			
Subvention exo FB "personnes âgées"	20 104	18 523	19 999	21 129	18 432	19 379	20 233
Compensation FB Zones d'aménagement en ZRU	23 708	14 507	21 648	91 967	73 801	87 868	11 455
Compensation FB HLM en ZUS	173 305	162 649	176 434	181 678	186 328	189 564	188 877
Compensation taxe d'habitation "personnes âgées"	43 811	45 857	48 539	51 146	52 946	54 464	59 768
Compensation T.F.(non Bâti)						6 307	6 455
Totaux	2 209 028	2 576 585	3 901 764	1 477 975	1 343 798	1 298 573	3 204 296

B2) La Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité

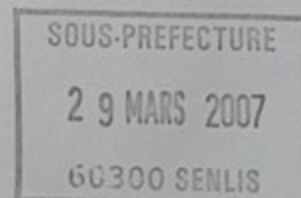
Urbaine

Le montant total de ces dotations est évalué à **4.697.054 €**. La Dotation Globale de Fonctionnement n'évolue que de 1,16 %, soit moins que le taux d'inflation annoncé pour 2007 (1,8 %). Quant à la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant toujours difficile à estimer est évalué à 752.120 €, soit une progression d'environ 12 %.

LIBELLES	Réalisé 2001	Réalisé 2002	Réalisé 2003	Réalisé 2004 (1)	Réalisé 2005	Réalisé 2006	BP 2007
Dotation Globale de Fonctionnement	1 302 085	1 308 317	1 323 323	3 795 495	3 833 450	3 891 900	3 936 934
					1,00%	1,52%	1,16%
Dotation de solidarité Urbaine	309 561	303 120	334 198	353 160	515 650	669 886	752 120
		-2,08%	10,25%	5,67%	46,01%	29,91%	12,28%
Dotation instituteurs	11 781	7 200	7 275	7 275	7 779	7 200	8 000
Dotation régularisation exercice écoulé		12 136					
Totaux	1 623 427	1 630 773	1 664 796	4 155 930	4 356 879	4 568 986	4 697 054

(1) La L.F. 2004 a intégré au sein de la DGF la compensation part salaires et la dotation pour perte de taxe professionnelle (DCTP) du FNCTP (fonds national de péréquation de taxe professionnelle)

Le produit de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat représente pour Montataire **91 %** de ses recettes de fonctionnement.



c) Les autres ressources

Il s'agit des produits des services et du domaine, des subventions et participations diverses ainsi que du produit de diverses taxes. Elles s'élèvent cette année à **1.985.690 €**. Malgré une baisse importante prévue des produits communaux liée à la mise en place des nouveaux tarifs, d'autres recettes viennent compenser cette baisse :

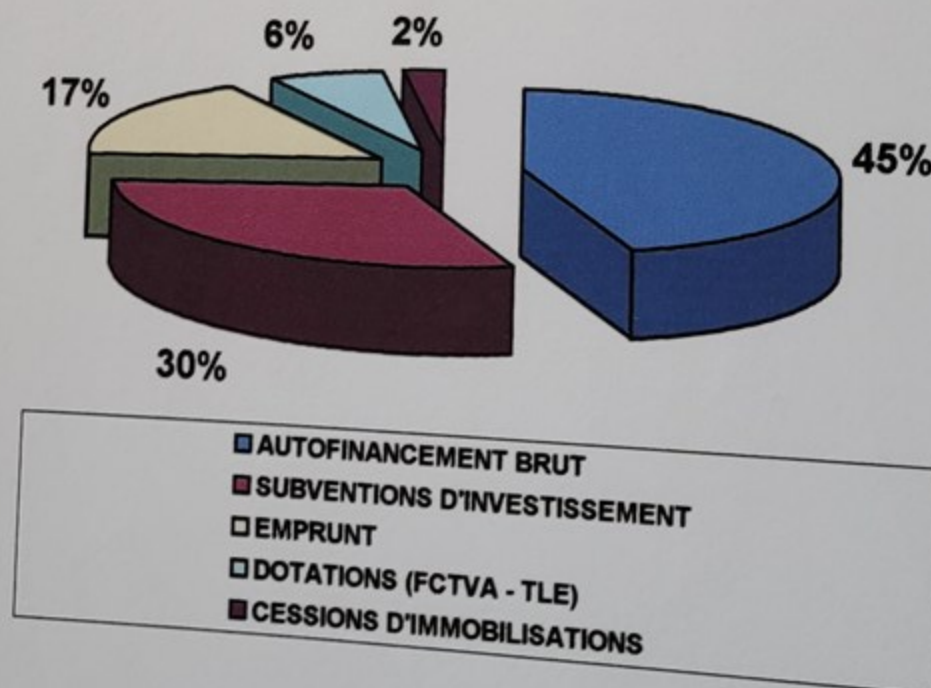
- prévision d'une somme de 40.000 € concernant la mise en place de la taxe sur la publicité,
- remboursement par la communauté de communes des frais de transport des élèves du 1^{er} degré, pour la somme de 72.000 €,
- hausse des recettes concernant le restaurant et le foyer de la résidence des personnes âgées : 17.850 €,
- réajustement du crédit concernant les loyers par rapport au réalisé 2006 : 30.000 €

IV – LES RECETTES d'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de cette section, majorées de l'autofinancement brut, s'élèvent à 7.138.800 €. En voici le détail :

- l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement, soit 3.148.969 €,
- les subventions diverses prévues (Etat, région, département) d'investissement pour la somme de 2.136.373 €,
- les dotations attribuées (FCTVA et amendes de police) pour un montant de 455.958 €,
- les cessions d'immobilisations (SIC NORD, échange GODARD), pour la somme de 157.500 €,
- l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget pour la somme de 1.240.000 €.

Ainsi, le financement de l'investissement se répartit comme suit :



SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

CONSIDERANT la Balance Générale du Budget Primitif 2007,

EXERCICE 2007		DEPENSES	EXERCICE 2007		RECETTES
FONCTIONNEMENT					
Mouvements réels		18 722 708	Mouvements réels		21 871 677
011	Charges à caractère général	5 069 636	013	Atténuation de charges	108 000
012	Charges de personnel	11 108 165	70	Produits des services et du domaine	524 500
65	Autres charges de gestion courante	2 127 872	73	Impôts et taxes	11 830 137
66	Charges financières	253 440	74	Dotations et Subventions	8 652 140
67	Charges exceptionnelles	99 670	75	Autres produits de gestion courante	321 400
68	Dotations aux provisions	34 000	76	Produits financiers	20 000
022	Dépenses imprévues	29 925	77	Produits exceptionnels	15 500
			78	Reprise sur provisions	400 000
Mouvements d'ordre		3 398 969	Mouvements d'ordre		250 000
023	Virement à la section d'investissement	2 758 969	042	Travaux en régie	250 000
042	Dotations aux amortissements	640 000			
S/Total		22 121 677	S/Total		22 121 677
INVESTISSEMENT					
Mouvements réels		7 138 800	Mouvements réels		3 989 831
16	Remboursement des Emprunts	1 644 000	10	Dotations et Fonds propres	455 958
	Opérations d'Equipement	4 031 200	13	Subventions	2 136 373
20	Immobilisations incorporelles	50 340	16	Emprunts et dettes assimilées	1 240 000
21	Immobilisations corporelles	516 460	024	Produits de cessions	157 500
23	Immobilisations en cours	896 800			
Mouvements d'ordre		250 000	Mouvements d'ordre		3 398 969
040	Travaux en régie	250 000	021	Virement de la section de Fonctionnement	2 758 969
			040	Dotations aux amortissements	640 000
S/Total		7 388 800	S/Total		7 388 800
TOTAL BUDGET		29 510 477	TOTAL BUDGET		29 510 477

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE le budget primitif 2007, au niveau de chaque chapitre budgétaire, pour les deux sections du budget (fonctionnement et investissement), avec vote par opération, l'opération constituant elle-même un chapitre budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

1/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 2/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

05) PATRIMOINE COMMUNAL - Ajustement

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que la comptabilité M 14 rend obligatoire la tenue du patrimoine communal,

Que lors de l'ajustement de l'inventaire effectué au 21 décembre 2004, il a été omis de recenser la parcelle ZB 61 acquise en 2002 pour la somme de 1 436,42 € (mandat N° 2366 et 6893) auprès de Monsieur COLIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE A L'UNANIMITE l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Article 2118 - Autres terrains
Article 1021 - Dotation

DEBIT
1 436,42

CREDIT

1 436,42

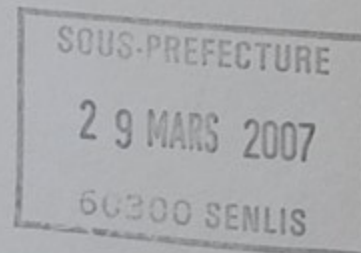
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/03/2007
Publié ou notifié le : 11/04/2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11/04/2007
(Loi du 22 Juillet 1982)
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

06) ADMISSION EN NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que Madame la Trésorière Principale nous a transmis deux états des produits irrécouvrables.

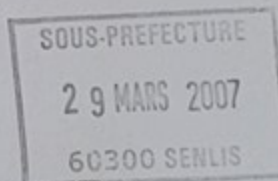
Que la totalité de ces impayés représente la somme de **7.687,97 €** (sept mille six cent quatre vingt sept euros quatre vingt dix sept centimes), pour les années 2001 à 2006,

Qu'une première partie s'élevant à la somme de 95,37 € correspond à des impayés de cantine et de centre aéré,

Qu'une deuxième partie s'élevant à la somme de 7.592,60 € correspond à des impayés de mise en fourrière de véhicule, de classe de neige et de loyers,

Conformément à la réglementation en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la non valeur de ces produits.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

ECIDE A L'UNANIMITE de mettre en non valeur ces produits pour un montant total de **7.687,97 €**
(sept mille six cent quatre vingt sept euros quatre vingt dix sept centimes),

Les crédits nécessaires sont prévus au compte :
⇒ 654 – pertes sur créances irrécouvrables
Fonction 01 – Dépenses non ventilables.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



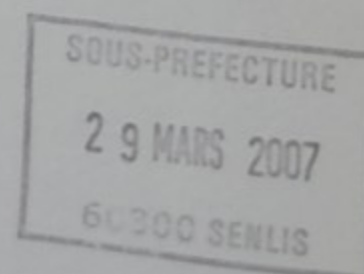
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

07) ASSOCIATION PROMOTION & ANIMATION DES MARCHES de MONTATAIRE – Régularisation année 2006

Sur le rapport de M. le Maire exposant :

Que chaque année la Ville verse une subvention de fonctionnement à l'association « Promotion et Animation des Marchés de Montataire »

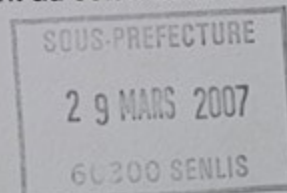
CONSIDERANT que cette recette complémentaire, versée par les commerçants et destinée à promouvoir les opérations de promotion et d'animation réalisées par l'association, leur est reversée chaque année sous forme de subvention,

CONSIDERANT qu'elle s'est élevée à la somme de **5.863,29 €** pour l'année 2006,

CONSIDERANT qu'un acompte de 4.500 € leur a été versé au titre de l'exercice 2006,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de verser, à l'Association pour la « Promotion et l'Animation des Marchés de MONTATAIRE » la somme de **1.363,29 €**, correspondant au solde de la recette réalisée en 2006.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2007

- Fonction 025..... Aide aux Associations
- Chapitre 657 Subventions
- Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations
et autres organismes de droit privé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

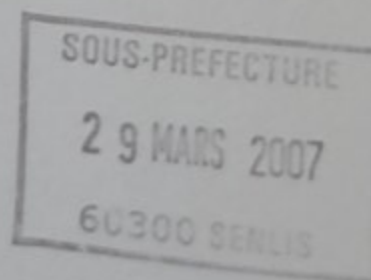
Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

08) BUDGET PRIMITIF 2007 – AUTORISATIONS de PROGRAMMES et CREDITS DE PAIEMENT

Sur le rapport de Monsieur GODARD Stéphane, Adjoint au Maire, exposant :

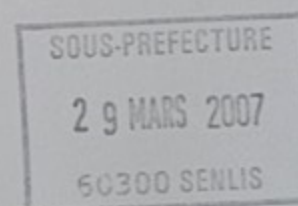
Qu'en application de l'article L 2311-3 du Code des Collectivités Territoriales, les communes peuvent inscrire à la section d'investissement de leur budget des autorisations de programmes et des crédits de paiement,

Considérant que cette technique budgétaire, par dérogation au principe de l'annualité budgétaire, est avant tout un instrument de gestion correspondant à l'évaluation du coût global d'une opération, dont l'engagement de dépenses peut être réalisé à hauteur du montant voté, la répartition de ces crédits étant effectuée par exercice budgétaire sous forme de crédits de paiement,

Considérant que la Ville de Montataire prépare son budget depuis de nombreuses années, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de ses investissements,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de voter les autorisations de programme suivantes :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

OPERATION N° 9005 :

PRUS - QUARTIER des TERTRES
(ancienne ZONE NA1) -

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008	2009
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre	230 000	130 000	100 000	
	Liaison Cavée des Aiguillons -Ave 19 mars 1962	1 800 000	400 000	1 400 000	377 000
	Travaux M. Thorez/19 mars (barreau)	377 000			
	TOTAL GENERAL en francs	2 407 000 15 788 885	530 000 3 476 572	1 500 000 9 839 355	377 000 2 472 958
Financement Spécifique	A.N.R.U.	731 108	180 000	430 000	121 108
	Conseil Régional	187 999	47 000	110 000	30 999
	Conseil Général	543 109	130 000	320 000	93 109
	TOTAL GENERAL en francs	1 462 216	357 000	860 000	245 216
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		944 784	173 000	640 000	131 784

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS)

RECONSTRUCTION DE LA CITE JULES UHRY

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre	12 000	12 000	
	Espaces Extérieurs (programme de reconstruction dans le cadre du P.R.U.S.)	420 000	150 000	270 000
	Rues R. SALENGRO et J. UHRY : reprise des voiries et mise en souterrain réseaux	675 000	300 000	375 000
	TOTAL GENERAL en Francs	1 107 000 7 261 444	462 000 3 030 521	645 000 4 230 923
<i>Financement Spécifique</i>	A.N.R.U. 35 %	133 261	35 000	98 261
	Conseil Régional (35%)	133 261	35 000	98 261
	TOTAL GENERAL	266 522	70 000	196 522
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		840 478	392 000	448 478

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

OPERATION N° 9042

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (P.R.U.S.)

AMENAGEMENT des ABORDS des TOURS DU 19 MARS 1962- PRUS

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008
D E P E N S E S	Travaux de résidentialisation Tours 1 & 3 (suite étude PATOU)			
	Maîtrise d'Œuvre	58 000	40 000	18 000
	- Bâtiments 5, 7, 9 rue du 19 mars	541 000	400 000	141 000
	- Tours : 11 - 13 "	541 000	141 000	400 000
	TOTAL GENERAL	1 140 000	581 000	559 000
Financement Spécifique	en Francs	7 477 910	3 811 110	3 666 800
	Conseil régional (5%)	50 852	25 430	25 422
	Conseil Général (30%)	305 065	150 000	155 065
	ANRU (35%)	355 909	150 000	205 909
	TOTAL GENERAL	711 826	325 430	386 396
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)	en Francs	4 669 272	2 134 681	2 534 592
		428 174	255 570	172 604

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

OPERATION N° 9043

ESPACE DE RENCONTRES

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2002	2003	2004	2005	2006		2007
							CA	RAR	
D E P E N S E S	Maîtrise d'œuvre	5 689	5 689		27 394	28 642		154 988	
	Maîtrise d'œuvre concours	211 023				1 308		709 592	300 000
	Travaux	1 457 605					446 705	107 300	
	Matériel et Mobilier	107 300							
	Equip scénographique								
	Acquisition foncière (Pathé)	116 590				2 818	113 772		
	Acquisition foncière	65 410						65 410	
	TOTAL GENERAL en Francs	1 963 617 12 880 482	5 689 37 315		27 394 179 692	32 768 214 941	560 477 3 676 437	1 037 290 6 804 176	300 000 1 967 871
Financement Spécifique	Département 34 %	515 636					107 636	150 150	257 850
	Région FDL 18 %	280 947					61 802	80 850	138 295
	Feder 33 %	501 338					92 703	98 000	310 635
	TOTAL GENERAL en Francs	1 297 921 8 513 803					262 141 1 719 531	329 000 2 158 099	706 780 4 636 173
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		665 696	5 689		27 394	32 768	298 336	708 290	-406 780

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

OPERATION N°9058

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (P.R.U.S.)

AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - LES MARTINETES

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008
D E P E N S E S	Reprise Aménagements Coulon	100 000		100 000
	Coulée verte Maîtrise d'Œuvre	130 000		130 000
	Cavée de Grêle Maîtrise d'Œuvre	15 000	15 000	
	Cavée de Grêle : Travaux	387 000	387 000	
	Argilière : Aire de Jeux	70 000	70 000	
	Mail Piétons Bambier	30 000	30 000	
	Mail Piétons Est / Ouest (Nord)	50 000		50 000
	TOTAL GENERAL	782 000	502 000	280 000
	en Francs	5 129 584	3 292 904	1 836 880
Financement Spécifique	A.N.R.U. (35%)	222 900	100 000	122 900
	Conseil Régional (30%)	192 590	82 590	110 000
	Conseil général (5%)	33 561	15 000	18 561
	TOTAL GENERAL	449 051	197 590	251 461
	en Francs	2 945 581	1 296 105	1 649 476
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		332 949	304 410	28 539

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

OPERATION N°9059

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE (PRUS)

TRAITEMENT DES VOIRIES - LES MARTINETES

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008
D E P E N S E S	Maîtrise d'Œuvre globale	120 000	50 000	70 000
	Requalification CI Fabien			
	Traitement carrefour			
	Couturier / Fabien	400 000		400 000
	Traitement triangle	12 500	12 500	
	Logiciel OPC	7 500	7 500	
	Mission Opc			
	TOTAL GENERAL	540 000	70 000	470 000
	en Francs	3 542 168	459 170	3 082 998
Financement Spécifique				
	Conseil général Oise	51 500		51 500
	Conseil Régional	61 000		61 000
	ANRU	112 000		112 000
	TOTAL GENERAL	224 500		224 500
	en Francs	1 472 623		1 472 623
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		315 500	70 000	245 500

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

OPERATION N°9060
TRAVAUX DE RENOVATION
DES COURTS DE TENNIS

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008	2009
D E P E N S E S	Travaux de Remise en état des courts existants				
	* Courts 1 et 2	100 000			
	* Courts 5 et 6	90 000			
	. Courts couverts et court n° 4	77 000	100 000	90 000	77 000
	TOTAL GENERAL	267 000	100 000	90 000	77 000
	en Francs	1 751 405	655 957	590 361	505 087
Financement Spécifique	Subv Conseil Gal 29 %	69 593	24 250	21 823	23 520
	Subvention F.F.T.	3 000		3 000	
	TOTAL GENERAL	72 593	24 250	24 823	23 520
	en Francs	476 177			
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		194 407	75 750	65 177	53 480

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

OPERATION N° 9062

HOTEL DE VILLE

NATURE	LIBELLES	Coût Global en €	2007	2008
D E P E N S E S	Travaux d'Aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite	40 000	20 000	20 000
	Maîtrise d'Œuvre	360 000		360 000
	TOTAL GENERAL	400 000	20 000	380 000
Financement	en francs	2 623 828	131 191	2 492 637
Spécifique				
	TOTAL GENERAL			
	en francs			
Besoin de financement (FCTVA - Emprunts)		400 000	20 000	380 000

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

LIBELLES	Coût Global en €	Réalisé au 31.12.06	R.A.R. 2006 *	C.P. 2007	C.P. 2008	C.P. 2009
1 - OPERATIONS PRUS						
9005 - Quartier des Tertres	2 407 000			530 000	1 500 000	377 000
9029 - Reconstruction Cité J.Uhry	1 107 000			462 000	645 000	
9042 - Aménagt Tours du 19 Mars	1 140 000			581 000	559 000	
9058 - Aménagt d'espaces publics "Les Martinets"	782 000			502 000	280 000	
9059 - Traitement des voiries "Les Martinets"	540 000			70 000	470 000	
				2 145 000	3 454 000	377 000
TOTAL 1	5 976 000					
2 - AUTRES OPERATIONS						
9043 - Espace de rencontres	1 963 617	626 327	1 037 290	300 000		77 000
9060 - Courts de tennis	267 000			100 000	90 000	
9062 - Hôtel de Ville - accès handicapés	400 000			20 000	380 000	
TOTAL 2	2 630 617	626 327	1 037 290	420 000	470 000	77 000
TOTAL 1 + 2	8 606 617	626 327	1 037 290	2 565 000	3 924 000	454 000

* les crédits non consommés au cours de l'année 2006 seront repris au C.A. 2006 en "Restes à réaliser"

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

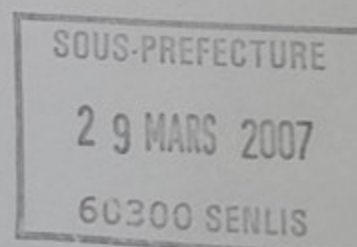
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/03/2007
 Publié ou notifié le : 29/03/2007
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 29/03/2007
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yana AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO - Mme GRUNY – M. D'INCA - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

09) BUDGET PRIMITIF 2007 – ATTRIBUTION de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS d'INTERET LOCAL

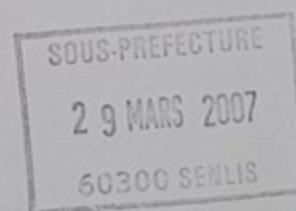
Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que chaque année la Municipalité est sollicitée par diverses associations,

Vu le Budget Primitif 2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE d'attribuer les subventions et aides aux associations comme suit :



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2007	OBSERVATION Codes
	105 325	
	65 325	codes 1-2-3
	28 000	
	12 000	
DRH 2.0/020/6574 Direction des Ressources Humaines COMITE D'ACTION SOCIALE du PERSONNEL COMMUNAL MUTUELLE DE L'OISE DES AGENTS TERRITORIAUX MUTUELLE GENERALE DE L'OISE	20 000	
	20 000	code 3
DRP 2.00/024/6574 Direction des Relations Publiques COMITE DES FETES	10 228	
DSP 2.07/025/6574 Subventions à diverses associations	150	
JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOCF)	70	
ACTION CATHOLIQUE ENFANCE	850	
ASSOCIATION HABITANTS FONDS DE MONTATAIRE ET NOGENT	183	
ASSOCIATION DU QUARTIER DE LA LIBERATION	350	
ASSOCIATION du QUARTIER DE GOURNAY	125	
ASSOCIATION DES CREMATISTES de l'OISE	7 300	
ASSOCIATION pour la PROMOTION & l'ANIMATION des MARCHES de MONTATAIRE	900	codes 2-3
ASSOCIATION DES MARTINS PECHEURS (A.A.P.P.M.A.)	150	
UNION des PROPRIETAIRES de MONTATAIRE (chasse)	150	
OFFICE de TOURISME DE CREIL		
DSP 2.15/213/6574 ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	11 300	
COOPERATIVES SCOLAIRES	1 770	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES ECOLES MATERNELLES & PRIMAIRES	230	
CLUB PERI-EDUCATIFS	6 000	
ASSOCIATION des MAGHREBINS A MONTATAIRE	2 000	
ASSOCIATION BATTANT SOLIDARITE SERVICES (ABSS)	1 300	codes 2-3
DSP 2.27/512/6574 SANTE PUBLIQUE	4 453	
ASSOCIATION de DEFENSE des VICTIMES de l'AMIANTE (ADVASM)	400	
ASSOCIATION pour le DEVELOPPEMENT des SOINS PALLIATIFS dans l'OISE	1 000	
LIROLIT	240	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	152	code 2
ASS DES PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE LEURS AMIS CREIL et SA REGION	220	
MOUVEMENT VIE LIBRE	700	
SAUVETEURS DE L'OISE	305	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DES HANDICAPES PHYSIQUES (CREIL - CLERMONT)	500	
ASSOCIATION DES INSUFFISANTS RENAUX DE PICARDIE	100	
ASSOCIATION "PETIT à PETIT"	260	
AMICALE DES DIABETIQUES DE L'OISE	76	
A.D.E.P. (insuffisants respiratoires)	200	
ASSOCIATION OISE ALZEHMER	150	
ASSOCIATION POLYARTHRITE	150	
Sous-Total page 1	151 306	

29 MARS 2007
60300 SENLIS

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2007	OBSERVATION Codes
DSP 2.28/025/6574 ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	1 360	
CLUB DU SOUVENIR MILITAIRE - Section Oise	200	
UNION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	350	code 3
ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (ANACR) - section locale	70	code 3
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS (ARAC)	100	code 3
FEDERATION Nle DEPORTES INTERNES RESISTANTS ET PATRIOTES (FNDIRP) section locale	100	code 3
FEDERATION Nle DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - section locale	250	codes 2 & 3
AMICALE CHATEAUBRIAND VOVES-ROUILLE	70	
ASSOCIATION DES FUSILLES ET MASSACRES DE LA RESISTANCE FRANCAISE	70	
MUSEE de la RESISTANCE NATIONALE	150	
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - LYCEE -	1 630	
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES LYCEE André MALRAUX	230	code 3
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE (U.N.S.S.)	200	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 200	
DSP 2.16/22/6574 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE - COLLEGE-	2 400	
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE ANATOLE FRANCE	570	code 2-3
FEDERATION CONSEIL PARENTS D'ELEVES COLLEGE ANATOLE FRANCE	230	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE Ed.HERRIOT	100	
CLASSES TRANSPLANTEES	1 500	
DSP 2.21/422/6574 JEUNESSE	259 813	
JEUNESSE ACTIVITES DEVELOPPEMENT EDUCATIF (J.A.D.E.)	259 813	codes 1-2-3
DSP 2.23/411/6574 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES	110 587	
MONTATAIRE ATHLETIC CLUB	3 500	codes 1- 2
MONTATAIRE BASKET BALL	12 000	codes 1-2
BILLARD-CLUB DE MONTATAIRE	1 372	code 2
UNION CYCLISTE MONTATAIRIENNE	7 500	
AQUATIC CLUB INTERCOMMUNAL	1 500	code 2
HAND-BALL CLUB DE MONTATAIRE	4 200	
HAND BALL MARTINETS	1 715	
VERTICAL CLUB DE MONTATAIRE (escalade)	2 300	code 2
CANOE-KAYAK - CLUB DU THERAIN	3 000	code 2
FOOTBALL CLUB DE MONTATAIRE	12 500	codes 1 - 2
ESPERANCE MUNICIPALE DE MONTATAIRE (gymnastique)	9 000	code 2
JUDO CLUB DE MONTATAIRE	5 000	code 2
OLYMPIC KARATE CLUB	4 500	code 2
TENNIS CLUB DE MONTATAIRE	11 000	code 2
GROUPE SPORTIF DES PORTUGAIS DE MONTATAIRE	1 500	code 2
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	15 000	codes 1-2-3
CLUB HALTEROPHILIE MUSCULATION MONTATAIRE	2 000	code 2
AIKIDO CLUB DE MONTATAIRE	300	code 2
BOXING CLUB MONTATAIRE	400	
RING OLYMPIC de MONTATAIRE (boxe)	3 800	codes 1-2-3
ASSOCIATION TENNIS DE TABLE	1000	code 2
VOLLEY BALL	1 800	
MONTATAIRE BADMINTON	400	
AMICALE DES COMMUNAUX	500	
LEO LAGRANGE (URSLL)	3 000	
PETANQUE (ABM)	1 800	code 2
Sous-Total page 2 ...	375 790	

BENEFICIAIRES	BUDGET PRIMITIF 2007	OBSERVATION Codes
	59 573	
DSP 2.01/33/6574 CULTUREL	605	codes 2 & 3
STE MYCOLOGIQUE DE MONTATAIRE	400	code 2
FORMES ET COULEURS	1 300	code 2
PHOTO-CLUB de MONTATAIRE	4 733	codes 2-3
HARMONIE MUNICIPALE de MONTATAIRE	605	
ASSOCIATION "SOUVENIR DU PORTUGAL"	1 100	codes 2 & 3
ASSOCIATION VIDEO TRAVELLING	80	
SOCIETE DES COLOMBOPHILES	50 000	
La FAIENCERIE	400	
MONS AD THERAM	150	
ASSOCIATION POUR LA MEMOIRE OUVRIERE & INDUSTRIELLE du BASSIN CREILLOIS		
ASSOCIATION MONTATAIRIENNE DES VOITURES ANCIENNES	200	
DSP2.26/04/6574 PARRAINAGE JUMELAGE	18 400	
ECHANGES FRANCO-ALLEMAND	10 700	codes 2 & 3
FRANCE - PALESTINE	7 700	code 3
DSP 2.06/311/6574 A.M.E.M.	300 147	
ASSO. MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'EDUCATION MUSICALE	300 147	codes 1-2-3
DSP 2.10/520/657362 SERVICE SOCIAL	147 085	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	133 000	codes 1-2-3
DSP 2.10/520/6574		
SECOURS POPULAIRE Français	3 565	codes 2-3
CONFEDERATION NATIONALE du LOGEMENT	620	
UNION LOCALE C.L.C.V.	250	
REGIE de QUARTIER	5 000	
FEMMES SOLIDAIRES	3 500	codes 2-3
CENTRE d'INFORMATION du DROIT des FEMMES	1 000	
Les RESTOS du CŒUR	150	
DSP 2.34/61/6574 ANIMATION R.P.A.	1 625	
UNION NLE des RETRAITES & PERSONNES AGEES (UNRPA)	1 525	
ASSOCIATION des PERSONNES AGEES de MONTATAIRE	100	
DST 2.16/833/6574 ENVIRONNEMENT	400	
SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE	300	
ASSOCIATION de LUTTE pour l'ENVIRONNEMENT en PICARDIE	100	
Sous-Total Page 3	527 230	
Montant Total Subventions Municipales	1 054 326	

Code 1 : Personnel mis à disposition
Code 2 : Mise à disposition de locaux
Code 3 : Autres aides en nature

SOUS-PREFECTURE
29 MARS 2007
60300 SENLIS

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

10) BUDGET PRIMITIF 2007 - REPRISE de PROVISION pour RISQUE de PERTE de TAXE PROFESSIONNELLE

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que, par délibérations respectives du 17/10/2005 et du 27/03/2006, la Ville de Montataire a constitué des provisions pour risque de perte de taxe professionnelle,

Considérant que la perte de produit fiscal annoncée, liée à la baisse des bases de la Société ARCELOR, nécessite cette année la reprise d'une partie de ces provisions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité de reprendre une partie des provisions constituées soit 400.000 €.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2007.

Chapitre 78 Reprises sur provisions

Article 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

30/03/2007

Le Maire certifie que le présent

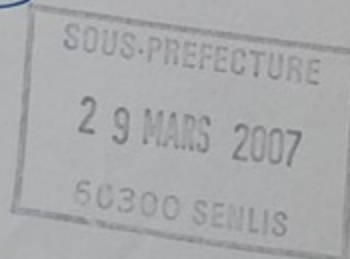
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

--*

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

--*

11) BUDGET PRIMITIF 2007 - PROVISIONS POUR RISQUE D'IMPAYES

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune, à partir d'éléments fournis par le comptable public »,

Considérant l'évaluation du risque encouru,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de constituer une provision pour risque d'impayés à hauteur de 34.000 €

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2007.

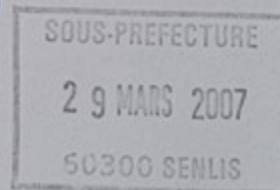
Chapitre 68 Dotations aux provisions

Article 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

29/03/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

/ «Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

12) JEUNESSE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION JADE - Séjour de ski

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la demande présentée par l'association JADE concernant la participation de la ville à l'organisation d'un séjour de ski du 03 au 10 mars 2007 à Morzine,

Les objectifs du projet sont les suivants :

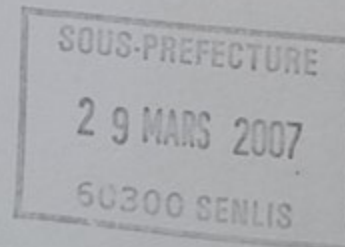
- découvrir un environnement nouveau
- assurer la continuité du travail déjà engagé avec les jeunes sur l'éco-citoyenneté
- mettre en pratique les connaissances et les compétences sur la vie en collectivité et la socialisation
- favoriser au sein du groupe le lien avec les encadrants habituels sur d'autres activités telles que l'accompagnement scolaire, la médiation sociale, etc...

La ville est sollicitée pour le transport avec la mise à disposition du bus municipal, ainsi que pour diminuer la participation des familles en la limitant à 200 €.

Vu l'avis de la commission jeunesse,

Vu le solde des crédits inscrits en 2006 pour l'attribution de bourses d'aide aux projets, qui est supérieur à 2000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association JADE de 2000 € pour le séjour de ski 2007.

Les crédits sont inscrits au BP2007- DSP2.21-422-6574

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

13) PARCELLE AZ 222 - CESSION DE LA PARCELLE AZ 222 SISE LIEUDIT "FONDS DE NOGENT" A MONSIEUR LASMAR MOHAMMED

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que la ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AZ 222, sise lieudit « Fond de Nogent » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 222 m2, pour l'avoir acquise à la SC HLM de Compiègne et de la Région en 1981;

Considérant que M. LASMAR s'est porté acquéreur de cette parcelle pour agrandir sa propriété;

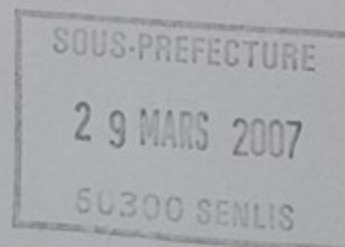
Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE la cession de la parcelle cadastrée AZ 222, sise lieudit « Fonds de Nogent » à Montataire, d'une superficie totale de 222 m² au montant de 4 995 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29.03.2007

Publié ou notifié le :

11.04.2007

Le Maire certifie que le présent

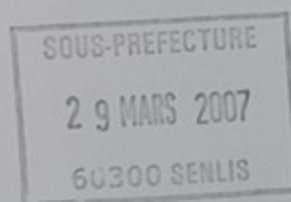
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11.04.2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

14-PARCELLES AH 209 & AW 188 - Acquisition des parcelles appartenant à Monsieur Grégoire TOME

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que M. TOME Grégoire est propriétaire de la parcelle cadastrée AH 209, sise lieudit « Le Mallet » à Montataire, située dans le secteur UL du POS, d'une superficie totale de 300 m² et de la parcelle cadastrée AW 188, sise lieudit « le Clos » à Montataire, située dans le secteur UH du POS, d'une superficie totale de 290 m² ;

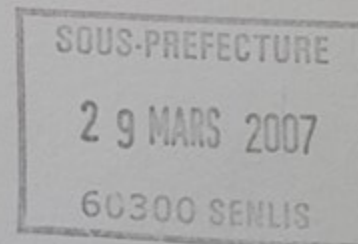
Considérant que la ville est intéressée par l'acquisition de la parcelle AH 209 de manière à poursuivre sa politique de réserve foncière et par l'acquisition de la parcelle AW 188, située dans l'emplacement réservé n°1 du POS, de manière à permettre l'extension du cimetière ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu la promesse de vente,

Vu le plan cadastral,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 209 sise lieudit « Le Mallet » à Montataire d'une superficie totale de 300 m², appartenant à M. TOME Grégoire au montant de 1500 Euros.

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AW 188 sise lieudit « Le Clos » à Montataire d'une superficie totale de 290 m², appartenant à M. TOME Grégoire au montant de 4 350 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann ALBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

15) ECHANGE DE PARCELLES - Echange sans soulte de la parcelle ZD 134 lieudit « La Gorge Margot » appartenant à monsieur OBERLE contre la parcelle ZC 100 lieudit « Le Bosquet & Messire Renault » appartenant à la ville

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que La ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée ZC 100, sise lieudit « Le Bosquet et Messire Renault » à Montataire, située dans le secteur ND du POS, d'une superficie totale de 73780 m2 pour l'avoir acquise en 1971 aux consorts BOEKING ;

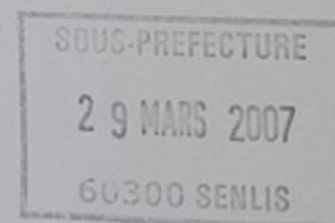
Considérant que M. OBERLE Georges est propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 134, sise lieudit « La Gorge Margot » à Montataire, située dans le secteur ND du POS, d'une superficie totale de 146 m2 ;

Considérant que M. OBERLE Georges est intéressé par l'échange de la parcelle ZD 134 contre 146 m2 de la parcelle ZC 100 de manière à regrouper l'ensemble de ses propriétés et de n'avoir qu'une seule unité foncière ;

Considérant l'utilité de l'opération,

Vu l'estimation des domaines,

Vu le plan cadastral,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'échange de la parcelle cadastrée ZD 134 sise lieudit « La Gorge Margot » à Montataire d'une superficie totale de 146 m², appartenant à M. OBERLE Georges d'une valeur de 60 Euros contre 146 m² de la parcelle ZC 100 sise lieudit « Le Bosquet et Messire Renault » à Montataire appartenant à la ville de Montataire d'une valeur de 60 Euros. L'échange se fera donc sans soulte.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

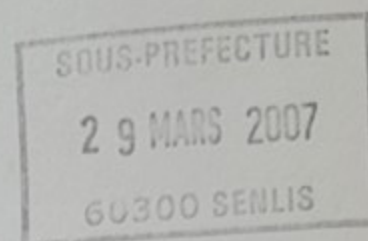
29 MARS 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

16) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CREIL - Avis sur l'enquête publique

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant la volonté du Directeur du centre hospitalier LAENNEC d'obtenir l'autorisation en vue de l'extension et la restructuration du centre hospitalier à Creil;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 18 janvier 2007, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par le directeur du centre hospitalier ne soulève pas d'observation particulière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE concernant la demande.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

•-•-•
L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•

16) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CREIL - Avis sur l'enquête publique

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Considérant la volonté du Directeur du centre hospitalier LAENNEC d'obtenir l'autorisation en vue de l'extension et la restructuration du centre hospitalier à Creil;

Considérant que cette activité est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Considérant que M. Le Préfet, par un courrier en date du 18 janvier 2007, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet ;

Considérant que cette demande formulée par le directeur du centre hospitalier ne soulève pas d'observation particulière ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET A L'UNANIMITE UN AVIS FAVORABLE concernant la demande.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/03/2007
Publié ou notifié le : 11/04/2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11/04/2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

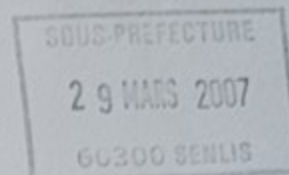
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO - Mme GRUNY – M. D'INCA - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

17) CREATION DE L'ESPACE PUBLIC "CAVEE DE GRELE" - Approbation du projet et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'attribuer les marchés de travaux

Sur le rapport de Madame Deschamps adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires et à la restauration scolaire, exposant :

Lors du vote du budget 2006, le conseil municipal s'est prononcé pour, notamment, créer un l'espace public « Cavée de grêle » dans le cadre du protocole de préfiguration du PRUS des Martinets signé avec l'ANRU ;

Pour réaliser ce projet, un maître d'œuvre a été désigné : l'agence Topo Paysage ;

A l'issue de cette désignation, un groupe de travail, piloté par l'adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, et composé d'élus, d'habitants, de l'équipe éducative, et les enfants de l'école M. et L. Bambier, a été mis en place. Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises et a mis en place le projet.

Celui-ci a reçu un avis favorable du bureau municipal en date du 29 janvier 2007 ;

Un dossier de consultation a été élaboré par le maître d'œuvre et se répartit en plusieurs lots :

Lot n°1 : Aménagements paysagers
Lot n°2 : Chaudronnerie – Métallerie avec en option : fourniture et livraison d'acier autopatinable ;

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises le 28 février 2007 et le 13 mars 2007,

Elle propose de retenir l'offre la mieux-disante arrêtée comme suit :

Lot n°1 : STE SEVOISE pour 192.733,32 € HT
Lot n°2 : INFRUCTUEUX

Vu le projet de création d'un espace public « Cavée de Grêle »,

Vu les comptes rendus des commissions d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de création de l'espace public « Cavée de grêle ».

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché à intervenir avec la société SEVOISE pour le lot n°1 et à relancer la consultation pour le lot n°2, en appel d'offres et autorise Monsieur le maire à signer le marché à intervenir pour le lot n°2.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

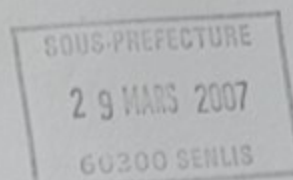
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



•-•-•

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•

18) MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN & TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE COMMUNALE - AVENANT DE TRANSFERT DE LA SOCIETE APPIA PICARDIE VERS EIFFAGE TP EST-PICARDIE

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Suite à la fusion par voie d'absorption de la société APPIA PICARDIE par la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST PICARDIE le 28 décembre 2006 et ce, afin de réunir au sein d'une seule entité l'activité de ces deux sociétés, les activités exercées par la société APPIA PICARDIE sont reprises par EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST PICARDIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'avenant de transfert suite à la fusion entre APPIA PICARDIE et la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST PICARDIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

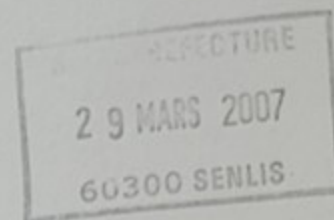
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

19) PASSAGE A NIVEAU N° 45 BIS – Projet de suppression du passage à niveau par Réseau Ferré Français

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Depuis plusieurs années, afin de mieux sécuriser le carrefour dit « des Forges », la suppression du passage à niveau n° 45 bis est en discussion.

En effet, sa configuration, cinq voies et deux franchissements de la ligne ferrée Creil / Beauvais, rend sa fréquentation extrêmement difficile.

Or, Réseau Ferré de France envisage, en cette fin d'année, la réfection de la voie.

Celui-ci a donc saisi l'opportunité de ces travaux pour proposer la suppression du passage à niveau reliant l'avenue de la Libération à la route de St Leu (n° 4 bis).

Cette opération entraînera des restrictions de circulation, principalement au carrefour de la rue Lénine et de la route de St leu (interdiction de tourner à gauche au STOP de la route de St Leu et interdiction de tourner à droite pour les véhicules venant de l'avenue de la Libération et allant vers la route de St Leu). La route départementale 200 devra être mieux utilisée pour répondre à ces restrictions.

La SNCF, le Conseil Général de l'Oise propriétaire de la route départementale 123, la C.C.A.C pour le STAC, ARCELOR, tous les intéressés ont reconnu l'utilité, pour la sécurité des personnes, d'une telle disposition qui évitera le cisaillement de circulation Poids Lourds dans ce carrefour.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le projet de refonte global de ce carrefour, alors à quatre voies, sera mis en place sous la maîtrise d'ouvrage croisée Conseil Général de l'Oise, C.C.A.C, Ville de Montataire et viendra renforcer encore la sécurité dans ce secteur.

Pour toutes ces raisons, je vous propose d'émettre un avis favorable à R.F.F pour la suppression du P.N 45 bis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir dans cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

29/03/2007

Le Maire certifie que le présent

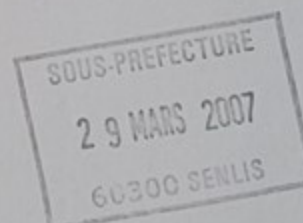
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

20) ESPACE DE RENCONTRES - Avenant n° 3 - prise en compte de la nouvelle répartition entre cotraitants des honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre représentée par Laurent Charpin

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant,

L'avenant n°1, voté par le Conseil Municipal du 23 mai 2005, a fixé le nouveau montant des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'avant projet.

Le montant des honoraires est après celui-ci arrêté à 128 744 € HT.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification de la répartition des honoraires sur la mission de base définie dans l'avenant n°1 suite :

1. A la nature des options et aux prestations supplémentaires retenues par le maître d'ouvrage à l'issue de l'Avant Projet Définitif, qui, par leur nature, ont eu une incidence différente sur les prestations des différents intervenants de l'équipe de maîtrise d'œuvre ;
2. A la modification, par rapport au marché initial, de la répartition des interventions en phase chantier et des prestations de dessins des plans fluides.

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le montant global des honoraires n'est pas modifié et la nouvelle répartition s'effectue comme suit :

• Laurent CHARPIN	51 446,11 € HT ;
• Raphaële PERRON	38 288,47 € HT ;
• CAMEBAT	9 745,92 € HT ;
• DVVD	10 827,37 € HT ;
• C. BAYCHERE	11 960,31 € HT ;
• ALTIA	6 475,82 € HT.

Par ailleurs, le conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre 2006 a pris en compte les nouveaux montants concernant les honoraires de Laurent Charpin suite aux retards du lot n°3 soit une incidence de : + 23 831,92 € HT, objet de l'avenant n°2.

En conséquence les nouveaux montants, reprenant et, la modification de la répartition et l'avenant n°2, sont arrêtés comme suit :

• Laurent CHARPIN	75 278,03 € HT ;
• Raphaële PERRON	38 288,47 € HT ;
• CAMEBAT	9 745,92 € HT ;
• DVVD	10 827,37 € HT ;
• C. BAYCHERE	11 960,31 € HT ;
• ALTIA	6 475,82 € HT.

Soit un montant global de rémunération de 152 575,92 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Approuve la prise en compte de ces modifications,

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Laurent Charpin.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire :

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

1000 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

21) ESPACE DE RENCONTRES - Avenant au contrat de la mission de coordination SPS - Révision des honoraires - Société COPREBA

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant,

Le conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre 2006 a autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec le coordonnateur SPS, société COPREBA.

Le nombre de semaines supplémentaires, lié au retard de l'entreprise Normacadre, étant de 17 au lieu des 26 initialement prises en compte, l'incidence financière pour le coordonnateur SPS de la société COPREBA est de 1 802 € HT au lieu de 2 756 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la prise en compte de ces modifications,

Annule la délibération du 11 décembre 2006 en ce qui concerne les incidences du coordonnateur SPS, COPREBA.

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant à intervenir avec le coordonnateur SPS de la société COPREBA d'un montant de 1 802 € HT.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

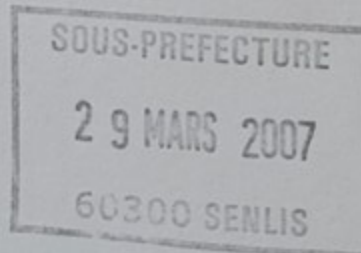
Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

22) BARDAGE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX – Avenant de prolongation du délai contractuel au marché – société FABER

Sur le rapport de Monsieur GODARD, Adjoint au Maire, chargé des finances et de la maintenance de patrimoine, exposant :

Que le présent marché concerne l'habillage isolant de la façade du bâtiment des Services Techniques, sis 15 rue André Ginisti,

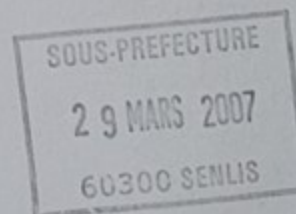
Que le marché prévoyait un délai de livraison de 7 semaines,

Que l'entreprise a rencontré des difficultés pour son approvisionnement (rupture de stocks des matériaux),

Que cette situation a occasionné un retard de chantier qui ne peut être imputé à l'entreprise,

Qu'il convient donc de prolonger le délai d'approvisionnement de 10 semaines supplémentaires,

Que le délai de réalisation des travaux de 1,5 mois reste inchangé,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation du délai contractuel au marché passé avec la société FABER.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

29/03/2007

Le Maire certifie que le présent

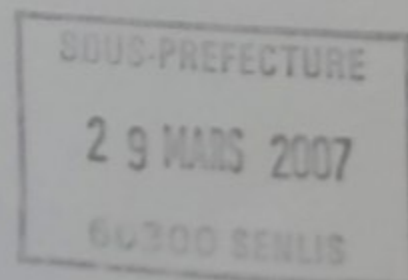
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

23) RUE JULES UHRY ET RUE ROGER SALENGRO - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS ET A SIGNER LES PIECES DES MARCHES A INTERVENIR

Sur le rapport de Monsieur Godard, Adjoint au Maire, délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine.

Les travaux de construction des 41 logements de la cité Jules Uhry seront terminés en février 2008.

Il convient donc de programmer dès à présent les travaux de voirie et réseaux divers nécessaires à la viabilisation de cette opération.

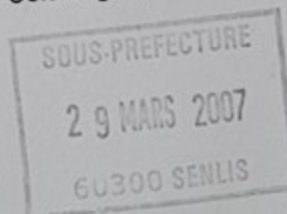
Il est envisagé de programmer ces travaux dès septembre 2007. Ils sont inscrits au BP 2007.

Compte tenu de la spécificité du chantier, il y a lieu de diviser les travaux en plusieurs lots, à savoir :

Lot n°1 : rue Jules Uhry et rue Roger Salengro - voirie et réseaux divers

Lot n° 2 : rue Jules Uhry et rue Roger Salengro – basse tension – éclairage public – télécommunication – télédistribution

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 675.000 € TTC.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant (selon l'ordonnance n°2005 – 645 du juin 2005) après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

4/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 4/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

24) RESIDENTIALISATION DES PIEDS D'IMMEUBLES 5, 7, 9, 11 et 13 AVENUE DU 19 MARS - Approbation du projet et autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la consultation et à signer les pièces des marchés à intervenir

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Considérant que lors du vote du budget 2006, le conseil municipal a approuvé la réalisation des travaux liés à la résidentialisation des immeubles situés au 5, 7, 9, 11 et 13 avenue du 19 mars 1962, dans le cadre du protocole de préfiguration du PRUS des Martinets signé avec l'ANRU ;

Considérant que, pour réaliser ce projet, un maître d'œuvre a été désigné : le bureau d'études OTH associé à l'agence d'architectes KVDS ;

Considérant qu'à l'issue de cette désignation, un groupe de travail, piloté par M. le Maire, et composé d'élus et d'habitants a été mis en place. Ce groupe de travail s'est réuni à 4 reprises et a proposé un projet finalisé ;

Considérant que ce projet correspond aux attentes des élus et des habitants concernant notamment la réorganisation des stationnements, l'aménagement des pieds d'immeubles, la création de cheminements piétons... ;

Considérant qu'il convient désormais de désigner les entreprises devant réaliser les travaux et que compte tenu de la spécificité de ce chantier, il y aura lieu de diviser ce programme en plusieurs lots ;

29 MARS 2007
60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le montant de l'ensemble des travaux est estimé, au stade de l'avant projet détaillé, à 1.332.175,60 € HT ;

Considérant que le prix englobe des travaux supplémentaires non prévus au CCTP du contrat de maîtrise d'œuvre et que les honoraires de maîtrise d'œuvre devront être revus en conséquence ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le projet de résidentialisation des immeubles situés au 5, 7, 9, 11 et 13 avenue du 19 mars 1962 et le montant des travaux de l'avant projet détaillé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces à intervenir.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 29/03/2007
Publié ou notifié le : 4/04/2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 4/04/2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

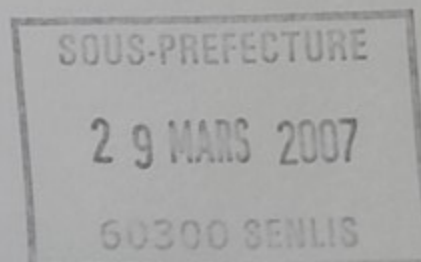
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

25) CONVENTION OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – Avenant n° 1

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

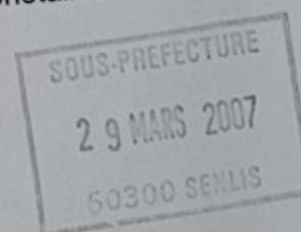
Considérant que, par une délibération du 12 décembre 2005, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat entre la CAC et la Ville de Montataire ;

Considérant que cette convention fixait des périmètres précis dans lesquels les subventions de l'OPAH pouvaient être octroyées pour la rénovation des façades ;

Considérant que la CAC a été saisie d'une demande d'intégration de la copropriété sise 2-7 place Roger Salengro à Creil ;

Considérant qu'après examen, il apparaît que les immeubles de ce quartier, datant des années 1930, nécessitent des travaux de rénovation et que les copropriétaires ont des ressources limitées ;

Considérant l'utilité de l'opération ;



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 février 2007 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

Décide de rendre un avis favorable à l'avenant n°1 de la convention OPAH intégrant dans le périmètre « façades », les rues suivantes situées sur le territoire de Creil : rue A. Briand, rue M. Sembat, rue J. Bouin, place R. Salengro, rue Buhl.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

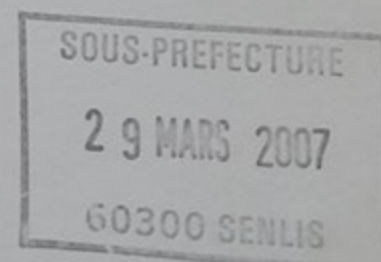
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29/03/2007
Publié ou notifié le :
04/04/2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 04/04/2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

26) CUCS - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise : Approbation et Signature de la convention-cadre pour la période 2007- 2009 avec l'Etat et les autres partenaires du contrat.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

1 – Création des Contrats Urbains de Cohésion Sociale :

Les Contrats de Ville 2000-2006 arrivant à échéance au 31 décembre 2006, le Gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des quartiers en difficulté dont le cadre général et les orientations ont été définis par le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 9 mars 2006.

L'Etat a donc proposé aux Villes et aux Etablissements publics de coopération intercommunale compétents en la matière d'élaborer une nouvelle génération de contrats, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, reconductibles sur la période 2010-2012.

Les CUCS sont pilotés par la nouvelle Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSé), installée en décembre 2006, et qui reprend notamment les missions et les crédits de la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) et ceux du FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) en matière d'intervention au bénéfice des collectivités.

La Communauté de l'Agglomération Creilloise, engagée de longue date dans les dispositifs de la Politique de la Ville et notamment dans celui du Contrat de Ville 2000/2006, a donc été saisie en septembre dernier par le Préfet de l'Oise pour engager avec ses services l'élaboration de ce nouveau contrat. Elle a souhaité poursuivre la dynamique engagée avec le Contrat de Ville en élaborant un seul et unique contrat d'agglomération.

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENUS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Outre les collectivités porteuses du CUCS et l'Etat, le contrat a vocation à être signé par les autres grandes collectivités territoriales (Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de l'Oise) et par l'ensemble des autres partenaires impliqués dans son élaboration, son financement ou sa mise en œuvre (bailleurs sociaux, Caisse d'Allocations Familiales de Creil...).

2 – Caractéristiques des Contrats Urbains de Cohésion Sociale :

Les CUCS se caractérisent notamment par :

- Leur vocation de cadre contractuel unique permettant la mise en cohérence de l'ensemble des interventions et des dispositifs de l'Etat sur des secteurs identifiés comme prioritaires.
- La volonté de l'Etat de concentrer ses interventions sur des territoires identifiés comme prioritaires au sein de l'agglomération, territoires identifiés et classifiés par la DIV en trois catégories de priorité, dont dépendent les niveaux d'intervention financière de l'Etat.
- La disparition des crédits d'investissement, qui existaient dans le cadre des précédents Contrats de Ville, et dont la vocation est d'être aujourd'hui portée par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).
- La volonté de l'Etat de contractualiser avec les collectivités territoriales autour de cinq grandes thématiques prioritaires : ① Accès à l'Emploi et Développement Economique, ② Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie, ③ Réussite Educative et Egalité des Chances, ④ Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, ⑤ Accès à la Santé.
- L'attention portée à la prise en compte au sein de chacune des thématiques prioritaires d'objectifs en faveur de : l'intégration, la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances.
- L'attention portée à l'élaboration d'indicateurs de performance et d'évaluation partagée entre les partenaires visant à mesurer la qualité des actions engagées et l'atteinte des objectifs fixés.

3 – Formalisation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale :

Le CUCS comprend trois grandes étapes :

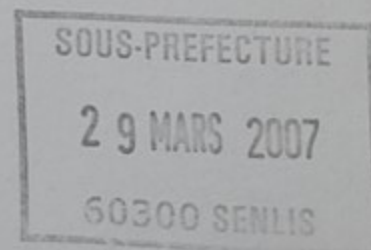
- Un diagnostic du territoire, retraçant pour chacune des cinq thématiques prioritaires, les grandes problématiques affectant les quartiers identifiés, les bilans des actions entreprises dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006 et les enseignements tirés permettant d'orienter le futur contrat. Ce diagnostic a été remis à la Préfecture de l'Oise par la Communauté de l'Agglomération Creilloise en novembre 2006.
- Un projet urbain de cohésion sociale, sous forme d'une convention-cadre, mentionnant pour les trois années du contrat, l'ensemble des orientations, des objectifs et des programmes d'actions envisagées dans chacune des cinq thématiques prioritaires. Cette convention-cadre comprend également les modalités de mise en œuvre, de pilotage et d'évaluation du projet urbain de cohésion sociale. **C'est cette convention-cadre qui est aujourd'hui soumise à votre délibération.**
- Une programmation financière annuelle mentionnant pour chacune des cinq thématiques, le programme d'actions envisagé ainsi que ses modalités de financement. Cette programmation, en cours de finalisation avec la Préfecture de l'Oise, sera soumise chaque année au vote du Conseil Municipal.

4 – Géographie prioritaire retenue pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise :

Pour l'Agglomération Creilloise, la Délégation Interministérielle à la Ville a retenu la géographie prioritaire suivante, sur laquelle a vocation à s'appliquer le Contrat :

En catégorie 1 :

- Montataire : quartier des Martinets
- Creil : quartier Rouher
- Nogent : La Commanderie et quartier des Obiers-Granges



En catégorie 2 :

- Creil : cavée de Senlis et quartier du Moulin-Ouest

En catégorie 3 :

- Villers-Saint-Paul : quartier Bellevue-Belle Visée

5 – Crédits affectés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise :

La Préfecture de l'Oise a fait connaître à la Communauté de l'Agglomération Creilloise les financements qui seraient disponibles au titre de la programmation 2007. Ces crédits relèvent de deux enveloppes distinctes :

A - Des enveloppes affectées aux territoires prioritaires de l'agglomération

• Creil - quartier Rouher :	250 000 €
• Creil - cavée de Senlis :	56 000 €
• Creil - Quartier Moulin-Ouest :	17 000 €
• Montataire – Quartier des Martinets :	109 000 €
• Nogent – La Commanderie / Les Obiers-Les Granges :	152 000 €
• Villers-Saint-Paul – Bellevue-Belle Visée :	8 900 €

Ces crédits sont exclusivement des crédits en « fonctionnement ». Il est à noter, de plus, que, contrairement au précédent Contrat de Ville, aucune enveloppe n'est affectée spécifiquement aux actions portées directement par la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

B - Des enveloppes départementales mobilisables au cas par cas :

• Ville Vie Vacances :	119 000 €
• Réussite Educative :	1 000 000 €
• Adultes-Relais :	1 200 000 €
• Ateliers Santé-Ville :	50 000 € par dispositif
• Intégration et Lutte contre les Discriminations :	228 000 €

Mais, d'ores et déjà, il manque 160.000 € de crédits d'Etat pour boucler les budgets prévisionnels de l'ensemble des programmes d'actions 2007 proposé par les cinq collectivités de l'agglomération, notamment, celui proposé par la Communauté de l'Agglomération Creilloise.

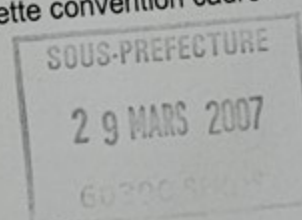
6 – Elaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise

L'élaboration du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise a fait l'objet, dans un calendrier fortement contraint, d'un travail partenarial entre les villes de l'agglomération, la communauté de communes et les partenaires extérieurs sous forme de commissions communautaires thématiques reprenant les cinq grands thèmes prioritaires structurant le contrat.

Pour chacune des grandes thématiques (① Accès à l'Emploi et Développement Economique, ② Amélioration de l'Habitat et du Cadre de Vie, ③ Réussite Educative et Egalité des Chances, ④ Citoyenneté et Prévention de la Délinquance, ⑤ Accès à la Santé) et pour les trois années à venir les commissions ont travaillé à l'élaboration d'orientations, se déclinant en objectifs et en programmes d'actions visant à répondre aux enseignements tirés du diagnostic du territoire préalablement réalisé.

Tel est l'objet de la convention-cadre aujourd'hui soumise à votre délibération. Cette convention cadre est structurée de la façon suivante :

- Introduction
- Préambule



- Rappel des principaux éléments du diagnostic territorial par collectivité
- Synthèse du bilan financier du Contrat de Ville 2000-2006
- Rappel de la géographie prioritaire retenue pour l'application du contrat
- Orientations, objectifs et programmes d'actions pour la période 2007-2009 par thématique
- Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation du contrat s'appuyant sur des indicateurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Creilloise, qui couvrira la période 2007-2009, avec l'Etat et les autres partenaires du contrat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

27) CUCS - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE de l'Agglomération Creilloise :
Approbation de la Proposition de Programme d'Actions 2007 de la Ville de Montataire

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

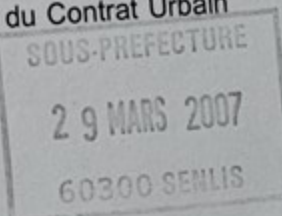
Suite à la signature, programmée fin mars 2007, de la Convention-Cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2009, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la Proposition de Programme d'Actions de la première année de ce contrat sur l'ensemble des actions communales du Programme 2007 proposées par notre Ville.

Sont incluses dans cette Proposition de Programme 2007, les actions du Programme « Réussite Educative » financées à 100% par l'Etat et celles du Contrat Educatif Local de la Ville de Montataire portant sur l'année scolaire 2007/2008.

Les partenaires principaux de ces contrats sont l'Etat, le Conseil Général de l'Oise et la Caisse d'Allocations Familiales de Creil.

Le tableau, ci-après, récapitule l'ensemble des projets 2007 et leur coût, classés par thème au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, du Contrat Educatif Local et des financements de l'Union Européenne : Fonds Social Européen (FSE), projets assortis de leurs subventions respectives prévisionnelles souhaitées et portés par les différents Maîtres d'Ouvrage, qu'ils soient Ville de Montataire ou Associations de l'agglomération creilloise.

Cette année, les actions 2007 ont été regroupées selon la nouvelle nomenclature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération creilloise.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ces projets proposés par la Ville de Montataire pour 2007 ont été examinés et actés par le Bureau Municipal du 19 Mars 2007.

Le Comité de Programmation, réuni en Préfecture de l'Oise le 12 Avril prochain, examinera et arrêtera les propositions financières d'ensemble des Programmes d'Actions 2007 des Collectivités Territoriales de l'agglomération creilloise.

Le Conseil Municipal sera informé de ces décisions et sera, donc, appelé à redélibérer, si nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la Proposition de Programme d'Actions du Contrat de Ville 2007 de la Ville de Montataire, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement prévisionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter ce Programme d'Actions 2007 et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Associations, Maîtres d'Ouvrage tiers, portant des actions de ce Programme 2007.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

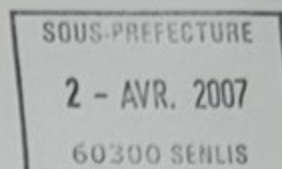
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

28) PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL - Application du barème 2007

Sur le rapport de Monsieur le Maire, EXPOSANT :

Que la circulaire interministérielle du 15 juin 1998 fixe les modalités d'attribution des prestations d'action sociale aux fonctionnaires de l'Etat relatives aux séjours d'enfants,

Que la circulaire ministérielle du 30 janvier 2007 fixe les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2007 et supprime les prestations de garde pour jeunes enfants,

Que la réglementation en vigueur permet aux personnels de la fonction publique territoriale de bénéficier des mêmes prestations sociales que les agents de l'Etat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

A L'UNANIMITE,

DECIDE de verser au personnel communal de la ville les prestations sociales suivantes :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE

2 - AVR. 2007

NATURE DES PRESTATIONS	TAUX 2007 En Euro par jour	INDICE MAJORE MAXI	AGE	DUREE MAXI	OBSERV.
Garde d'Enfants - 3 ans					Supprimé
Colonies de vacances - 13 ans	6,51 €	488	- 13 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Colonies de vacances de 13 à 18 ans	9,87 €	488	De 13 à 18 ans	45 jours par an	En un ou plusieurs séjours
Centre de Loisirs sans Hébergement	4,71 €	488	- 18 ans		½ journée 2,36 €
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,86 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Pension complète locations agréées
Maisons familiales de vacances ou gîtes	6,51 €	488	- 18 ans	45 jours par an	Autres formules locations agréées
Séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif d'au moins 5 jours (sauf linguistiques)	67,55 € (forfait annuel)	488	- 18 ans	21 jours maximum	Moins de 21 jrs : 3,21 €/ jour
Séjours en centres de vacances spécialisés (enfants handicapés)	18,59 €	Sans		45 jours par an	Par jour

DECIDE, pour les prestations gérées par la Ville : colonies de vacances, classes de neige, centre de loisirs sans hébergement, de déduire cette participation du montant de la facture.

Le budget des services prestataires sera alimenté par le budget du personnel permanent au moyen d'un titre de recettes, afin de régulariser les opérations comptables.

La présente délibération prendra effet à compter du **1^{er} avril 2007**.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

2.04.2007

Publié ou notifié le :

4.04.2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 4.04.2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

29) CHARGE DE MISSION ADJOINT - Service citoyenneté / Médiation / Prévention

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération n° 29 du 9 octobre 2006 créant cet emploi à temps plein,

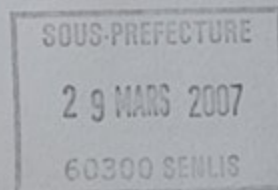
Considérant que les actions de prévention, de médiation et toutes celles qui visent à favoriser la citoyenneté représentent un enjeu majeur pour la ville de Montataire;

Considérant la nécessité de recruter un chargé de mission pour le pilotage du service ainsi que celui des dispositifs intercommunaux de prévention de la délinquance,

Considérant qu'il n'existe pas de corps de fonctionnaires orientés vers la spécificité de la médiation et susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE A L'UNANIMITE :

L'article 1^{er} est modifié comme suit :

Article 1er: l'article 1^{er} est modifié comme suit « Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché 2ème échelon. »

Article 2^{ème} : que sa rémunération sera composée de :

- d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- d'une indemnité de résidence,
- éventuellement d'un supplément familial,
- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) attribuée aux grades des Attachés territoriaux soit 15 % du traitement de base de l'agent et de l'IFTS 5% du traitement de base pour responsabilités particulières conformément à la délibération n° 44 du 12 décembre 2005.
- D'astreintes éventuelles conformément à la délibération n°46 du 12 décembre 2005



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

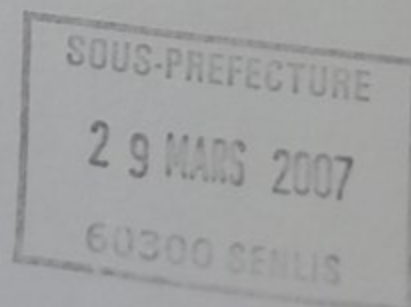
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

30) CULTURE - BILAN DE L'ACTIVITE CULTURELLE 2006

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

L'activité du service culturel s'est développée sensiblement ces dernières années.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider le bilan de la saison culturelle 2005/2006.

Les grandes lignes en sont :

- 1 L'accueil en résidence de la Compagnie Chevenoy
- 2 La programmation et le soutien à la création artistique
- 3 L'action culturelle

- au collège
- au lycée
- avec l'association JADE
- auprès d'autres structures

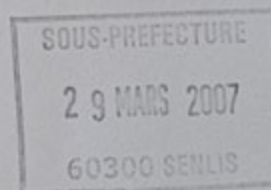
4 Les partenariats avec

- la Faïencerie
- les autres structures culturelles
- les réseaux

- le chaînon manquant
- le phare
- le réso picardie
- le patch

- les partenaires institutionnels (conseil général, conseil régional, DRAC)

5 L'écho du Palace



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 6 Les établissements scolaires
- 7 Le festival « danses et musiques du monde »
- 8 Les expositions
- 9 Les ateliers de pratiques artistiques
- 10 Les autres projets :
 - « et le travail »
 - la plate-forme du conte en Picardie
 - la fête de la musique
 - Picardie Mouv' festival
 - tour de champ avec le Conseil Général
 - les spectacles sur le marché

La fin de l'année 2006 marque une affirmation de la place du Palace comme cœur culturel du spectacle vivant et comme une salle reconnue par les acteurs culturels et institutionnels en Picardie.

La convention de prestation intellectuelle pour une mission d'animation culturelle et de la jeunesse avec la Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture nous permet de bénéficier de la mise à disposition d'une chargée de mission qualifiée et compétente ainsi que du réseau attaché à cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Approuve à l'unanimité le bilan de l'activité culturelle 2006 annexé à la présente.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 29.03.2007
 Publié ou notifié le :
 11.04.2007
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11.04.2007
 (Loi du 22 Juillet 1982).

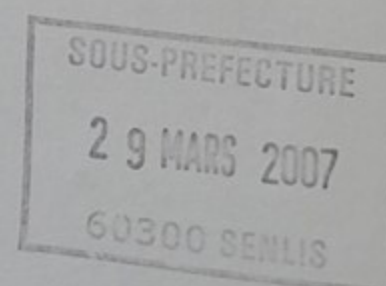
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

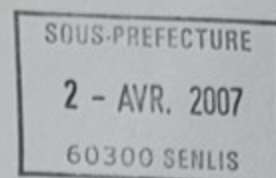
Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

31) SPORTS - VILLE VIE VACANCES - ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINTEMPS ET ETE 2007 – demande de subventions à la Direction Départementale Jeunesse et Sports

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

Comme chaque année, le service des sports met en place des activités en direction des jeunes pendant les périodes de congés scolaires.

Le projet éducatif annuel

Les objectifs poursuivis sont de favoriser la mixité, la diversité sociale et culturelle, de responsabiliser les jeunes, de les faire sortir de leur quartier en leur faisant découvrir des activités non proposées par les associations locales.

Plus spécifiquement, il sera question de leur faire accepter des rôles différents au sein du groupe (joueur – arbitre – public) et de favoriser l'accès à la pratique sportive pour les filles.

Les activités de la session d'hiver et de printemps s'adressent aux jeunes de 10 à 16 ans avec un potentiel de 150 jeunes touchés par les animations proposées par les 7 éducateurs qualifiés.

Les activités prévues pour la session d'été consistent dans la mise en place de 4 stages avec une discipline dominante hebdomadaire : basket – tennis – volley-ball – sports d'eau . Elles s'adressent aux jeunes de 10 à 18 ans encadrés par 6 éducateurs sportifs.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Plusieurs sorties seront organisées : journée plage au stade de France- journée à Stella
plage – base de loisirs de Cergy-Pontoise –visite du stade Roland Garros.

SOUS-PREFECTURE

2 - AVR. 2007

60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le contenu du projet éducatif annuel et sa déclinaison à travers les activités
Ville Vie Vacances printemps et été 2007.

AUTORISE le Maire à signer les demandes de subventions auprès de la DDJS.

VALIDE les plans de financement suivants

	Printemps	Eté
Budget total	2450 €	3700 €
Participation VVV demandée	600 €	1500 €
Participation de la commune	1850 €	2200 €

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21.04.2007

Publié ou notifié le :

4.05.2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 4.04.2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

32) ENFANCE - CONVENTION ENTRE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DE L'OISE ET LA VILLE - Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'accueil d'enfants bénéficiaires des prestations de la MSA à la crèche Louise Michel

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que la crèche et le multi-accueil Louise Michel sont ouverts aux enfants des familles dépendants de la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise.

En contrepartie des prestations et des services rendus à ces familles, la MSA s'engage à participer aux dépenses de fonctionnement des structures à raison de 3,67 € par heure moins la participation des familles (accueil régulier ou occasionnel) et à 0,79 € par heure en halte-garderie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

VALIDE le principe d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise et autorise monsieur le Maire à signer la convention

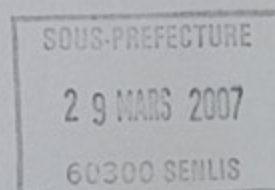
AUTORISE le Maire à encaisser les participations financières de la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :
29.03.2007
Publié ou notifié le :
M. 04. 2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 04.04.2007
(Loi du 22 Juillet 1982)
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

33) ENFANCE-CENTRE DE LOISIRS- CONVENTION AVEC LA VILLE DE SAINT MAXIMIN POUR LA GESTION D'ACTIVITES COMMUNES EN JUILLET ET AOUT 2007

Sur le rapport de Madame Françoise BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

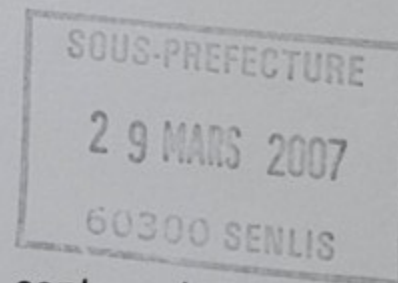
La modification de la réglementation des conditions d'organisation de séjours pour les enfants et les jeunes, nous amène à réfléchir à de nouvelles pratiques afin de limiter l'augmentation des dépenses.

En effet, le décret n°2006-923 du 26/07/2006 détermine 7 modes d'accueil des mineurs (au lieu de 3 précédemment) – les séjours de plus de 3 nuits consécutives sont donc soumis à déclaration auprès de la DDJS avec les conditions d'encadrement suivantes :

- au minimum 2 personnes
- mineurs de moins de 6 ans : 1 encadrant pour 8
- mineurs de plus de 6 ans : 1 encadrant pour 12
- au delà de 100 mineurs, 1 adjoint par tranche de 50 mineurs
- un BAFD complet obligatoire sur place.

Auparavant les séjours qui comportaient jusqu'à 5 nuits en dehors des centres de loisirs étaient déclarés mais restaient rattachés au centre de loisirs organisateur – en particulier au niveau de la responsabilité de la direction du centre.

Cette évolution réglementaire nous oblige à recruter un animateur titulaire du BAFD complet pour tous les séjours de plus de 3 nuits hors du centre.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

La mutualisation des moyens avec une autre commune nous permet de maîtriser le coût de cette mesure.

Le partenariat avec le service enfance-jeunesse de la ville de St Maximin découle d'une démarche commune autour du projet pédagogique, d'une complémentarité de moyens et débouche sur un projet éducatif tourné vers les échanges entre centre de loisirs.

Le projet comporte 4 formules différentes d'échange et de partage :

- des rencontres ponctuelles entre les 2 centres de loisirs
- des séjours courts (1 nuit) pour les maternels à la base de loisirs de St Leu et des séjours courts (3 nuits) pour les enfants de 6-7 ans à la base de loisirs de St Leu
- des séjours de 5 jours et 4 nuits pour les enfants de 8-11 ans avec l'association « Planète sciences Picardie » sur la côte picarde
- des séjours de 4 ou 5 nuits pour les adolescents en bord de mer encadrés, par un animateur BAFD recruté spécifiquement pour un mois par chaque commune.

Pour toutes les formules, chaque séjour comprendra un groupe de St Maximin et un groupe de Montataire - en principe 12 enfants ou jeunes de chacune des villes. L'encadrement sera également mixte. Les charges lourdes seront réparties entre les villes : transport - matériel de camping, ...

Cette mise en commun des moyens doit nous permettre :

- de favoriser la rencontre des enfants et des jeunes des 2 communes
- de favoriser le travail d'équipe et les échanges de pratique
- de proposer des prestations nouvelles et innovantes
- d'augmenter les effectifs des centres
- de réduire les coûts

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

VALIDE le contenu de la convention avec la ville de St Maximin pour l'été 2007.

AUTORISE Le Maire à signer la convention

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces qui en découlent.

Pour extrait certifié conforme,



Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SEVER



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

34) JEUNESSE - BOURSES D'AIDE AUX PROJETS – Modification des montants

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, Adjoint au Maire, exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2003 qui fixe les critères et les montants des bourses d'aide aux projets

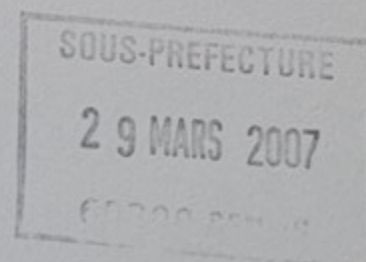
- à 150 € maximum par année pour les demandes individuelles
- à 450 € maximum pour les projets collectifs

Vu la nécessité de rappeler les critères en vigueur qui correspondent aux besoins des jeunes en matière de formation, d'ouverture sur le monde, de développement de projets associatifs,

Vu l'avis de la commission jeunesse qui propose de fixer les montants maximum :

- à 200 € par jeune et par année pour les demandes individuelles
- à 600 € pour les projets collectifs

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Décide à l'unanimité de modifier le montant des bourses d'aide aux projets comme suit à compter du 1/4/2007 :

- de 30 à 200 € par jeune et par année pour les projets individuels
- jusqu'à 600 € pour les projets collectifs

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

29/03/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 29/03/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

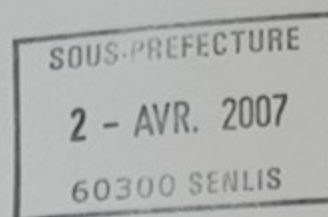
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

35) RETRAITES - TARIF DE LOCATION DES CHAMBRES D'HOTES DE LA RESIDENCE MAURICE MIGNON

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21/03/2005 qui fixe le tarif de location des chambres d'hôte de la Résidence Maurice Mignon,

Vu les demandes d'accueil prolongées des familles et des invités qui peuvent aller jusqu'à une semaine complète,

Vu le tarif en vigueur qui est limité à une nuitée,

Vu l'avis favorable de la commission retraités pour fixer en plus un tarif à la semaine,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE de fixer les tarifs de location des chambres d'hôte de la Résidence Maurice Mignon comme suit à compter du 1^{er} avril 2007 :

☛ 15 € la nuit

☛ 80 € par semaine

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

2/04/2007

Publié ou notifié le :

4/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 4/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Pierre BOSINO

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•-•-•

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET – Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX – M. WOZNAK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET – M. TUIL – M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•

36) VIE ASSOCIATIVE - ESPACE DE RENCONTRES – Acquisition du mobilier et matériel –
 Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'attribuer les marchés

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant que :

Vu la délibération du conseil municipal du 27 mars 2006 qui doit être modifiée,

Considérant la construction en cours de l'espace de rencontres,

Considérant la nécessité dans le cadre de l'opération d'acheter le mobilier et le matériel nécessaires à son fonctionnement,

L'utilisation de l'équipement est la suivante :

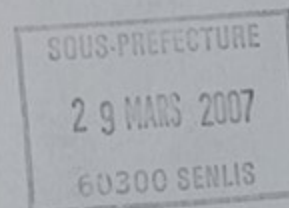
- la mise à disposition ou la location aux habitants pour les fêtes familiales
- la mise à disposition ou la location aux associations pour leurs manifestations habituelles et exceptionnelles
- l'occupation par la municipalité et les services municipaux
- etc.....

Il est nécessaire de prévoir 4 lots comme suit :

Lot n°1- équipement en chaises
 Montant minimum : 28 000 € TTC
 Montant maximum : 36 000 € TTC

Lot n°2 - équipement des salles - mobilier divers
 Montant minimum : 32 000 € TTC
 Montant maximum : 64 000 € TTC

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Lot n°3 - équipement de l'office
Montant minimum : 28 000 € TTC
Montant maximum : 40 000 € TTC

Lot n°4- matériel de nettoyage
Montant minimum : 3 000 € TTC
Montant maximum : 6 000 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

Annule et remplace la délibération visée ci-dessus par la présente,

Décide de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert,

Autorise le Maire à signer les pièces des marchés à intervenir avec les prestataires les mieux-disants.

Les crédits sont inscrits au BP 2007 –section investissement - opération 9043

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

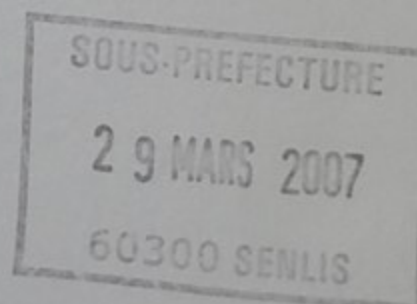
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

37) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002 modifiée par la séance du 28 juin 2004, celle du 17 janvier 2005 et celle du 27 mars 2006, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Concession de terrain	Accord à monsieur Philippe De Baille et à madame Michèle Maignon pour fonder une concession temporaire de 15 ans à compter du 15 novembre 2006	04/12/2006	05/12/2006
2	Contrat de location garage	Location du garage n°13 sis 109, rue Jacques Duclos à monsieur ARNULL Eric à compter du 1 ^{er} décembre 2006. Le montant du loyer s'élève à 43 € par mois.	04/12/2006	08/12/2006
3	Régie du service des sports	Dans le cadre de la promotion du sport pour ses habitants, la ville a acheté 54 pass de 2 places pour les matchs amicaux de football France/Argentine le 7 février et France/Autriche le 28 mars 2007. Le montant des dépenses est de 1.733,35 €. Il sera vendu au public 37 pass au prix de 28 €, le reste étant pris en charge par la ville	06/12/2006	08/12/2006
4	Remboursement dépôt de garantie RPA	Vu le départ de Mr et Mme GOURIOU au 15/11/2006, le dépôt de garantie d'un montant de 262,47 € leur sera reversé	07/12/2006	08/12/2006
5	Théâtre de l'Exil - ateliers adultes	Concours du « théâtre de l'Exil » pour l'animation par Christian BESSON d'ateliers de théâtre adultes les lundis et jeudis. La prestation s'effectuera sur une base de 45 € TTC/Heure	07/12/2006	08/12/2006

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

6	Renouvellement du placement de trésorerie	Le placement de la somme de 380.000 € sur un compte à terme à taux fixe pour une période de 12 mois est reconduit	08/12/2006	15/12/2006
7	Diagnostic Plomb et Amiante	Convention de vérification technique confiée à SOCOTEC concernant l'immeuble sis 164/166 rue Jean Jaurès : diagnostic amiante et plomb (990 € HT), diagnostic performance énergétique (550 € HT) et prélèvements d'échantillons (100 € HT)	08/12/2006	13/12/2006
8	Concession de terrain	Accord donné à Mme DUBUC Renée née GOMEZ pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 5/12/06 à titre d'achat	11/12/2006	15/12/2006
9	Fourniture et pose d'escaliers de secours	La fourniture et la pose d'escaliers de secours sont confiées à l'entreprise Techniques Escaliers pour un montant de 81.328 € TTC	12/12/2006	15/12/2006
10	Association DJINN FIZZ	Présentation d'un concert par l'association DJINN FIZZ le samedi 16 décembre 2006 pour un montant de 500 €	14/12/2006	15/12/2006
11	Convention – formation des élus	Convention établie avec le CIDEFE concernant la formation des élus pour l'année 2007 pour un montant de 3.725 € TTC	14/12/2006	15/12/2006
12	PIXSCENE – Florent Vintrigner	Etablissement d'un contrat avec PIXSCENE SAS pour la présentation d'un concert « l'inquiète Lazare » avec Florent Vintrigner pour un montant de 2.058 €	14/12/2006	15/12/2006
13	Convention Formation	Convention avec Sciences Po Formation pour une formation « coopération décentralisée » les 14 et 15 décembre pour un montant de 1.000 euros	14/12/2006	19/12/2006
14	Levé topographique	La réalisation d'un levé topographique et d'un état des lieux des rues Abel Lancelot et Jules Uhry sont confiées au prestataire AEBY pour un montant de 5.567,38 € TTC	18/12/2006	19/12/2006
15	Sélection Tour de Champ	La ville de Montataire accueille les sélections du Tour de Champ organisé par le conseil général au Palace le 14/12/2006. La ville prend en charge les frais de restauration des artistes	18/12/2006	19/12/2006
16	FAMDT - BOYA	Présentation par la FAMDT d'un spectacle intitulé « Boya » le samedi 17 mars 2007 au Palace pour un montant de 1200 €	18/12/2006	19/12/2006
17	Cie Carré Blanc – « chiffonnade »	Présentation par la Cie Carré Blanc d'un spectacle jeune public « chiffonnade » proposé par la ville de Gauchy les 5, 6 et 7 février 2007 pour un montant de 2.750 € TTC	18/12/2006	19/12/2006
18	Cie Paroles et Marmites – « Michel Lefèvre »	Présentation par la Compagnie Paroles et Marmites d'un spectacle jeune public proposé par la ville de Gauchy et présenté par Michel Lefèvre les 2, 3, 5 et 10 avril 2007 au Palace pour un montant de 1.600 € TTC	18/12/2006	19/12/2006
19	Convention d'assistance et de conseil	Convention avec la SCP TEISSONNIERE pour faire face aux questions juridiques diverses auxquelles sont confrontés le Maire et les services municipaux pour un montant de 20.000 € TTC pour l'année 2007	18/12/2006	19/12/2006
20	Mise à niveau de bordures et escalier béton – allée des marronniers	Le remplissage pour mise à niveau de bordures avec béton et escalier béton, allée des marronniers, est confié au prestataire PIRES pour un montant de 6.539,25 € TTC	18/12/2006	19/12/2006
21	Ravalement avenue A.France/PV Couturier	Les travaux de ravalement, avenue A.France-PV Couturier, sont confiés à l'entreprise PIRES pour un montant de 7.038,46 € TTC	18/12/2006	19/12/2006
22	Démontage et remontage d'un ponton	Le démontage et le remontage d'un ponton sont confiés au prestataire PROS BOIS pour un montant de 10.578,62 € TTC	19/12/2006	19/12/2006
23	Fête de Noël – centre de loisirs – tarifs	La fête de Noël du service des centres de loisirs, le vendredi 29 décembre de 19 à 23h30, est sous la forme d'un dîner spectacle. Le tarif d'entrée est fixé à 4 €/adulte, 2 €/enfant de 3 à 16 ans et gratuit pour les moins de 3 ans.	19/12/2006	21/12/2006

SOUS-PREFECTURE

29 DEC 2007

60300 SENLIS

24	Confection et livraison de panneaux de signalétique	Le contrat à bons de commande destiné à la confection et livraison de panneaux de signalétique est confié au prestataire ADESIGN (M. RAULO à Montataire) pour un montant compris entre 4.000 et 16.000 € TTC /an	22/12/2006	26/12/2006
25	Classes Citoyenneté année 2006/2007	Convention de partenariat avec le Réseau d'Education Prioritaire et la Fédération des Œuvres Laïques pour la participation au fonctionnement des classes Citoyenneté. La participation financière est de 10 € par élève	22/12/2006	26/12/2006
26	Transport d'une classe de découvertes	L'organisation commune du transport d'une classe de neige de l'école Casanova à Montataire et de l'école L.Michel à Saint Vaast les Mello est confiée à la société CAB ARO.	22/12/2006	03/01/2007
27	Annulation régie de recettes et d'avances – service des sports	Les délais entre l'achat et la vente des billets des manifestations sportives étant trop longs, la décision du 17 juillet 2003 concernant la création d'une régie est annulée à compter du 31/12/2006	22/12/2006	03/01/2007
28	Animation de la soirée de Noël des centres de loisirs	Animation et présentation d'un spectacle par monsieur LANDARD Robert, intermittent du spectacle pour la soirée du 29 décembre des centres de loisirs pour un montant de 800 €	27/12/2006	28/12/2006
29	Prestations de sonorisation des diverses manifestations	Les prestations de sonorisation des diverses manifestations organisées par la ville sont confiées au prestataire ACPA pour un montant compris entre 15.000 et 30.000 € TTC/an	02/01/2007	03/01/2007
30	Fourniture et livraison de sel de déneigement année 2007	Le contrat à bons de commande destiné à la fourniture et livraison de sel de déneigement est confié au prestataire QUADRIMEX pour un montant compris entre 4.000 et 12.000 € TTC	02/01/2007	05/01/2007
31	Livraison de produits chimiques pour les services municipaux	Le contrat à bons de commande destiné à l'approvisionnement et livraison de produits chimiques pour les services municipaux est confié à la sarl MCL pour un montant compris entre 10.000 et 40.000 € TTC/an	02/01/2007	05/01/2007
32	Avenant transfert aux marchés de transports (scolaire et retraités) – entreprise CARIANE	Suite au changement de propriété du local commercial des transports CARIANE, les activités sont reprises par le groupe KEOLIS Oise à compter du 1 ^{er} janvier 2007	08/01/2007	09/01/2007
33	Renouvellement concession funéraire	Accord à Mme Andrée BASSET pour le renouvellement de sa concession pour une durée de 15 ans à compter du 16 décembre 2006	09/01/2007	12/01/2007
34	Association Vivement ce soir – « D'Ame d'Amour »	Présentation par l'association Vivement ce soir d'un spectacle intitulé « D'Ame d'Amour » le samedi 23 juin 2007 à l'Eglise Notre Dame pour un montant de 1.899 € TTC	11/01/2007	12/01/2007
35	Association Dal'Ouna	Présentation d'un spectacle par l'association Dal'Ouna le 27 janvier 2007 au Palace pour un montant de 4.200 € TTC	11/01/2007	12/01/2007
36	Mise à disposition de supers carburants – véhicules municipaux	La mise à disposition de supers carburants à la pompe destinés aux véhicules municipaux est confiée à SDRC Centre Leclerc pour un montant compris entre 15.000 et 35.000 € TTC	11/01/2007	12/01/2007
37	Convention formation	Convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches pour la petite Enfance pour une action de formation d'éducateur de jeunes enfants pour un montant de 3.876 €	15/01/2007	24/01/2007
38	Convention formation	Convention avec Némausic pour une action de formation Assistance à la réalisation DADSU 2006 concernant le personnel de la DRH pour un montant de 1.076,4 euros	15/01/2007	26/01/2007
39	Contrat de location garage	Etablissement d'un contrat de location avec M. ARNULL William concernant le garage n° 19 sis 109 rue J.Duclos à compter du 1 ^{er} février 2007 pour 43 €/mois	22/01/2007	26/01/2007
40	Fourniture et pose de coussins berlinois	La fourniture et pose de coussins berlinois sont confiées à l'entreprise SODILOR pour 4.186 € TTC, montant de base et 4.186 € TTC, montant de l'option	22/01/2007	23/01/2007

Sous-Prefecture

29 JANV 2007

60300 SENLIS

41	Approvisionnement et livraison de vêtements de travail destinés aux services municipaux	Le contrat à bons de commande relatif à l'approvisionnement et à la livraison de vêtements de travail destinés aux services municipaux est attribué à : - Claire FONCET - Lot 1 vêtements de crèche - montant compris entre 2.000 et 8.000 € TTC - HOM STYLE - Lot 2 vêtements de travail et accessoires professionnels - montant compris entre 8.000 et 32.000 € TTC	22/01/2007	23/01/2007
42	Association Arscène Bekar	Présentation d'un spectacle « Le cœur lucide et enfantin » par l'association Arscène Bekar le 9 février 2007 au Palace pour un montant de 300 €	22/01/2007	23/01/2007
43	Concession de terrain	Accord à Mr Jean PLUYM pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 30 décembre 2006 à titre d'achat de concession	22/01/2007	26/01/2007
44	Concession de terrain	Accord à Mme Annie MICHEL veuve FRANCOIS pour fonder une concession cinquantenaire à compter du 15 janvier 2007 à titre d'achat de concession	22/01/2007	26/01/2007
45	Fourniture et livraison de gazole destiné aux véhicules municipaux	La fourniture et la livraison de gazole destiné aux services municipaux sont confiées à SDRC Centre Leclerc pour un montant compris entre 50.000 et 90.000 € TTC	25/01/2007	26/01/2007

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

29/03/2007

Publié ou notifié le :

11/04/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

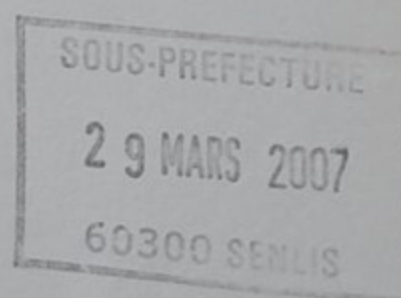
Date du 11/04/2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

•-•-•

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•-•-•

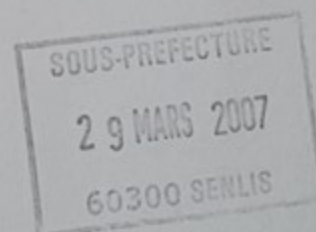
38) MOTION - PROTESTATION - RENTREE SCOLAIRE 2007

Le Conseil municipal de Montataire, réuni le 26 mars 2007, émet une vive protestation contre les conditions dans lesquelles se prépare la rentrée scolaire 2007.

Les établissements de notre agglomération, faute de moyens suffisants alloués par le Gouvernement, vont être contraints à supprimer des postes, des cours de soutien ou de langue en laboratoire.

C'est le cas du lycée Malraux où, avec 50 heures d'enseignement en moins, le soutien scolaire ne sera pas assuré alors que nombreux sont les élèves qui devraient pouvoir en bénéficier pour réussir leurs études.

Cette politique de restriction, imposée par le Gouvernement, se basant sur une réduction dépenses publiques, n'est pas acceptable alors que, dans le même temps, des sommes considérables qui devraient être collectées par l'Etat, font l'objet d'exonération fiscale pour les grandes entreprises et les multinationales. Cela vient d'être le cas pour Arcelor-Mittal de Montataire.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil municipal de Montataire, par conséquent, exige de ce gouvernement et de celui qui sortira des urnes après les élections présidentielles, d'engager une politique qui consacre à l'Education nationale les moyens nécessaires à la réussite de tous.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire ,

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme DACHEUX - M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH - Mme HEAULME - M. MERCIER - M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX - Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

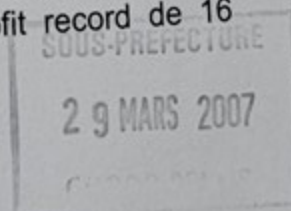
39) MOTION - ENTREPRISE ARKEMA A VILLERS SAINT PAUL

Le Conseil municipal de Montataire proteste vivement face à l'attitude de la Direction d'ARKEMA (ex-filiale du groupe TOTAL) qui refuse d'assumer ses responsabilités, dans le cadre de la fermeture programmée de l'usine de Villers-saint-Paul.

Ainsi, après avoir annoncé au mois de mars 2006, la fermeture de son unité "urée formol" sur la plate-forme de Villers-saint-Paul et son intention de ne procéder à aucun licenciement, les dirigeants d'ARKEMA font aujourd'hui marche arrière.

Interpellée par les quatre Maires de l'agglomération le 8 janvier dernier, la Direction a répondu en refusant de prendre en compte l'effectif réel de cette usine, en n'acceptant pas d'aller au-delà d'une enveloppe de deux fois le S.M.I.C. par emploi supprimé et en décidant unilatéralement de verser sa contribution financière à l'Université de technologie de Compiègne. Ainsi, la Direction d'ARKEMA démontre son profond mépris pour toutes celles et tous ceux qui ont largement contribué au développement de cette entreprise.

Cela est d'autant plus inacceptable que le groupe TOTAL porte une très lourde responsabilité dans les choix stratégiques entrepris dans la liquidation de l'unité de production villersoise au moment même où le Groupe annonce un profit record de 16 milliards d'euros et qu'ARKEMA lui-même affiche d'excellents résultats.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil municipal de Montataire demande solennellement à la Direction d'ARKEMA de revenir sur ses positions et de tout mettre en œuvre pour rétablir les conditions d'un dialogue constructif pour répondre enfin aux exigences de financement de la convention de revitalisation économique que la Direction refuse pour l'instant d'accepter.

Cette revitalisation doit conduire à recréer des emplois industriels et durables dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire.

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

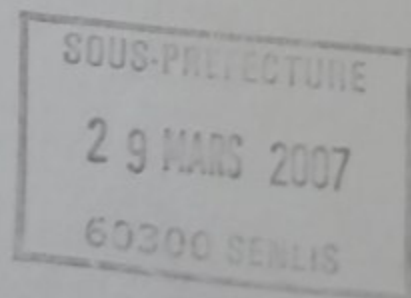
Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 26 mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 16 mars Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – Mme DACHEUX – M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO - Mme GRUNY – M. D'INCA - Mme BISSANGOU – Melle BORDEZ.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. RAYMOND représenté par M. CAPET - Mme BAILLEUX représentée par M. DETRAUX - M. WOZNIK représenté par M. GODARD – Mme SALES représentée par Mme BUZIN - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme BELFQUIH – Mme HEAULME – M. MERCIER – M. BIONNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme LEHOUX – Mme WALLET - M. TUIL - M. MEDJAHED.

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

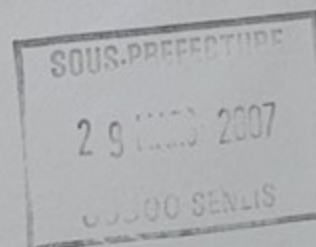
40) MOTION - DEFENSE ET DEVELOPPEMENT DE L'HOPITAL PUBLIC LAENNEC DE CREIL

Le Conseil municipal de Montataire, réuni le 26 mars 2007, apporte son soutien à l'action de la population et des élus de l'agglomération creilloise pour la défense et le développement de l'hôpital public Laennec de Creil.

Depuis plusieurs mois cet établissement dont les services concernent près de 200.000 habitants du grand bassin creillois connaît de graves difficultés :

Il n'est pas acceptable que les missions de l'hôpital public qui doit apporter des soins de qualité à tous sans discrimination subissent la pression d'une politique qui conduit à une gestion de plus en plus comptable de l'hôpital au détriment de la dimension humaine des réponses à donner.

Sous prétexte de contrôler et de rationaliser les dépenses de santé des mesures comme la tarification à l'acte conduisent à ne plus considérer les soins à porter au patient comme des dépenses indispensables à son rétablissement mais comme des coûts qu'il faudrait absolument réduire. Comme dans les entreprises ce sont des critères de rentabilité financière qui prévalent et qui conduisent à ce que progressivement les soins les plus rentables soient confiés aux établissements privés et les moins rentables aux établissements publics. On crée ainsi une médecine à deux vitesses, où les populations les plus précarisées, mais aussi toutes celles qui ne peuvent engager des frais de santé élevés voire très élevés n'ont le droit qu'à des prestations sanitaires minimum avec le risque d'une dégradation générale de la santé des populations de notre grand bassin creillois et en premier lieu celles qui sont déjà en situation de pauvreté et d'exclusion.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Il n'est pas acceptable que cette politique se traduise par une restriction des dépenses qui seraient nécessaires à l'ouverture de lits et à la création de postes de personnels de toute catégorie, à leurs formations.

Faute de lits et de création d'emplois dans les services, il n'est pas acceptable que cela se traduise par des conditions d'accueil des patients qui sont dégradées et parfois indignes malgré le grand dévouement du personnel qui doit faire face à des situations de plus en plus difficiles.

Dans le même temps, cette politique décide de financer des établissements privés comme la future clinique de Gouvieux sous gestion de la Générale de santé. Ce sont donc des fonds publics qui en partie iront alimenter la croissance des dividendes des actionnaires de cette société. L'agence régionale de l'hospitalisation justifie ces financements par sa volonté que l'offre de soins dans les établissements privés de Picardie puisse se maintenir face à la concurrence de l'offre privée de l'Ile de France. Ainsi non seulement des fonds publics financent des activités du secteur privé alors que les établissements publics se voient réduire leurs dépenses, mais un organisme à vocation publique comme l'ARH se transforme en agence de promotion des établissements privés dans la concurrence qu'ils se mènent entre eux au détriment des populations mais pour le bénéfice de leurs actionnaires.

En ce sens, le conseil municipal se félicite de la position prise par sa représentante au Conseil d'Administration, Marie-Paule Buzin et par la Conseillère régionale montatairienne, Viviane Claux, qui ont vivement protesté contre cette politique et ont voté contre le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui n'apporte pas les réponses à la hauteur des besoins pour résoudre les difficultés de notre hôpital.

Le conseil municipal suivra avec vigilance l'évolution de cette situation et appelle les citoyens à participer avec les élus aux actions pour la défense et le développement de notre hôpital public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la présente motion.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

29 MARS 2007

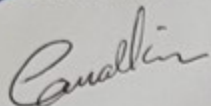
SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2007

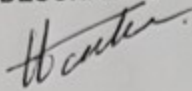
J.P. BOSINO



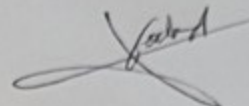
C. COUALLIER



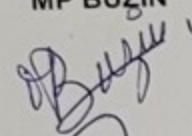
J. DESCHAMPS



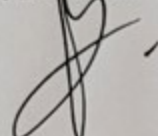
S. GODARD



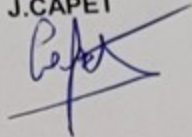
MP BUZIN



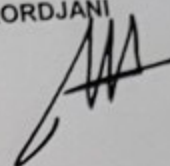
F. BORDAIS



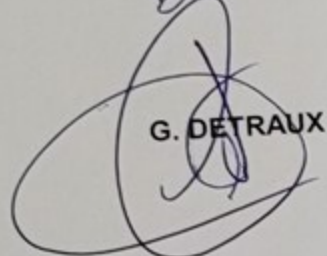
J. CAPET



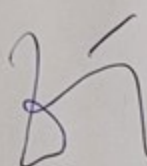
A. KORDJANI



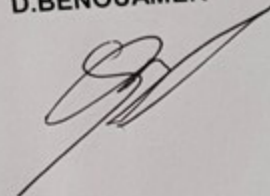
G. DETRAUX



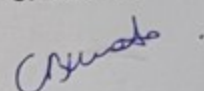
M. ZANETTI



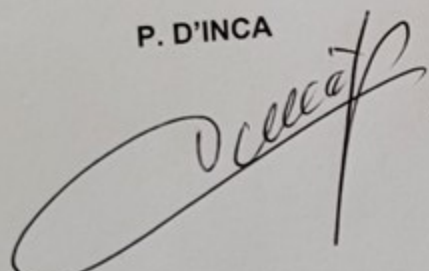
D. BENOUMER



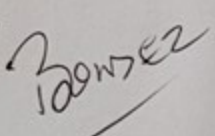
C. BURATO



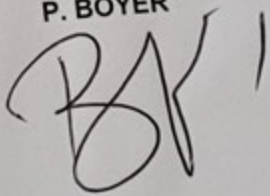
P. D'INCA



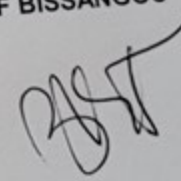
J. BORDEZ



P. BOYER



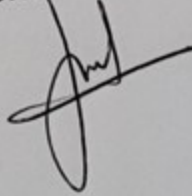
MF BISSANGOU



P. CLAUSTRE

A. GRUNY

J. FORTUNATO



M. DACHEUX

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de Montataire, certifie avoir procédé à l'affichage, en mairie, des copies conformes à l'original des extraits des délibérations du conseil municipal de la ville du 26 mars 2007, dûment visés par la sous-préfecture de Senlis et certifiés exécutoires : du 4 avril au 8 juin 2007.

DIRECTION GENERALE

- 1- CONSEIL MUNICIPAL - Approbation du procès verbal de la séance du 19 février 2007
- 2- FOURRIERE AUTOMOBILE - Délégation de service public - SARL PICARDIE DEPANNAGE - COMPTE RENDU D'ACTIVITE - ANNEE 2006

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS

- 03- FISCALITE LOCALE 2007 - Vote des taux
- 04- BUDGET PRIMITIF 2007 - Approbation
- 05- PATRIMOINE COMMUNAL - Ajustement
- 06- ADMISSION EN NON VALEUR
- 07- ASSOCIATION PROMOTION ET ANIMATION DES MARCHES DE MONTATAIRE - Régularisation 2006
- 08- BUDGET PRIMITIF 2007 - Autorisation de programmes et crédits de paiement
- 09- BUDGET PRIMITIF 2007 - Attribution de subventions aux associations d'intérêt local
- 10- REPRISE DE PROVISION POUR RISQUE DE PERTE DE TAXE PROFESSIONNELLE
- 11- PROVISION POUR RISQUE D'IMPAYES
- 12- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION JADE - Séjour de ski 2007

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- 13- PARCELLE AZ 222 - Cession de la parcelle AZ 222 (222m²) sise lieudit « Fonds de Nogent » à Monsieur Lasmar Mohammed au prix de 4.995 €
- 14- PARCELLES AH 209 & AW 188 - acquisition des parcelles ci-dessous appartenant à Monsieur TOME Grégoire
- 15- ECHANGE DE PARCELLES - Echange sans soulte de la parcelle ZD 134 lieudit « La Gorge Margot » appartenant à Monsieur OBERLE contre la parcelle ZC 100p lieudit « Le Bosquet & Messire Renault » appartenant à la ville
- 16- EXTENSION & RESTRUCTURATION DU CENTRE HOSPITALIER DE CREIL : avis sur l'enquête publique
- 17- CREATION DE L'ESPACE PUBLIC « CAVÉE DE GRELE » - Approbation du projet et Autorisation donnée à M. le maire d'attribuer les marchés de travaux
- 18- MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN & TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE COMMUNALE - avenant de transfert de la société APPIA PICARDIE vers EIFFAGE TP EST-PICARDIE
- 19- PASSAGE A NIVEAU N° 45 BIS - projet de suppression du passage à niveau par RFF

- 20- **ESPACE DE RENCONTRES** – Avenant au marché de maîtrise d'œuvre – nouvelle répartition des honoraires entre les co-traitants
 21- **ESPACE DE RENCONTRES** – Avenant au contrat de la mission de coordination SPS – Révision des honoraires suite à la prolongation du délai d'exécution de 8 mois
 22- **BARDAGE DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX** – Avenant au marché suite à la prolongation des délais avec la société FABER
 23- **RUE JULES UHRY ET RUE ROGER SALENGRO** – Autorisation donnée à Monsieur le maire de lancer la consultation pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et de signer les pièces à intervenir
 24- **RESIDENTIALISATIONS DES PIEDS D'IMMEUBLES 5, 7, 9, 11 et 13 AVENUE DU 19 MARS** –
 - Approbation du projet
 - Autorisation donnée à M. le maire de lancer la consultation et de signer les pièces des marchés à intervenir dans le cadre des travaux liés aux résidentialisations.
 25- **CONVENTION OPAH** – Avenant n° 1 à la convention

POLITIQUE DE LA VILLE :

- 26- **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE** :
 Approbation et signature de la convention cadre pour la période 2007-2009 avec l'Etat et les autres partenaires du contrat
 27- **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE** :
 Approbation de la proposition du programme d'actions 2007 de la ville de Montataire

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 28- **PRESTATIONS SOCIALES DU PERSONNEL** – Application du barème 2007
 29- **CHARGE DE MISSION ADJOINT** – Service Citoyenneté/Prévention/Médiation

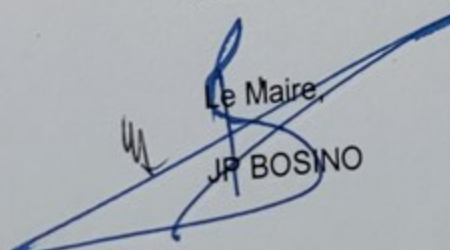
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION

- 30- **CULTURE** – Bilan de l'activité culturelle 2006
 31- **SPORTS** - VVV Activités Physiques et Sportives – Printemps / été 2007 – Demande de subventions à la DDJS
 32- **ENFANCE** – Convention entre la Mutualité Sociale Agricole de l'Oise et la Villel - Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'accueil d'enfants bénéficiaires des prestations de la MSA à la crèche Louise Michel
 33 – **ENFANCE – CENTRE DES LOISIRS** - Convention avec la ville de Saint Maximin pour la gestion d'un camp commun sur les 2 mois d'été 2007
 34- **JEUNESSE** – Bourses d'aide aux projets – Modification des montants
 35 – **RETRAITES** – Tarif de location des chambres d'hôtes à la RPA
 36 – **VIE ASSOCIATIVE – ESPACES DE RENCONTRES** – Acquisition du mobilier et matériel – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'attribuer les marchés

DIRECTION GENERALE

- 37- **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu
 38- **MOTION** – Protestation – rentrée scolaire 2007
 39- **MOTION** – Entreprise ARKEMA à Villers Saint Paul
 40- **MOTION** – Défense et développement de l'hôpital public Laënnec de Creil
 41 – Questions diverses

Montataire, le 11 juin 2007


 Le Maire,
 JP BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOAMER - Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX - M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2007

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2007 est approuvé à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21 mai 2007

Publié ou notifié le :

21 mai 2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 21 mai 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUERY

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER – Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX – M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

02) RCCEM – Changement de chaînes TV desservies par le câble

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la synthèse de l'enquête réalisée en 2006 concernant les chaînes du câble proposées par la Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire,

Vu la nécessité d'adapter certaines chaînes afin de pouvoir rivaliser avec les offres concurrentielles proposées par d'autres opérateurs,

Vu la délibération prise par le conseil d'administration de la Régie Communale du Câble et d'Electricité de Montataire en date du 1^{er} février 2007 prenant en compte le souhait des personnes interrogées de voir un changement des bouquets actuels et proposant les modifications suivantes :

- Suppression de deux chaînes gratuites « BBC World » et « 3 sat »
- Mise en service de deux chaînes payantes « Paris Première » et « LCI » et intégration de France Ô dans le bouquet Accès Services

Ces modifications représenteront un coût annuel de 730 euros.

Les frais inhérents à cette adaptation sont évalués à 2.917 euros.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant la nécessité d'adapter certaines chaînes afin de pouvoir rivaliser avec les offres concurrentielles proposées par d'autres opérateurs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte avec 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS les modifications suivantes du plan de service du réseau câble de Montataire pour un coût annuel de 730 euros :

- Suppression de deux chaînes gratuites « BBC World » et « 3 sat »
- Mise en service de deux chaînes payantes « Paris Première » et « LCI » et intégration de France Ô dans le bouquet Accès Services

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21 mai 2007

Publié ou notifié le :

25 mai 2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25 mai 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

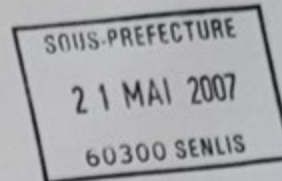
21 MAI 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER - Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX - M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

03) CIMETIERE - REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES ECHUES DANS LE NOUVEAU CIMETIERE - REVENTE DE 3 CAVEAUX

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-15,

Vu la circulaire 93-28 du 28 janvier 1993 relative à la nature et la destination des monuments, signes funéraires et caveaux se trouvant sur des sépultures abandonnées,

Vu la décision de monsieur le Maire en date du 26 janvier 2004 autorisant la reprise des terrains concédés pour 15 et 30 ans situés îlots C et D,

Considérant qu'il peut être utile, au lieu de les démonter de conserver des caveaux en bon état pour les remettre à disposition à des conditions financières avantageuses,

Considérant que peuvent se présenter des familles endeuillées connaissant des situations financières difficiles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Article 1 : sur l'ensemble des concessions reprises, la ville conservera 3 caveaux 1 place en bon état.

Article 2 : Le CCAS sera chargé d'une enquête sociale et la décision prise en conseil d'administration, ou en cas d'urgence la décision reviendra au président après enquête.

Article 3 : Le tarif est fixé à un prix net de 550 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21 mai 2007

Publié ou notifié le :

25 mai 2007

Le Maire certifie que le présent

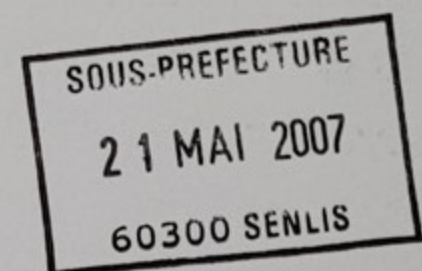
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25 mai 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOAMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOAMER – Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX – M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

4) CCAC – Adhésion au syndicat mixte du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) du grand creillois

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

La CCAC, lors de son conseil du 29 novembre 2006, a adopté le principe et les raisons motivant la réalisation d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur un périmètre rassemblant les communautés de communes de l'Agglomération creilloise et de Pierre Sud Oise, et les trois communes de Mogneville, Laigneville et Monchy saint Eloi,

Ce syndicat mixte dont les statuts sont joints à la présente délibération, a pour objectifs l'élaboration, la révision et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que toute étude spécifique habitat conduisant à l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat ultérieurs à l'échelle des EPCI concernés,

Lors de sa séance du 29 mars 2007, le conseil communautaire de la CAC a décidé d'adhérer à ce syndicat mixte du SCOT du Grand Creillois,

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté de communes,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale du Grand Creillois

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21 mai 2007

Publié ou notifié le :

25 mai 2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25 mai 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS

•••••

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER - Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX - M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••••

05) BUDGET PRIMITIF 2007 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Vu le Budget Primitif 2007,

Vu qu'il y a lieu de procéder à certains réajustements, notamment :

- Modification à la hausse des crédits inscrits en recettes concernant la DSU (dotation de solidarité urbaine),
- Encaissement de la TVA qui nous était due par l'ETAT concernant le budget du cinéma,
- Modification de l'imputation budgétaire concernant la subvention que nous versons chaque année à Oise Habitat (aménagement du centre commercial des Martinets),
- Subvention à verser aux associations « Secours Populaire », « Anciens Salariés de ESSEF » ainsi qu'à la Régie de Quartier,
- Aménagement d'un bureau en Mairie pour accueillir la chargée de mission du Conseil Municipal d'enfants,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité d'adopter la Décision Budgétaire Modificative n°1, ci-après :

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Code service ou Opération	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
					58 274,00
DSF2.16/	01	74123	<u>Dotation de Solidarité Urbaine</u> (reliquat)	27 824,00	
DSF2.09/	01	022	<u>Dépenses imprévues</u>		
DSF2.05/	01	668	<u>Prise en charge Annuités Oise Habitat</u> Autres charges financières (Intérêts de la dette chang. d'imput. Budg.)	-3 240,00	
DSP2.02/	314	758	<u>Cinéma</u> Produits divers de gestion courante (récupération TVA s/plus exercices)		3 950,00
DSP2.10/	520		<u>Service Social</u>	17 400,00	
		6574	Subventions de fonctionnement organisme de droit privé		
			S/Total Mouvements réels	41 984,00	62 224,00
DSF2.09/	01		<u>Dépenses non ventilables</u>	20 240,00	
		023	Virement à la section d'investissement	20 240,00	0,00
			S/Total Mouvements d'ordre		
			TOTAL Fonctionnement	62 224,00	62 224,00

Code service ou Opération	Fonction	Article	I - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DSF1.18/	824	20417	<u>Subventions d'Equipement</u> Autres équipement publics locaux (Subv. d'Equip. à Oise Habitat)	18 240,00	
00001/	020		<u>Mairie Bâtiments administratifs</u>		
		2313	Constructions (Aménagement d'un bureau au 2ème étage Mairie)	17 000,00	
DSF1.05/	01		<u>Annuité Oise Habitat</u>		
		16876	Autres Ets Publics locaux (Remboursement du capital de la dette)	-15 000,00	
			S/Total Mouvements réels	20 240,00	0,00
DSF1.09/	01		<u>DEPENSES NON VENTILABLES</u>		
		021	Virement de la section de fonctionnement		20 240,00
			S/Total Mouvements d'ordre	0,00	20 240,00
			TOTAL Investissement	20 240,00	20 240,00

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ...

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER - Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX - M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

06) SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Que le Comité du Secours Populaire de la Ville de MONTATAIRE a déposé une demande de subvention exceptionnelle, afin de venir en aide à certaines familles en détresse, suite à des pertes importantes de revenus,

Que la Ville de MONTATAIRE est solidaire de son action,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Décide à l'unanimité de verser une subvention de 1600,00 € au Comité du Secours Populaire de MONTATAIRE.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007 :

- chapitre 65 : subvention de fonctionnement
- article 6574 : subvention aux organismes de droit privé



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du ... 25 ... 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

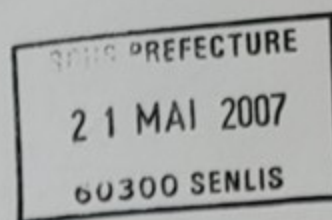
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - M. FORTUNATO - Mme SALES - Mme BELFQUIH - M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) - Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ - Mme HEAULME - M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD - M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER - Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX - M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL - M. BIONNE - M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

07) ASSOCIATION DES ANCIENS SALARIES DE ESSEF DECORS MURAUX - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, le Maire, exposant :

Que l'Association des anciens salariés de ESSEF DECORS MURAUX a sollicité la Ville de MONTATAIRE, pour le versement d'une subvention,

Que la Ville de MONTATAIRE est solidaire de son action, notamment en matière de réactivation de l'emploi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 800,00 € à l'Association des Anciens Salariés de ESSEF DECORS MURAUX.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2007 :

- chapitre 65 : subvention de fonctionnement
- article 6574 : subvention aux organismes de droit privé



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21/05/2007

Publié ou notifié le :

25/05/2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25/05/2007

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS

L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS – M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) - M. DETRAUX - M. KORDJANI – M. ZANETTI - Mme BENOUMER - Mme BURATO – M. BOYER – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA - Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) – Mme BAILLEUX - Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN - M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO - Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER – Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) - Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX – M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

08) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DU THERAIN – Modification des statuts

Sur le rapport de Monsieur Godard, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine exposant :

Que la commune de Montataire est adhérente au syndicat intercommunal de la Vallée du Thérain depuis sa création,

Considérant les statuts du syndicat,

Considérant que dans les dits statuts la compétence des fossés longeant la voie SNCF est une compétence optionnelle et que seules, quelques communes ont pris cette compétence,

Considérant l'examen des statuts du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain, et notamment l'article 3 relatif à la compétence optionnelle précédemment citée, lors des réunions de bureau du 17 et 15 novembre 2006,

Considérant qu'après discussion les membres souhaitent intégrer dans les compétences du Syndicat la compétence des fossés longeant la ligne ferroviaire pour les parties ne concernant pas la S.N.C.F.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la S.N.C.F. est disposée à entretenir les fossés qui lui appartiennent à la condition que le Syndicat entretienne les parties de sa compétence,

Considérant qu'ainsi, ils seraient nettoyés et permettraient un meilleur écoulement et un stockage des eaux en cas de crue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la modification de l'article 2 des statuts du Syndicat et le rédige ainsi qu'il suit :

« Le Syndicat exerce aux lieux et place de toutes les communes membres les compétences suivantes :

- Aménagement et entretien de la rivière du Thérain sur l'ensemble du territoire des dites Communes situées entre Beauvais et le confluent du Thérain et de l'Oise
- Entretien des fossés longeant la ligne ferroviaire excepté ceux appartenant à la S.N.C.F. »,

Approuve la suppression des articles 3, 4, 5, 9 et 10 des statuts du Syndicat, relatif à la compétence optionnelle des communes adhérentes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le : 21 mai 2007
Publié ou notifié le : 25 mai 2007
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 25 mai 2007
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

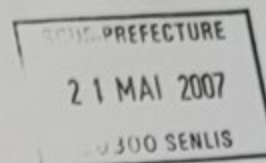
SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007



L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGOU (à partir de la délibération n°4) – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BENOAMER – Mme BISSANGOU représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX – M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

09) PROGRAMME DE VOIRIE 2007 - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur Godard, maire-adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine.

Considérant que la commission maintenance du patrimoine s'est réunie le mercredi 7 février 2007, afin d'établir les propositions budgétaires pour l'année 2007 ;

Que lors du vote du budget 2007, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des travaux du programme de voirie 2007 ;

Compte tenu de la spécificité des chantiers, il y a lieu de diviser les travaux en plusieurs lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Programme de renforcement de chaussées,
- Lot n° 2 : Réfection de la cour du centre technique municipal,
- Lot n° 3 : Enfouissement des réseaux rue Abel Lancelot – Voirie et Réseaux Divers,
- Lot n° 4 : Enfouissement des réseaux rue Abel Lancelot - basse tension – éclairage public – télécommunication – télédistribution,

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 596.000,00 € TTC.

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005 – 645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2007

SOUS-PREFECTURE
21 MAI 2007
60300 SENLIS

•••••
L'an Deux Mil Sept le lundi 14 mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 mai Deux Mil Sept, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND (à partir de la délibération n°13) – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – M. FORTUNATO – Mme SALES – Mme BELFQUIH – M. D'INCA – Mme BISSANGO (à partir de la délibération n°4) – Mme BAILLEUX – Melle BORDEZ – Mme HEAULME – M. MERCIER.

ETAIENT REPRESENTES PAR : M. CAPET représenté par Mme BUZIN – M. WOZNIAK représenté par M. GODARD – M. CLAUSTRE représenté par M. BOSINO – Mme GRUNY représentée par Mme BENOUMER – Mme BISSANGO représentée par M. BOYER (jusqu'à la délibération n°3) – Melle CORTES représentée par Mme BURATO.

ETAIENT EXCUSES : Mme DACHEUX – M. RAYMOND (jusqu'à la délibération n°12)

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ
•••••

10) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur Godard, maire adjoint délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine.

Considérant qu'une partie des espaces verts communaux fait l'objet d'un entretien confié à une entreprise dans le cadre d'un marché signé le 11 octobre 2004 par le Maire,

Que ce marché conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par reconduction expresse annuelle arrive à terme le 20 octobre 2007,

Que lors du vote du budget 2007, le conseil municipal s'est prononcé favorablement afin de reconduire le principe de confier à une entreprise l'entretien des espaces verts de la zone d'habitation haute et des secteurs particuliers dans la ville pour une durée de 1 an renouvelable deux (2) fois par reconduction expresse annuelle,

L'estimation réalisée par les services municipaux a été arrêtée à la somme de 185.000,00 € TTC pour une année, soit 555.000,00 € TTC pour les trois années,

Une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen va être lancée, en deux lots :

- Montataire 2000
- Autres secteurs

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure correspondante et à signer tous les documents s'y rapportant selon l'ordonnance n°2005 - 645 du 6 juin 2005 après choix des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Acte reçu à la Sous Préfecture le :

21 mai 2007

Publié ou notifié le :

25 mai 2007

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 25 mai 2007

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE

21 MAI 2007

60300 SENLIS